





Contrat de ville 2015 - 2020

Agglomération de Longwy



































Sommaire

AVANT PROPOS	4
1. Présentation générale	7
1.1. Presentation du territoire de la communauté de communes	7
de l'agglomeration de Longwy	7
1.2. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	8
1.3. Les quartiers vécus	20
1.4. Les quartiers de veille active	21
2. Pilier cohésion sociale	23
2.1. Bilan des moyens mobilisés sur la periode 2007-2014	23
2.2. Eléments de diagnostic et enjeux identifiés	30
2.3 Orientations stratégiques et plan d'actions	47
3. Pilier cadre de vie, renouvellement urbain	53
3.1. Bilan des moyens mobilisés sur la période 2007-2014	53
3.2. Eléments de diagnostic et enjeux identifiés	59
3.3 Orientations stratégiques et plan d'actions	75
4. Pilier emploi, développement économique	77
4.1 Bilan des moyens mobilisés sur la période 2007-2014	77
4.2. Eléments de diagnostic et enjeux identifiés	78
4.3 Orientations stratégiques et plan d'actions	83
5. Engagements des partenaires du contrat de ville	87
5.1. Etat	87
5.2. Ville de Herserange	92
5.3. Ville de Longwy	95
5.4. Ville de Mont-Saint Martin	105
5.5. Conseil Régional	111
5.6. Mobilisation des fonds FEDER	112
5.7. Conseil Départemental	116
5.8. Communauté de communes de l'agglomération de Longwy	119
5.9. Caisse des dépots et consignations	
5.10. Caf de Meurthe et Moselle	

	5.11. Pôle Emploi	135
	5.12. Syndicat intercommunal des transport de l'agglomeration de Longwy	137
	5.13. Batigère Nord-Est	139
	5.14. Logiest	148
	5.15. Meurthe-et-Moselle Habitat	150
	5.16. Présence Habitat	156
6.	. Gouvernance	.158
	6.1. Conventions d'application du contrat de ville	158
	6.2. Modalités de pilotage	158
	6.3. Participation des habitants	
	6.3. Participation des habitants	159

AVANT PROPOS

La loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a engendré, à travers les programmes de rénovation urbaine (PRU), un investissement massif sans précédent sur près de 500 quartiers répartis sur l'ensemble du territoire national.

Pour l'agglomération de Longwy, le PRU a ainsi permis de déployer des moyens conséquents (quartiers Val-Saint-Martin et Remparts) : coût global 66 239 000€ dont 8 729 000€ financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Pendant plusieurs années, des interventions souvent lourdes ont bouleversé l'environnement et le cadre de vie des habitants des quartiers. Ce programme arrive aujourd'hui à sa conclusion alors que les dernières opérations viennent de débuter, les habitants de ces quartiers bénéficient désormais d'un cadre de vie renouvelé.

Lors du comité interministériel des villes du 19 février 2013, le Premier Ministre a rappelé la volonté du gouvernement de faire « en sorte que ces quartiers qui font l'objet de projets de rénovation urbaine s'insèrent dans un ensemble urbain plus vaste, [...] deviennent des vrais quartiers de ville avec des services publics, des activités économiques, un espace public amélioré et donc [...] donnent une image différente, plus attractive, plus à l'image au fond de la vitalité de ces quartiers, qui attendent cette reconnaissance, et qui attendent d'être respectés comme tous les quartiers de France ». Ces objectifs constituent le socle des Plans Stratégiques Locaux (PSL).

Cette démarche, initiée par l'ANRU et en lien avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) vise à la fois :

- à garantir la pérennité des investissements réalisés dans le cadre du PRU afin de maintenir un fonctionnement urbain et social de qualité et de conforter l'attractivité retrouvée du secteur rénové
- à s'assurer de l'intégration du quartier et de ses habitants dans les projets de territoire en définissant sa vocation et sa place dans les 10 à 15 ans à venir
- à renforcer l'articulation entre les dimensions liées à la rénovation urbaine et les autres dimensions de la politique de la ville (emploi, développement économique, égalité des chances, cohésion sociale) et les politiques de droit commun. En effet, il apparaît indispensable de définir une vision commune de la stratégie d'interventions à mener sur le quartier dans les prochaines années, dans la continuité de la dynamique engagée.

Le PSL, porté par la collectivité, doit donc constituer une réponse pragmatique à la nécessité d'assurer l'avenir du quartier rénové au sein de la ville, prise en poursuivant les efforts engagés dans le cadre du PRU pour améliorer la situation des habitants et leur offrir les mêmes opportunités qu'aux autres citoyens.

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine inscrit un nouveau cadre contractuel en vue d'un retour des politiques de droit commun dans les quartiers rénovés. Le présent document présente un état des lieux accompagné d'éléments de diagnostic ainsi que les enjeux et préconisations de plans d'actions, déclinés par piliers et thématiques transversales.

Outre les moyens spécifiques de la politique de la ville, sont également identifiés les moyens de droit commun mobilisés et mobilisables à l'échelle du quartier prioritaire.

La nouvelle politique de la ville a pour objectif de renforcer l'égalité des chances entre territoires. À cette fin, l'intervention de l'Etat au titre de la politique de la ville s'affiche autour de priorités territorialisées prenant en compte la situation des quartiers et de leurs habitants.

De 2007 à 2014, ces priorités ont été déclinées en programmes d'actions dans le cadre de contrats urbains de cohésion sociale passés entre l'Etat, les collectivités territoriales et des partenaires institutionnels, autour des thématiques suivantes : éducation, emploi et développement économique, lien social et soutien aux associations de proximité, jeunesse, citoyenneté et accès aux droits, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations.

De 2007 à 2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération de Longwy a concerné les quartiers du Val-Saint-Martin à Mont-Saint-Martin, Voltaire et les remparts à Longwy, Saint-Charles à Haucourt-Moulaine, mais également les cités de Gouraincourt à Longwy, les cités de la Chiers à Herserange et Jeanne d'Arc à Réhon, ces quartiers présentant des caractéristiques démographiques, sociales, morphologiques, architecturales et historiques différentes.

Dans ce cadre, en application du programme d'intervention du ministère de la Ville (programme 147), 4 001 614 € de subventions, dont 1 998 057 € pour les actions conduites dans le cadre du CUCS et 1 782 254 € pour les deux DRE, ont été distribués pour la réalisation de projets portés essentiellement par des associations, mais également par les communes.

Se sont ajoutées à ces crédits, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) au profit des 2 communes de Longwy et Mont-Saint-Martin et la dotation de développement urbain (DDU) au profit de la commune de Mont-Saint-Martin.

- Au titre de la DSU, 17 451 005 € ont été accordés dont 9 780 836 € pour Longwy et 7 670 169 € pour Mont-Saint-Martin. Cette dotation, qui constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes confrontées à une insuffisance de leurs ressources pour couvrir l'ampleur de leurs charges.
- Au titre de la DDU, la ville de Mont-Saint-Martin a bénéficié d'un total de subventions de 1 205 396 € pour 9 projets d'investissement portant sur le financement d'équipements publics et d'aménagements d'espaces publics dans le quartier prioritaire du Val Saint Martin, ou à sa périphérie, contribuant à réduire les inégalités sociales dans l'accès à la santé, à la culture et au sport, et favorisant le lien social ainsi que l'insertion professionnelle. Destinée aux 100 villes les plus défavorisées de France, par ailleurs éligibles à la DSU, afin de les aider à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre des services rendus aux habitants des quartiers prioritaires, la DDU relève du programme 119 du ministère de l'intérieur (DGCL).

Pour mémoire, cinq communes de Meurthe-et-Moselle sont éligibles à la dotation de développement urbain : Jarville-la-Malgrange, Maxéville, Mont-Saint-Martin, Toul et Vandœuvre-Lès-Nancy.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit les orientations de la politique de la ville pour les années à venir. Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, une refonte de la géographie prioritaire a été arrêtée.

Les contrats de ville « nouvelle génération » constitueront le cadre d'action de la politique de la ville pour la période 2015/2020.

La nouvelle géographie prioritaire qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015 remplace les anciens zonages (zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine). S'agissant de l'agglomération de Longwy, les quartiers du Val-Saint-Martin, Voltaire, Gouraincourt-Remparts restent des quartiers prioritaires au titre de la nouvelle géographie prioritaire et du futur contrat de ville. Le quartier de la Concorde à Herserange entre dans cette nouvelle géographie prioritaire.

S'appuyant sur les projets de territoire portés par l'intercommunalité et les communes concernées, les contrats de ville nouvelle génération constituent le cadre unique permettant d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique dans les quartiers prioritaires en vue de réduire les écarts entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité. Ils doivent également concrétiser la mobilisation des politiques publiques de droit commun en direction des quartiers et de leurs habitants. Ils requièrent aussi la mobilisation de nombreux acteurs (acteurs institutionnels, acteurs de la société civile et habitants des quartiers prioritaires).

En application de la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014, les contrats de ville nouvelle génération doivent s'articuler autour de trois piliers :

- Cohésion sociale
- Développement de l'activité économique et de l'emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain

et de trois thématiques transversales :

- o Egalité femmes/hommes
- Jeunesse
- Lutte contre les discriminations

Les valeurs de la République et la citoyenneté apparaissent également comme un axe majeur du présent contrat.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) se situe dans la partie nord du département de Meurthe-et-Moselle, dans l'arrondissement de Briey. Elle est constituée de 21 communes et compte 60 300 habitants.

Le territoire intercommunal occupe une localisation géographique privilégiée, en bordure des frontières belges et luxembourgeoises. Il s'inscrit dans une aire urbaine transfrontalière de plus de 240 000 habitants qui s'étend d'Arlon en Belgique à Esch-sur-Alzette au Luxembourg.

La CCAL est formée d'un ensemble aggloméré dense correspondant à l'ancienne vallée sidérurgique de la Chiers et de la Moulaine (Longwy, Herserange, Longlaville, Rehon, Saulnes, Mont-Saint-Martin), et de communes périurbaines et rurales dispersées sur le plateau agricole.

L'activité industrielle a marqué l'agglomération. La crise sidérurgique s'est traduite par une baisse démographique, d'abord très importante sur la période 1975-1990 (-20%), puis ralentie sur 1990-1999 (-2%). La période récente s'est caractérisée par une reprise démographique, avec un gain de population de 5,3% entre 1999 et 2010.

Le solde naturel s'érode de manière continue depuis la fin des années 60 et se stabilise sur la période récente. Le territoire est ainsi marqué par le vieillissement de sa population.

La situation du solde migratoire est très différente : la crise industrielle a généré des départs massifs d'actifs, et le territoire se caractérisait au milieu des années 70 par un déficit migratoire préoccupant. Depuis les années 90, on constate un redressement régulier avec un solde qui redevient positif sur la période 1999-2010 grâce au travail frontalier.

La tendance observée au niveau intercommunal traduit des situations très contrastées : la reprise démographique a principalement bénéficié aux communes de la frange sud du territoire.

Les communes les plus peuplées ont été les plus touchées par la baisse démographie : Longwy (- 32 % entre 1968 et 2006), Mont Saint Martin (- 30 % entre 1975 et 2006) et Herserange (- 38 % entre 1968 et 2006).

Elles voient aujourd'hui leur population stagner : Longwy (-0,2 % de variation annuelle de 1999 à 2006 et + 0,1 % de 2006 à 2011), Mont Saint Martin (-0,2 % de 1999 à 2006 et - 0,2 % de 2006 à 2011) et Herserange (+0,1 % de 1999 à 2006 et + 0,4 % de 2006 à 2011).

Au recensement de 2011, la population de Longwy était de 14 364 habitants, celle de Mont Saint Martin de 8 026 habitants et celle de Herserange de 4 437 habitants.

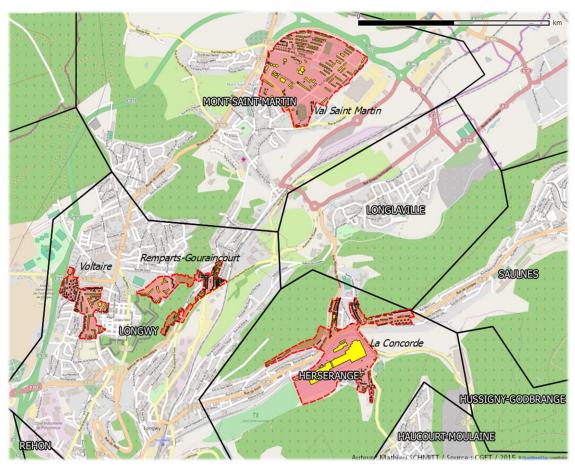
1.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les quartiers prioritaires ont été identifiés par le Commissariat général à l'égalité des territoires selon 2 critères cumulatifs :

- une population supérieure à 1 000 habitants,
- un revenu médian, par unité de consommation, inférieur à 60 % du revenu médian de l'agglomération (soit pour l'agglomération de Longwy 11 200 euros).

4 quartiers correspondent à ces critères dans l'agglomération de Longwy, dont un nouvel entrant par rapport au contrat urbain de cohésion sociale : la Concorde.

Quartier prioritaire	Population en 2011	Revenu médian	Part de la population communale
Concorde (Herserange)	1 438	10 300 €	32 %
Gouraincourt-Remparts (Longwy)	1 442	10 200 €	10 %
Voltaire (Longwy)	1 670	9 700 €	12 %
Val Saint Martin (Mont Saint Martin)	2 790	9 900 €	35 %



1.2.1. Quartier Concorde, Landrivaux, Village à Herserange

Quartier prioritaire	Population Part de la population Revenu médian par unit 2011 communale consommation			
Concorde	1 438	32 %	10 300 €	



Le quartier de la commune concerné par la politique de la ville a changé.

Il ne s'agit plus des cités de la Chiers (priorité 3 dans le CUCS), qui disposent d'un revenu médian supérieur au seuil de bas revenus (17 000 € pour un seuil de 11 200 €), mais d'un ensemble regroupant le quartier de la Concorde, une partie de Landrivaux (avec les immeubles de l'avenue du Luxembourg) et une partie du vieux village (aux alentours du foyer ADOMA).

L'ancienne usine de la STUL (Société du train universel de Longwy), dont ARCELOR-MITTAL est propriétaire, est située au centre de la zone. Le démontage de l'usine est en cours.

Habitat:

L'habitat de la zone est hétérogène. Il se compose de maisons individuelles, de maisons de cités ouvrières (Landrivaux) et d'immeubles collectifs (Concorde, avenue du Luxembourg).

Les bailleurs sociaux présents sur le quartier sont : Meurthe-et-Moselle Habitat (mmh), Batigère Nord-Est (BNE) ainsi que Présence habitat (5 logements). On peut noter également la présence d'un foyer ADOMA de 134 places situé dans le vieux village.

mmH détient 160 logements répartis sur 7 bâtiments sur le secteur de la Concorde ainsi que 108 logements le long de l'avenue du Luxembourg. Les bâtiments ont été construits entre 1955 et 1962. Le bailleur a réalisé des travaux de réhabilitation (électricité des communs, et pose de fenêtres en PVC en 2010, installation de portes palières et contrôle d'accès en 2013 et 2014).

Batigère Nord-Est (BNE) dispose sur le quartier la Concorde de 60 logements collectifs, récemment rénovés, 13 logements individuels situés allée des Pivoines, 19 autres allée des Chalets et 5 autres logements disséminés dans le périmètre.

Plus de 80 % du parc locatif social est constitué de T3 et T4, les T3 représentant à eux seuls près de 70 % des logements sur le quartier.

Les familles monoparentales et les personnes isolées représentent près de 60 % des ménages du quartier, d'où une certaine inadéquation entre la typologie des logements et la composition des ménages.

Le taux de rotation moyen de mmH¹ au cours des trois dernières années au sein du quartier est de 14,8 % alors que la moyenne du bailleur au plan départemental est de 11,1 %. Celui de BNE est de 12%, sensiblement identique au taux constaté pour ce bailleur sur le département (13%).

Une partie non négligeable des gens logés à Herserange sont au niveau des minima sociaux, au RSA, ou sont issus du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), ce qui ne favorise pas la mixité. Enfin, la moyenne d'âge du quartier est assez jeune et peu de personnes sont âgées de 65 ans et plus (16% sur le quartier la Concorde contre 27% sur le quartier Voltaire). Toutefois, les locataires installés durablement sont désormais âgés et un écart générationnel se crée entre eux et les nouveaux arrivants, qui s'installent dans une logique de court terme.

Pour les deux bailleurs, la vacance commerciale de plus de trois mois est quasi inexistante, ce qui peut s'expliquer par le faible niveau des loyers du parc social lié à son ancienneté.

Situé à côté de l'école maternelle « des 4 vents », le bâtiment de l'ancienne Mosquée est abandonné. Il est détenu par un propriétaire privé n'ayant actuellement aucun projet sur le site.

Enfance et jeunesse :

- Ecole maternelle « des 4 vents » (Concorde).
- Collège des trois-frontières : le collège de Herserange (avenue du Luxembourg) a fusionné avec le collège de Longlaville situé à proximité (600 mètres). La fermeture du site de Herserange est prévue prochainement.
- Aire de jeux et city-stade (vieux village).
- City-stade, très dégradé (Concorde).
- Service de prévention spécialisée.
- Dispositif de Réussite Educative (en partenariat avec Haucourt-Moulaine, Longlaville et Saulnes).
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - o Ecole maternelle (allée des chalets).

¹Le taux de rotation est le ratio entre le nombre total d'emménagements sur le nombre total de logements. En 2014, ce taux était de 12 % pour le parc locatif social public en Meurthe-et-Moselle.

- Ecole primaire (Landrivaux).
- o Lycée professionnel Reiser (à Longlaville).
- o Crèche (au village) et une garderie (à Landrivaux) associatives.
- Salle des sports Anatole de Marneffe (allée des chalets).

La municipalité a un projet d'espace de loisirs enfance (crèche et le périscolaire) dans l'enceinte de l'école élémentaire de Landrivaux (qui relève du territoire vécu).

Commerce et services

- Une pharmacie (Concorde).
- Quelques petits commerces : boulangerie, coiffeur, café, snack, boutique de déguisement (avenue du Luxembourg).
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - Vieille église accueillant des expositions temporaires située dans le vieux village

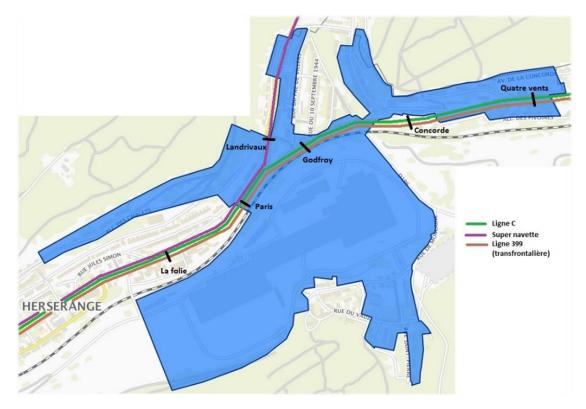
Le quartier est desservi par les arrêts « Paris », « Godfroy », « Landrivaux » et « Concorde ».

Le vieux village est très mal desservi par les transports en commun, il est uniquement desservi par les services scolaires et par la ligne C le samedi (3 AR).

Une ligne de bus relie toutes les demi-heures l'avenue du Luxembourg au centre de Longwy et à Mont Saint Martin. Une autre ligne (Longwy-Villerupt) permet de se rendre de la Concorde au centre de Longwy toutes les heures.

Ligne C (Villerupt ⇔ Hussigny ⇔ Longwy Bas ⇔ Pulventeux) = 1 bus / heure **Ligne SN** (Pôle Europe ⇔ Herserange ⇔ Longwy ⇔ Mont Saint Martin ⇔ Pôle Europe) = 2 bus / heure

Il est à noter que ces arrêts sont également desservis par la ligne 399 (pour Rodange Gare).



1.2.2. Quartier Voltaire à Longwy

Quartier prioritaire	Population Part de la population Revenu médian par unit communale consommation				
Voltaire	1670	12 %	9 700 €		



Avec 1670 habitants, le nouveau périmètre est plus large qu'auparavant (1 283 habitants en 2009 dans le périmètre CUCS). De ce fait, le revenu médian du secteur (9 700 euros) y est plus élevé qu'antérieurement (8 074 euros pour l'ancienne délimitation) car des pavillons sont compris dans celuici (rue Boileau, Jean Jaurès et des Pyrénées).

Bien que voisin du centre de Longwy-haut, ce quartier est l'un des plus fragiles de l'agglomération au niveau social avec 34,5 % de la population à bas revenus dans l'ancien périmètre. Les revenus y sont moitiés moins importants que dans le voisinage (zone pavillonnaire et centre-ville).

Habitat

Construits de 1956 à 1968, 734 logements propriétés de Meurthe-et-Moselle Habitat (mmH) sont répartis sur 12 immeubles. À l'exception de la tour Turenne qui compte 13 étages, tous les autres immeubles se répartissent sur 5 étages. Au regard de l'aspect extérieur et de la vétusté de ces bâtiments, le bailleur a débuté dès 2012 un programme de réhabilitation de 10 immeubles du quartier soit 547 logements et prévoit d'en démolir 2 (immeubles Baudelaire et Voltaire en 2016-2018) soit 187 logements.

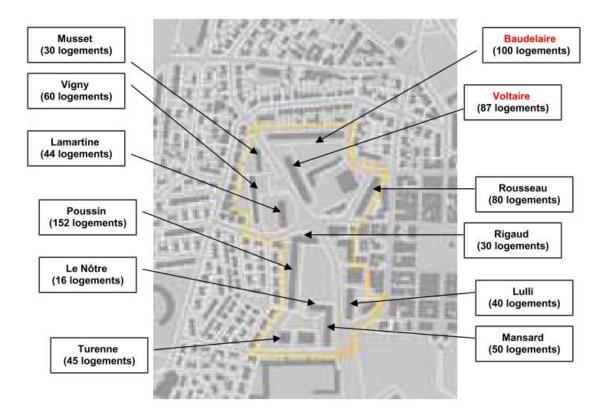
Des reconstructions sont prévues à l'emplacement des immeubles à détruire. Batigère Nord-Est dispose également d'un parc de 112 logements sur le quartier.

Le parc est constitué essentiellement de petits logements (T1 et T2) et de logements moyens (T3), les grands logements (T4 et plus) représentent à peine 30 % de l'ensemble.

Le taux de vacance commerciale de plus de trois mois est pratiquement inexistant puisqu'il représente 1,4 % au 31/12/2012.

Le taux de rotation annuel moyen est proche de la moyenne départementale du bailleur puisqu'il est de 11,5% sur les années 2011, 2012 et 2013 alors qu'il est de l'ordre de 11,1 % sur l'ensemble du patrimoine de mmH.

Enfin, la part de personnes isolées est importante (59%). Le nombre moyen de personnes par foyer est de 1,8 sur le quartier contre 2,2 sur le parc de mmH.



Le foyer Rameau pour personnes âgées, comptant 36 places, est situé dans le quartier. BNE dispose également d'un parc de logements situé rue d'Auvergne et de Provence.

Enfance et jeunesse

- Maison de l'enfance : relais d'assistante maternelle, crèche, Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE), halte-garderie et ludothèque.
- City-stade.
- Gymnase
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - o Tous les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) sont situés à proximité.
 - Plaine de jeux (moins d'un km) disposant d'équipements sportifs complets.

Commerce et services

- Centre social CAF « Blanche-Haye » : l'ADUCS (association des utilisateurs du centre social Blanche-Haye) compte 430 adhérents et propose une quinzaine d'activité.
- Agence mmH située tour Turenne
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - centre-ville de Longwy-haut accessible à pied : commerces, professions médicales et services (poste, point Sous-préfecture, établissements scolaires, maison des services comprenant le CIO, le CIDFF et le PIMMS, Point jeune de la ville...)
 - Centres médico-sociaux

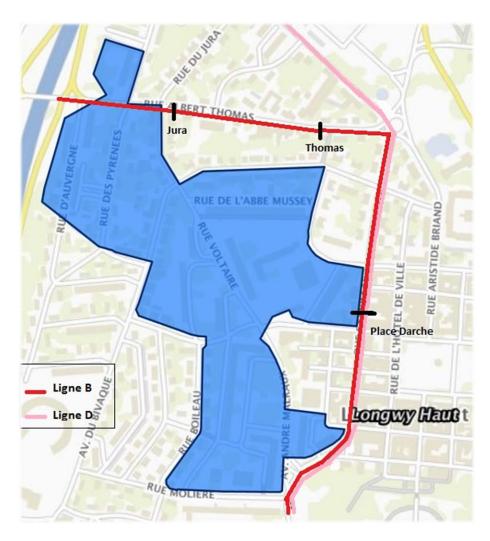
Le quartier est desservi par les arrêts « Jura », « Thomas » « Place Darche (rue Stanislas) »

Les lignes desservant ce quartier sont les suivantes :

Ligne B (Longwy Bas ⇔ Mexy ⇔ Voltaire ⇔ IUT)

Ligne D (Longwy Bas ⇔ Longlaville ⇔ Pôle Europe ⇔ Mont Saint Martin ⇔ Voltaire ⇔ 8 mai 1945 (**1 bus par heure** pour les 2 lignes)

Il est à noter que l'arrêt « Place Darche » est également utilisé par les habitants du quartier. En effet, la Super Navette permet d'accéder directement à Longwy Bas, Herserange ou le Pôle Europe. L'arrêt « Place Darche » offre également des dessertes vers Rodange Gare (L 398 = 1 bus/heure), vers Athus (L TEC 75 = 1 bus / 1h30) et vers Gorcy, Saint Pancré (L TED R010 = 3 AR/jour).



1.2.3. Quartier Gouraincourt Remparts à Longwy

Quartier prioritaire	Population 2011	Part de la population communale	Revenu médian par unité de consommation	
Gouraincourt- Remparts	1442	10 %	10 219 €	



Mis à part les faibles revenus de leurs habitants, **Gouraincourt et les remparts n'ont que peu de points communs.**

Géographiquement, aucune route ne relie les deux quartiers. Une forêt avec un fort dénivelé les sépare (le quartier des remparts est le plus élevé).

La part des ménages concernés par une allocation chômage est identique (19%) dans les deux quartiers.

Les **revenus** des ménages sont dans l'ensemble plus élevés à Gouraincourt (11 % de la population à bas revenus contre 26 % aux remparts) du fait notamment de la présence de maisons individuelles. Le quartier reste toutefois en forte difficulté sociale, particulièrement vers la rue Raty et la rue Bessemer.

Le nombre de famille monoparentale est important aux remparts (9 % des foyers contre 4,3 % à Gouraincourt) et les familles plus grandes à Gouraincourt (4,5 % des ménages d'au moins 6 personnes contre 1 % aux remparts).

Habitat

A <u>Gouraincourt</u>, l'habitat est composé essentiellement de maisons ouvrières plus ou moins bien entretenues (plusieurs sont à l'abandon rue Bessemer) et souvent d'aspect austère. Logiest est propriétaire d'un immeuble de 40 logements dans le quartier, Présence habitat de 5 logements.

Construit dans les années 70, le <u>quartier des remparts</u> regroupe 379 logements dans des immeubles appartenant à Batigère. Sa rénovation est achevée (opération isolée de l'ANRU) : intérieur des appartements, communs, isolations extérieures, résidentialisation, parking. La vacance de plus de trois mois est inexistante.

Une résidence senior AMLI de 73 places est située dans le quartier.

Commerce et services

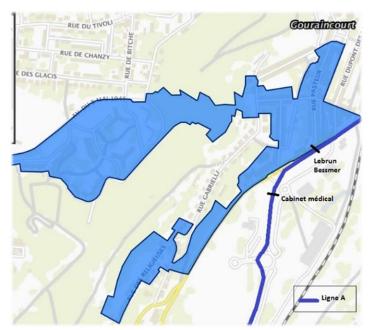
Quartier des remparts :

- Locaux du centre de médecine préventive et de l'AEMO dans un immeuble du quartier
- Tous les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) sont situés à proximité.
- City-stade.
- La salle de l'ancien « atelier de la réhabilitation » est mise à disposition des associations et du centre social Blanche Haye
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - o Tous les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) sont situés à proximité.
 - Centre-ville de Longwy-haut accessible à pied : commerces, professions médicales et services (poste, point Sous-préfecture, établissements scolaires, maison des services comprenant le CIO, le CIDFF et le PIMMS, Point jeune de la ville...).
 - o Stade.

Gouraincourt:

- Quelques petits commerces : pharmacie, coiffeur, dépôt de pain, restaurant, café, garage, hammam.
- City stade.
- Vie associative : « la Gouraincourtoise » est un comité des fêtes (vide grenier, repas, Saint Nicolas,...). L'association « rayon de soleil » organise des ateliers d'alphabétisation et de couture.
- La Croix-rouge dispose d'un local dans le quartier.
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - o Ecole primaire « Edouard Dreux ».
 - Salle des fêtes.
 - Locaux associatifs mis à disposition par la commune dans l'ancienne école « Fernand Léger » située en haut du quartier.
 - o Cinéma Utopolis avec restaurants, centre de beauté, et salle de fitness.
 - O Zone artisanale du Petit Breuil de l'autre côté de la voie ferrée.

Un bus relie le quartier à Longwy-bas et au centre commercial Pôle Europe toutes les heures.



Le quartier est desservi par les arrêts « Lebrun Bessemer », « Cabinet Médical - Utopolis » et « 8 Mai 45 »

Les lignes desservant ce quartier sont les suivantes :

Ligne A (Rehon ⇔ Longwy Bas ⇔ Gouraincourt ⇔ Pôle Europe)

Il est à noter que ces arrêts sont également desservis par la ligne 399 (pour Rodange Gare) et par la ligne TEC 75 (pour Athus).

1.2.4. Quartier Val Saint Martin à Mont-Saint-Martin

Quartier	Population	Part de la population	Revenu médian par unité de
prioritaire	2011	communale	consommation
Val Saint Martin	2 790	35 %	9 900 €



Le Val-Saint-Martin est l'un des quatre quartiers composant la ville de Mont Saint Martin.

Le quartier est situé à proximité immédiate de la frontière belge et est très proche de la frontière luxembourgeoise.

Il comporte deux pôles d'activité : le 1^{er} entre la rue de Bordeaux et l'avenue du 8 mai 45 (mairie, poste, commerces et maison médicale) et le 2^{ème} autour de la place de Lille (agence Batigère, épicerie sociale et régie de quartier).

Le parc Brigidi, espace vert de plus de 12 hectares, est situé à proximité du quartier.

Habitat:

La construction de la ZUP du Val-Saint-Martin s'est étalée de 1963 à 1979. Le projet initial n'a pas été réalisé du fait des difficultés entraînées par la crise de la sidérurgie.

Le quartier a donc souffert d'une sous-densification du bâti et de la présence de vastes emprises foncières laissées libres de construction, qui n'ont pas reçu de traitement qualifiant.

Le quartier a bénéficié d'un Programme de Renouvellement Urbain qui a profondément modifié son visage. Près de 58 millions d'euros ont été investis pour permettre des destructions-reconstructions d'immeubles, des rénovations avec notamment l'amélioration des performances énergétiques des logements et l'installation de nouveaux équipements publics. Les voiries ont été réaménagées, le quartier a également été désenclavé par la construction d'une route le reliant au centre commercial Pôle Europe.

Une résidence ADOMA, disposant de 90 logements, est située dans le quartier. Un EHPAD est en cours de construction à proximité de la mairie.

Enfance et jeunesse :

- Deux écoles maternelles.
- Deux écoles primaires.
- Collège « Anatole France ».
- Pôle de réussite scolaire mis en place par la Commune composé d'une médiatrice école-famille et d'un dispositif de réussite éducatif (DRE)
- Club de prévention Porte Z'ouvertes.
- Espace Miconi : accueille les enfants pour la restauration scolaire et les activités périscolaires.
- Espace Rachek : accueille les jeunes avec des ouvertures en soirée. Afin de lier des contacts avec les jeunes, la commune a également mis en place un dispositif de médiation.
- Centre socio-culturel Kriegel Varimont : lieu d'accueil parent-enfant (LAPE), Point Femmes et Espace de Vie Sociale (cours d'alphabétisation, activités et ateliers).
- Relais assistante maternelle (RAM).

Vie associative:

- l'OPDAM, l'association Avicenne, le comité de quartier ont des locaux et mènent des activités au Val Saint Martin. L'association Scène d'esprit (danse) et des associations sportives sont également présentes.
- La régie de quartier poursuit 3 trois objectifs : l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, l'amélioration de l'environnement urbain et la participation active des habitants du quartier. Elle emploie sous contrats aidés des personnes en difficultés qui effectuent des travaux d'entretien et de nettoyage. Un bulletin d'information sur la vie du quartier et de ses habitants « Rubric'O Val » est distribué deux fois par an aux habitants.
- Présence d'équipements sportifs : terrain de jeu, city stade, salle des sports, boulodrome et stade.
- → A proximité immédiate du périmètre :
 - Salle du prieuré et salle Jacques Callot.

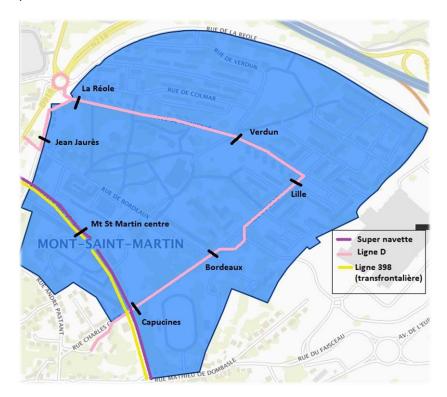
Services publics et commerces :

- La Mairie est installée au cœur du quartier.
- Médiathèque.
- Présence de professions médicales : médecin, kiné et pharmacie.
- Une agence postale et une agence Batigère sont situées dans le quartier.
- L'épicerie sociale, mise en place par la Commune et gérée par l'OPDAM, dispose d'un local place de Lille.
- Présence de commerces : deux supermarchés (LIDL et Ibrahim) et un garage sont situés dans le quartier. Un centre commercial est en cours de construction (7 cellules commerciales), avec financement EPARECA (établissement national public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux). Il devrait accueillir : restauration rapide, boulangerie, fleuriste, taxiphone, café et épicerie.

- → A proximité immédiate du périmètre :
 - o le centre commercial Pôle Europe, un des plus importants pôle commercial de l'agglomération, comprenant l'hypermarché Auchan, est accessible à pied.

Le quartier est desservi par les arrêts « Jean Jaurès », « La Réole », « Lille », « Bordeaux », « Mont-Saint-Martin Centre », « Capucines » et « Verdun ».

La desserte y est plutôt dense dans sa partie centre-sud. Les possibilités de liaisons avec la zone sont nombreuses. Néanmoins, la place des transports en commun est à appuyer dans cette zone où la demande est importante.



1.3. LES QUARTIERS VECUS

Tous les équipements implantés hors de périmètres des quartiers prioritaires, mais situés à proximité et fréquentés par la population de ceux-ci, sont considérés comme relevant du « quartier vécu », de même que les associations intervenant au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Ils concourent à la vie et à l'animation de ceux-ci.

Sont ainsi notamment concernés:

A Herserange:

- Le futur espace loisirs enfance (Landrivaux).
- Ecole maternelle (allée des chalets).
- Ecole primaire (Landrivaux).
- Crèche (au village) et garderie (à Landrivaux) associatives.
- Salle des sports Anatole de Marneffe (allée des chalets).
- Vieille église accueillant des expositions temporaires (vieux village).

A Longwy:

- Plaine de jeux disposant d'équipements sportifs complets.
- Centre social CAF « Blanche-Haye ».
- Maison des services.
- Point jeune de la ville.
- Stade.
- Ecole primaire Edouard Dreux.
- Salle des fêtes de Gouraincourt.
- Médiathèque intercommunale.
- Locaux associatifs « Fernand Léger ».

A Mont Saint Martin:

- Espace Mohammed Rachek.
- Boulodrome.
- Salle du prieuré.
- Salle Jacques Callot.
- Parc Brigidi.
- Locaux de l'association Portes Z'ouvertes.

1.4. LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

Les quartiers Saint-Charles à Haucourt-Moulaine, des cités de la Chiers à Herserange et Jeanne d'Arc à Réhon sont reconnus comme quartiers de veille active.

Ces quartiers, figurant dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé en 2007, n'ont pu être classés quartiers prioritaires.

Malgré les difficultés sociales qu'ils connaissent, ils ne répondent pas aux critères :

- de revenus : le revenu médian par unité de consommation est supérieur au seuil maximal de 11 200 € par an dans les trois quartiers
- de population pour les cités de la Chiers et le quartier Jeanne d'Arc qui ont moins de 1 000 habitants.

1.4.1. Quartier Saint Charles à Haucourt-Moulaine

La Commune de Haucourt-Moulaine est composée de 3 quartiers distincts :

- Haucourt, qui présente un caractère villageois
- Moulaine, une ancienne cité minière
- Saint Charles, développé à partir des années 50 pour loger les ouvriers de la sidérurgie.

Saint-Charles était un quartier de priorité 2 pour le CUCS.

Il a une population de 1 730 habitants. Le revenu médian de ses habitants est de 14 700 euros. Le quartier continue à connaître des difficultés sociales : le taux de chômage s'élève à 16.5%, la part des allocataires CNAF bénéficiant du RSA en 2011 s'élève à 23.8%.

Habitat:

Dans le quartier Saint-Charles, 36.4% des locataires vivent dans des logements HLM.

Enfance et jeunesse :

A Saint-Charles, 49.7% des jeunes de 15 à 34 ans n'ont pas de diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

La part des familles monoparentales dans le guartier s'élève à 15.3%.

Des services sont proposés aux familles et particulièrement aux jeunes :

- Présence d'un MJC.
- Dispositif de réussite éducative.
- Intervention du club de prévention Portes Z'ouvertes (PZO).
- Garderie périscolaire.
- Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) « l'Ile aux trésors » géré par l'association HMCSAD.

Services publics et commerces :

Des services sont présents dans le quartier (médecins, pharmacie, agence postale, école maternelle et primaire, mairie-annexe, bibliothèque) ainsi qu'une supérette.

Il dispose d'équipements mis à disposition des associations (atelier de bricolage, salle des sports, salle des fêtes, stade, city-stade, boulodrome).

Des lignes de bus relient le quartier à Longwy et à la gare de Rodange (toutes les heures).

1.4.2. Cités de la Chiers à Herserange

Le quartier des cités de la Chiers, situé à Herserange, était classé en priorité 3 pour le CUCS.

Il a une population de 950 habitants.

Les habitants des cités de la Chiers disposent d'un revenu médian de 17 000 euros. Seul 3% des locataires vivent dans des logements HLM dans le quartier.

Le taux de chômage reste élevé, il s'élève à 20,5 %. Les jeunes de 15 à 34 ans sont peu diplômés, 53.7% n'ont pas de niveau au moins égal au baccalauréat.

La part des familles monoparentales est importante dans le quartier puisqu'elle s'élève à 22.3%.

1.4.3. Quartier Jeanne d'Arc à Réhon

Le quartier Jeanne d'Arc, situé à Rehon, était classé en priorité 3 pour le CUCS.

Il a une population de 470 habitants.

Les habitants du quartier disposent d'un revenu médian faible, il est de 12 500 euros. Aucun logement HLM n'est situé dans le quartier.

La part des familles monoparentales dans le quartier s'élève à 11,5 %.

2. PILIER COHESION SOCIALE

2.1. BILAN DES MOYENS MOBILISES SUR LA PERIODE 2007-2014

2.1.1. Education

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

- du ministère délégué à la Ville, dans le cadre du CUCS et à partir de 2015, du contrat de ville (programme 147)
- de la politique de soutien à la parentalité (BOP 106, action en faveur des familles) portée par le ministère de la santé et des affaires sociales
- de l'éducation au titre du soutien aux politiques de réussite éducative
- du ministère de l'intérieur au titre de l'intégration des étrangers primo-arrivants (programme 104)

Les subventions accordées pour le volet éducation de 2007 à 2014 s'élèvent à 2 170 504€, dont 1 967 854 € sur le programme 147 du ministère de la Ville :

			Politique	
Thématique	Sous-thématiques		nationale	Crédits dédiés
			Prog. 147	1 782 524 €
		éducative		
		Cordées de la	Prog. 147	0 €
	Programme	réussite		
	de réussite			
	éducative	Internat	Prog. 147	17 400 €
		d'excellence		
Education		(de la réussite)		
	Actions éducatives (dont		Prog. 147	121 500 €
	accompagne	ment à la		
	scolarité et so	outien à la		
	parentalité		BOP 106	178 450 €
	Accès aux savoirs de base			
(alphabétisation, lutte contre		ion, lutte contre	Prog. 147	46 430 €
	l'illettrisme) Apprentissage du français (français langue étrangère) Total			
			Prog. 104	24 200€
				2 170 504 €

La mesure de l'impact des politiques de « réussite éducative » et d'éducation, de façon plus large, n'est pas toujours aisée. Toutefois, les outils de suivi et d'évaluation mis en place soit au plan local (par les porteurs), soit au plan national (enquêtes annuelles de suivi – EAS - de l'ACSE), permettent d'appréhender l'utilité et l'intérêt des programmes et dispositifs.

Le programme de réussite éducative mis en œuvre par le ministère de la ville afin de réduire les écarts de réussite scolaire, en cohérence avec l'Education Nationale, pour les enfants des quartiers prioritaire de la politique de la ville repose à ce jour sur 2 dispositifs de réussite éducative (DRE) : le DRE de Mont-Saint-Martin et celui de Longlaville/Haucourt-Moulaine qui devrait disparaître au profit d'un DRE intercommunal à 4 communes (Longlaville, Haucourt-Moulaine, Herserange et Saulnes) porté par la ville d'Herserange .

Démarré en 2005, le projet de réussite éducative (PRE) du DRE de Mont-Saint-Martin, reconnu par l'ensemble des acteurs de terrain, intéresse annuellement plus de 70 enfants de 6 à 15 ans et leur famille du quartier prioritaire du Val Saint Martin. La durée moyenne de suivi des parcours des enfants est de l'ordre de 18 mois. Les différentes actions proposées et mises en places concernent le volet scolaire, avec du soutien et accompagnement à la scolarité (club coup de pouce lecture/écriture), le volet social avec ouverture culturelle, artistique, sportive et le volet éducatif avec un accompagnement des parents afin de retrouver leur rôle d'éducateur (organisation de groupes de paroles, ouverture artistique, culturelle et sportive comme de la mise en place d'ateliers de découverte et de sorties en famille). Le domaine de la santé est très largement abordé par des orientations vers les professionnels de santé (bilan auprès de la médecine préventive, bilan orthophonique, psychologique etc). Les différents bilans et évaluations par l'ensemble des partenaires et acteurs montrent une réelle progression sur le plan de la réussite scolaire (maîtrise du langage, de la lecture, de l'écriture...) sur le plan de la sociabilité (comportement à l'école, au sein de la famille, dans le cadre des activités extrascolaires...) ainsi que sur l'implication des parents.

La prise en charge des enfants dès la maternelle, reconnue comme un enjeu fort au vu du taux d'absentéisme constaté dans les écoles, devient une des priorités de l'équipe de réussite éducative. Il convient toutefois de veiller à ne pas mobiliser les moyens du DRE pour financer des activités qui relèvent du droit commun (ACM/accueil collectif de mineurs, séjours...).

Le projet de réussite éducative du DRE de Longlaville/Haucourt-Moulaine fonctionne depuis 2006 mais devrait évoluer au profit d'un nouveau DRE intercommunal à 4 communes (Longlaville, Haucourt-Moulaine, Herserange et Saulnes) porté par la commune d'Herserange via son CCAS, ceci pour tenir compte de la refondation de la géographie prioritaire (quartier St Charles de Haucourt-Moulaine sortant, et quartier Concorde d'Herserange entrant).

Le projet de réussite éducative du DRE de Longlaville/Haucourt-Moulaine a porté sur une prise en charge annuelle d'une cinquantaine d'enfants et leur famille du quartier Saint-Charles à Haucourt-Moulaine. La durée moyenne de suivi des parcours a été inférieure à 18 mois. Les actions mises en place ont concerné l'accompagnement à la scolarité (coup de pouce CLE CP et CE1, activité « j'aime les livres » et « parrainage d'enfants »), l'accompagnement vers une ouverture culturelle et la participation à des activités artistiques, le soutien à la parentalité et la prise en charge des problèmes sanitaires. Les résultats constatés par l'équipe du PRE sur les enfants ont été très positifs notamment sur les comportements, résultats scolaires, état de santé et sur la reprise en main de l'éducation des enfants par les parents. A noter, le problème de délai très long pour une prise en charge par le CMP ou le CMPP de Longwy (6 à 8 mois) d'où la nécessité de faire appel à un professionnel exerçant en libéral.

Le dossier de **création du nouveau DRE intercommunal** ainsi que le PRE décliné a fait l'objet d'une validation et d'une labellisation par une commission nationale. Le nouveau projet de réussite éducative repose sur la prise en charge de 80 enfants de 2 à 16 ans et de leur famille sur le volet social (favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive), le volet scolaire (favoriser la réussite scolaire et l'accès aux savoirs), le volet éducatif (apporter aide et soutien aux familles en replaçant les parents comme « premiers éducateurs ») et le volet sanitaire (prévenir les problèmes de santé publique et assurer le suivi).

Pour le compte de l'Etat, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) a financé ces 2 DRE de 2007 à 2014 à hauteur de 1 782 524 € soit 791 900€ pour le DRE de Longlaville/Haucourt-Moulaine et 990 624€ pour celui de Mont-Saint-Martin.

Par ailleurs, 17 400€ ont été attribués au profit du dispositif « internat de la réussite », qui propose à des collégiens et lycéens issus des quartiers prioritaires n'ayant pas chez eux les conditions de travail appropriées, des places d'internat dédiées.

Il conviendra néanmoins de développer ces deux axes durant la période de contractualisation

2015/2020 et de travailler également sur la prévention du décrochage scolaire, en lien notamment avec l'Education Nationale et la plateforme de décrochage scolaire et le réseau FOQUALE (formation qualification emploi).

Les actions relevant des **contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** apparaissent également pertinentes. Ces actions collectives ont vocation à apporter un soutien scolaire, qui ne se limite pas à une seule aide aux devoirs, aux élèves de classes élémentaires et secondaires (collèges et lycées). Elles permettent également un accès aux loisirs, à la culture, dans un souci éducatif.

Mis en œuvre par les associations (Centre social Blanche Haye à Longwy, Avicenne à Mont-Saint-Martin) et les Mairies de Longwy et Mont Saint Martin, le dispositif CLAS fait l'objet d'un partenariat avec l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF et les communes, permettant un suivi rigoureux et est adossé à des actions REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) ce qui permet un travail en profondeur avec les parents.

Il apparaît particulièrement intéressant pour les enfants des quartiers prioritaires de l'agglomération de Longwy car ces derniers ne bénéficient pas toujours d'un environnement social et familial propice à la réussite scolaire.

Ce dispositif s'inscrit en complément de l'action de l'Education Nationale et est articulé avec le dispositif de réussite éducative.

2.1.2. Prévention et accès à la santé

Dans le domaine de la santé, les crédits de la politique de la ville jouent pleinement leur rôle d'impulsion sans se substituer aux crédits de droit commun dans la mesure où s'effectue une recherche systématique de ces financements de droit commun.

Pour sa part, la DDCS assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère de la Ville (programme 147). De 2007 à 2014, les subventions accordées sur ce programme dans les domaines de la prévention et de l'accès aux soins s'élèvent à **150 247€.**

Le 26 Juin 2013, les communes de Longwy, Mont-Saint-Martin et Haucourt-Moulaine et la communauté de communes de l'agglomération de Longwy ont signé avec l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et la Préfecture un contrat local de santé, pour la période 2013-2017.

Les communes de Herserange et Longlaville ont exprimé récemment leur souhait de rejoindre le CLS.

La démarche contractuelle territoriale vise à créer les synergies et les coordinations des financeurs et des acteurs, nécessaires à la réduction des inégalités de santé.

Comme suite au diagnostic territorial préalable, aux propositions des collectivités territoriales et conformément aux priorités du Projet Régional de Santé (priorités en sa déclinaison du schéma régional de prévention, du volet addictologie du schéma régional de l'organisation des soins ainsi que du programme régional d'accès à la prévention et aux soins), ce contrat local de santé s'est donné cinq priorités :

- nutrition,
- conduites à risques,
- accès à la santé, aux dépistages et à la vaccination,
- isolement des personnes âgées,
- cadre de vie.

Ce contrat est décliné en fiches-actions qui bénéficient de financements de l'Etat, de l'ARS et des collectivités locales.

Le contrat local de santé de l'agglomération de Longwy constitue le volet santé du contrat ville.

2.1.3. Lien social, citoyenneté, jeunesse et sport

La DDCS assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

- du ministère de la Ville (programme 147)
- du ministère de l'Intérieur au titre de l'intégration des étrangers primo-arrivants (BOP 104)
- du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative dont le programme « service civique », porté au niveau national par l'agence du service civique
- les actions financées par le centre national de développement du sport (CNDS), en particulier le soutien aux associations sportives et le financement d'équipements structurants.

Les subventions accordées de 2007 à 2014 s'élèvent à **973 329 €.** Ces interventions se déclinent de la façon suivante :

		Politique	
Thématique	Sous thématiques	nationale	Crédits
Lien essiel	Lien social et citoyenneté	Prog. 147	659 679 €
Lien social,		Prog. 104	12 500 €
citoyenneté,	Médiation sociale hors		
jeunesse et	adultes relais	Prog. 147	62 000 €
sport			
	Ville Vie Vacances (VVV)	Prog. 147	199 450 €
	Volontariat	Service civique	36 000 €
	Sport	CNDS en 2014	3 700 €
	Total		973 329 €

Le programme national des adultes relais joue un rôle important en matière de lien social. En effet, les adultes relais médiateurs de ville constituent indéniablement un soutien important du tissu associatif de proximité, permettant la mise en place d'actions de médiation sociale, éducative ou en matière de prévention de la délinquance.

Les associations de quartier ou de proximité sont dans la grande majorité des cas, de petite taille et leur activité ne leur permet pas d'obtenir des ressources propres compte tenu de leurs domaines d'intervention (éducation et parentalité, lien social, culture, citoyenneté et lutte contre les discriminations...). Dès lors, elles apparaissent comme très dépendantes des emplois aidés par l'Etat ou par le conseil régional.

Bien que relevant d'un objectif d'insertion et visant un public spécifique, les postes d'adultes relais sont perçus comme particulièrement intéressants, de par leurs caractéristiques (contrat à temps plein d'une durée de trois ans, renouvelable deux fois) qui permettent à la structure de bénéficier d'un salarié de façon relativement pérenne. Sur une période pouvant aller jusqu'à 9 ans (et parfois 12), l'adulte relais acquiert et développe des compétences, accède à des formations « métiers » ou qualifiantes facilitant sa professionnalisation, et au final, son insertion professionnelle.

Les intéressés sont le plus souvent des maillons forts au sein de leur structure et des personnes ressources sur le quartier, connus et reconnus tant par les habitants que par les institutions (bailleurs, collectivités, État...).

Neuf adultes relais sont actuellement en poste sur les quartiers de l'agglomération de Longwy. Le soutien annuel de l'Etat pour un poste adulte-relais est actuellement de 17 672 €.

• Le programme Ville Vie Vacances (VVV)

Le programme Ville, Vie, Vacances s'adresse principalement aux jeunes des quartiers prioritaires, en particulier ceux âgés de 11 à 18 ans. Il contribue à un égal accès des enfants et des jeunes aux loisirs éducatifs et aux vacances, à la prévention de l'exclusion ainsi qu'à l'insertion sociale. Il concourt également à la prévention de la délinquance. Les actions qu'il soutient sont liées au sport, à l'art et à la culture, aux séjours extérieurs, aux activités d'animation de quartiers... Une attention particulière est accordée aux actions à caractère civique.

La mesure de l'impact des actions soutenues dans le cadre du programme Ville, Vie, Vacances est réalisée à partir des éléments contenus dans les bilans fournis par les porteurs de projets et par les résultats des rapports territoriaux issus de l'enquête annuelle de suivi du programme piloté par l'ACSE jusqu'en 2014 et désormais par le CGET.

La DDCS synthétise l'ensemble de ces données pour évaluer l'impact du dispositif et déterminer les préconisations à transmettre aux acteurs du programme.

Sur le territoire de l'agglomération de Longwy, outre la commune de Longwy, les associations Avicenne, Portes z'ouvertes, Espace Loisirs, Adequat, ADUCS Blanche Haye, la MJC St Charles et Culture Loisirs Evasion ont porté des actions depuis 2007, soutenues par les communes de Longwy, Mont St Martin, Longlaville et Haucourt-Moulaine

Les projets ciblent les jeunes n'ayant pas d'autres opportunités d'accès aux loisirs et demeurant sur leurs quartiers en période de vacances scolaires.

La pédagogie mise en œuvre par les porteurs permet de mettre l'accent au cours des actions sur le civisme, la mixité, le respect des règles de vie collectives et l'ouverture à d'autres réalités pour les jeunes impliqués que celles de leur quotidien dans leur cadre de vie habituel. Ces actions sont soutenues en général par les villes concernées qui les cofinancent et mettent parfois à la disposition des associations des moyens matériels ou humains.

En moyenne, sur la période considérée, ce sont près de 300 jeunes filles et garçons qui bénéficient des actions VVV chaque année sur l'agglomération de Longwy.

Le programme constitue aussi l'opportunité d'un premier contact avec les jeunes et l'occasion de les orienter vers d'autres formes d'implication ou de prise en charge (activités sportives, socioculturelles, mission locales, club de prévention). Les actions permettent aussi de repérer des jeunes susceptibles d'être orientés vers le programme de réussite éducative.

Jeunesse et sports

Au niveau de la jeunesse, et dans la continuité du Comité interministériel de la Ville du 19 février 2013 et du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère de la ville ont signé le 4 avril 2013 une convention par laquelle ils s'engagent pour une durée de 3 ans à faire des quartiers de la politique de la ville des territoires privilégiés des mesures adoptées par le comité interministériel pour la jeunesse.

Au niveau du sport, les conventions ministérielles élaborées dans le courant de l'année 2013 sont le cadre national donné à la territorialisation des politiques publiques sur les quartiers de la politique de la ville. Elles fixent les orientations à décliner localement, au rang desquelles, principalement :

- la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs (Article 1)
- le développement de la place donnée aux acteurs associatifs de proximité (Article 3).

Au plan départemental, ces orientations sont mises en œuvre à travers trois axes prioritaires retenus pour 2015 :

- le développement du Service civique ;
- le soutien aux associations sportives, notamment pour leur professionnalisation, par une aide à l'emploi ;
- sport et publics fragilisés : sport santé, sport handicap et sport insertion.

- Service civique (cf. article 2 de la convention interministérielle du 04/04/13)

Créé par la loi du 20 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans. D'une durée de six à douze mois, il est effectué par le volontaire auprès d'une personne morale de droit public (collectivité territoriale, établissement public) ou d'un organisme à but non lucratif (association, fondation).

La convention interministérielle du 4 avril 2013 précitée prévoit d'augmenter la part des jeunes des quartiers de la politique de la ville parmi les volontaires du Service Civique, en fixant un objectif de 25% dès 2013, soit 7 500 jeunes au plan national, d'augmenter le nombre de missions proposées au profit des quartiers prioritaires et de proposer des contrats aux jeunes décrocheurs et non diplômés des quartiers populaires.

Il n'est pas possible de produire une perspective précise par territoire du fait de la très grande versatilité du service civique, de la dualité agréments locaux/nationaux et de la disparité de la réponse apportée par les acteurs locaux, notamment les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Il est constaté par ailleurs que si dans le département une part importante des volontaires ont effectué leur service civique dans une structure qui développe des actions à destination des quartiers prioritaires, sur certains territoires, le nombre de jeunes volontaires, et notamment issus des quartiers prioritaires, apparaît déficitaire.

- Soutien aux projets d'associations sportives au titre du CNDS (centre national pour le développement du sport)

Le CNDS est un établissement public administratif ayant pour mission de soutenir le développement des activités d'associations sportives ou de groupements sportifs agréés « sport » en vue de renforcer la pratique sportive par tous les publics.

Le soutien aux associations situées en quartier prioritaire est une des orientations importantes du CNDS, réaffirmée en 2015. Il se traduit par des subventions visant à développer des projets et par un soutien à la création d'emplois au titre du plan sport emploi.

Sur 212 associations subventionnées en Meurthe-et-Moselle en 2014, 25 ont une activité dans un quartier prioritaire et 32 aux limites de ces quartiers prioritaires. Celles-ci ont été subventionnées à hauteur de 212 400€ soit 45% de l'enveloppe départementale.

Le montant moyen des subventions dans les quartiers est de 3 726 € contre 1 644 € pour les autres associations. Seules 2 associations (Association Pays Haut Athlétismes Réunis et Karaté Do Longwy) ayant une pratique sportive dans le quartier prioritaire Voltaire, ont ainsi été subventionnées en 2014 pour un total de 3 700€.

En matière de création d'emplois, visant à renforcer structurellement les associations sportives agréées « sport » avec pour objectif la professionnalisation de leurs encadrants, 13 clubs de Meurthe-et-Moselle touchant de près ou de loin la géographie prioritaire (dont le club Longwy Water-Polo), ont bénéficié en 2014 d'une aide du CNDS pour un total de 91 800€.

- Sport et publics fragilisés

Le plan départemental « Sport Santé » décline le plan d'action régional sport santé élaboré par la DRJSCS et l'ARS. L'objectif général consiste à contribuer à améliorer, préserver ou restaurer la santé des Meurthe et Mosellans par le développement de l'activité physique ou sportive, en lien avec les contrats

locaux de santé et en renforçant le réseau des acteurs départementaux de la santé et du sport. Sont tout particulièrement ciblés les seniors, les personnes insuffisamment actives, les personnes atteintes de pathologies, les personnes en situation de précarité, les personnes en situation de handicap et les enfants âgés de moins de 6 ans.

Mieux ouvrir la pratique sportive aux **personnes en situation de handicap** est également un objectif prioritaire.

2.1.4. Culture

La DRAC Lorraine dispose de 4 programmes ministériels d'intervention, dont l'un s'adresse très directement aux publics bénéficiaires de la politique de la ville puisqu'il vise à diffuser et démocratiser la culture :

- Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » qui comprend un volet d'éducation artistique et culturelle et les actions en direction des publics spécifiques éloignés de l'offre culturelle, priorité du ministère de la culture et de la communication,
- Programme 131 « créations » qui encourage la création artistique et favorise la diffusion dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,
- Programme 334 « industries culturelles » qui comprend le soutien au livre, la lecture publique (bibliothèque et médiathèques) et les aides à la production cinématographique,
- Programme 175 « patrimoines » qui concerne, outre l'archéologie et les monuments historiques, les musées mettant en œuvre des projets en direction des publics.

La DDCS assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère de la Ville (programme 147).

Les subventions accordées pour des actions culturelles et d'expression artistique en faveur des populations des quartiers prioritaires sur les 8 années de mise en œuvre du CUCS s'élèvent à **81 092 €**.

2.1.5. Accès aux droits et lutte contre les discriminations

La DDCS assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère de la Ville (programme 147).

Les subventions accordées dans ce cadre de 2007 à 2014 s'élèvent à 97 371€.

2.1.6. Prévention de la délinquance et sécurité

La DDCS assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

- du ministère de la Ville, dans le cadre du CUCS et en application du programme d'intervention de l'ACSE (programme 147) jusqu'en 2012
- du ministère de l'intérieur / SG CIPD, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Les subventions accordées sur la période 2007/2014 s'élèvent à **531 866€** dans ce cadre dont 74 921€ au titre du programme 147 et 198 295 € de crédits FIPD pour des actions de prévention de la délinquance, et 258 000€ de crédits FIPD pour la vidéo protection.

2.2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX IDENTIFIES

2.2.1 VOLET FAMILLE

Depuis 1975, le vieillissement de la population de la CCAL ressort clairement de l'analyse par tranches d'âge :

- la part des jeunes dans la population s'est progressivement réduite : les moins de 20 ans représentant 23,2% de la population en 2010 (24,2% pour la Meurthe-et-Moselle), contre 30,3% en 1975. Cette proportion tend à se stabiliser mais reste en dessous des moyennes départementales.
- la part des seniors a connu une progression continue: les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 18% de la population totale en 2010, contre 12% en 1975 (moyenne départementale à 16,3% en 2010).

La population de la ville de Longwy connaît un important vieillissement (part des - de 14 ans plus faible et part des + de 75 ans plus forte que dans le reste du département). Herserange et Mont Saint Martin disposent d'une population globalement plus jeune (pourcentage des – de 14 ans et des 30-44 ans supérieur au reste du département).

Population 2011 répartie par tranche d'âge (en %)	de 0 à 14 ans	de 15 à 29 ans	de 30 à 44 ans	de 45 à 59 ans	de 60 à 74 ans	De 75 ans ou plus
Herserange	18,8 %	19,7 %	22,3 %	17,8 %	12,2 %	9,3 %
Longwy	16,6 %	20,6 %	18,5 %	18,9 %	13,9 %	11,5 %
Mont-Saint-Martin	20,5 %	17 %	20,5 %	17,6 %	13,4 %	9,1 %
CCAL	18,2 %	17,5 %	20,9 %	19,9 %	13,8 %	9,8 %
Meurthe-et- Moselle	17,4 %	20,8 %	19,2 %	20 %	13,8 %	8,8 %

Les quartiers Voltaire de Longwy et du Val Saint Martin sont ceux où il y a le plus de jeunes (indicateurs de jeunesse c'est à dire, part des - de 20 / + de 60 ans, respectivement de 2,2 et 1,7 en 2008). Les plus de 65 ans y sont toutefois nombreux : dans le quartier Voltaire, ils représentent 27,2 % des locataires MMH (16 % dans le quartier de la Concorde) et au Val Saint Martin 36 % des locataires Batigère (26 % en moyenne pour le parc Batigère Nord-est).

Le taux de famille monoparentale dépasse la moyenne départementale (8,9 % en 2011), il est particulièrement important à Mont Saint Martin (13,7% des ménages) et à Herserange (12,7% des ménages). Alors qu'en 5 ans le taux a légèrement augmenté pour le département (+0,3), l'augmentation a été plus forte dans les deux communes où il est déjà le plus élevé (+2,6 à Mont Saint Martin et +2,1 à Herserange).

La part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles est particulièrement élevée dans l'IRIS de Longwy-haut ouest qui comprend le quartier Voltaire (25,4 %), de Longwy-haut Tivoli, qui comprend le quartier des remparts (23,9%) et au Val Saint Martin (25,7%) contre 15,5 % en moyenne pour la CCAL. Elle est par contre plus faible à Gouraincourt (11,7%).

Du fait du vieillissement de la population, la baisse de la natalité et à la multiplication des structures unifamiliales (divorces, monoparentalité...), les personnes isolées sont nombreuses sur le territoire des trois communes.

Le nombre de personnes vivant seules (femmes âgées notamment) est particulièrement élevé à Longwy (41,9 %) par rapport à la moyenne départementale (35,8%) et a fortement augmenté à Herserange (passant de 34 % à 39,1 % en 5 ans).

Dans l'IRIS de Longwy-haut ouest (quartier Voltaire), 49,1 % des ménages ne sont composés que d'une seule personne, ce taux s'élève même à 59,2 % pour les locataires MMH. Le taux est en revanche plus faible que la moyenne de la CCAL (32,2%) à Gouraincourt (30,3%).

A Mont Saint Martin, les personnes seules sont moins présentes (30,2%) que dans le reste du département à l'inverse des familles nombreuses (12,2 % des ménages avec 3 enfants ou plus contre 9 %).

Au Val Saint Martin, le pourcentage de personnes isolées est moins important (24,5 % des ménages pour l'IRIS Foch-Europe et 27,8 % pour celui de la Réole) que dans le reste de la CCAL (32,2 %)

Le territoire de l'agglomération de Longwy doit être considéré comme insuffisamment couvert par les dispositifs de soutien à la parentalité.

Le nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans est de 2 pour la CCAL contre 3 en Meurthe-et-Moselle et 4 en France métropolitaine.

Les politiques de soutien à la parentalité et en direction de la petite enfance sont de plus en plus étroitement liées. Ainsi, par circulaire du 22 janvier 2015, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes a demandé aux préfets d'engager une réflexion en vue de l'élaboration de schémas de services aux familles, prenant en compte les politiques de soutien à la fonction parentale et en faveur de la petite enfance.

Les priorités en matière de parentalité et de petite enfance :

- Soutien à la fonction parentale : développement des REAAP et des lieux d'accueil enfantsparents (LAEP) dans les territoires prioritaires. <u>Ciblage particulier sur les publics vulnérables et</u> notamment les femmes en situation de monoparentalité;
- Respect des orientations et objectifs définis en matière de soutien à la fonction parentale dans le cadre du futur comité départemental de soutien à la parentalité et par le comité territorial de soutien à la parentalité :
 - Valorisation des compétences des parents dans leur rôle ;
 - Développement du lien entre les parents et professionnels de l'éducation ;
 - Place du parent dans la famille et autorité parentale.
- Créations prioritaires de places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans les quartiers prioritaires (COG ETAT-CNAF 2013 -2017).

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Vieillissement de la population
- Personnes isolées nombreuses
- Accueil du jeune enfant
- Parentalité

2.2.2 VOLET LIEN SOCIAL, CITOYENNETE ET SPORT

Il existe un tissu associatif sur les quatre QPV (plus ou moins développé), mais qui reste fragile car dépendant des aides publics en particulier des emplois aidés par l'Etat (CUI, adulte-relais ou encore emplois d'avenir). Néanmoins, les associations œuvrant au titre de la politique de la ville jouent un rôle important pour le maintien et le développement du lien social, mais aussi dans des domaines tels que l'éducation ou la parentalité, dans une période d'accroissement de la pauvreté et de montée des inégalités.

Pour l'agglomération de Longwy, la thématique lien social est la deuxième du CUCS pour la période 2007/2014 sur le plan financier (après la thématique de réussite éducative et devant le volet emploi et insertion).

Le financement de la politique de la ville s'attache essentiellement au soutien de la vie associative de proximité, la cohésion sociale reposant en grande partie sur les capacités de ces associations de quartier à maintenir des liens de proximité et à favoriser l'expression des habitants. Elles jouent souvent un rôle de médiateur entre ceux-ci et les institutions.

Par conséquent, le soutien à la vie associative des quartiers apparaît comme une priorité du futur contrat de ville. L'Etat souhaite un engagement des différents partenaires en la matière et fera le nécessaire, compte tenu des moyens disponibles, pour contribuer à la pérennité du tissu associatif. Le maintien des postes adulte-relais sera recherché, compte tenu des contraintes existantes (enveloppe constante ou en baisse dans les années à venir).

En revanche, les associations devront inscrire leurs actions dans les priorités définis par les partenaires institutionnels et agir de façon coordonner avec ces derniers, afin de répondre aux problématiques du quartier (éducation, insertion, parentalité, égalité femmes/hommes...).

Le développement de la participation citoyenne, via la constitution et l'installation de conseils citoyens (prévu par les articles 1 et 7 de la loi du 21 février 2014), constitue une priorité pour les territoires et le futur contrat de ville. Les acteurs associatifs devront être pleinement associés aux futurs conseils citoyens.

Dans le domaine du sport, la volonté d'augmenter le nombre d'emplois sportifs doit être poursuivie et amplifiée en 2015 avec la création de 600 emplois sur le territoire national. La répartition par territoire fixe à la région Lorraine un objectif de création de 83 emplois, soit une vingtaine en Meurthe et Moselle.

Les quartiers prioritaires pourraient donc bénéficier de cette disposition dans la mesure où les associations sont prêtes à jouer un rôle social important en lien avec les communes. Il semble exister un certain volontarisme au sein du tissu associatif. Toutefois, leur volontarisme sera fonction de leur capacité financière en vue de pérenniser l'emploi et de la disponibilité des éducateurs déjà énormément chargés en missions dites traditionnelles (entraînements, compétitions, stages...).

Par ailleurs, la promotion auprès des populations des quartiers prioritaires de « l'activité physique et sportive pour tous » sera renforcée et la sensibilisation des collectivités territoriales au développement d'un environnement propice à ces pratiques sera développée.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- > Apprentissage de la citoyenneté
- Place des associations : acteurs de proximité de la politique de la ville et relais des politiques publiques au plus près des habitants
- Participation des habitants
- Pratique sportive

2.2.3 VOLET ACCES AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Du fait de leur histoire (industrialisation) et de leur situation frontalière, les trois communes (Longwy: 13 %, Herserange: 19 % et Mont Saint Martin: 21%) accueillent une proportion d'étrangers supérieure à la moyenne nationale (6 %) et départementale (5,4 %).

Des foyers ADOMA, accueillant notamment des demandeurs d'asiles, sont situés sur le territoire de Mont Saint Martin et Herserange.

Les personnes de nationalité étrangère sont en moyenne **plus âgées à Longwy** (où 41 % des étrangers ont plus de 55 ans) **et Mont Saint Martin** (37%) que dans le reste de la Meurthe-et-Moselle (29 %). A Mont Saint Martin, 27 % des personnes de plus 55 ans sont de nationalité étrangère.

La lutte contre les discriminations et l'accès aux droits apparaissent de façon transversale et sousjacente dans de nombreuses actions relevant de la politique de la ville. Néanmoins, il est difficile de mesurer la réalité des discriminations subies par les habitants de ces quartiers, comme des autres QPV.

Toutefois, la réforme de la politique de la ville prévoit un renforcement de la prévention des discriminations dans les futurs contrats de ville, il s'agit d'une priorité à prendre en compte de façon transversale sur chacun des trois piliers du contrat.

Le principe de non-discrimination, régi par le droit français (article 225-1 du code pénal) et européen, s'inscrit dans une démarche de changement social, systémique et culturel.

La lutte contre les discriminations vise à rétablir l'égalité de traitement des personnes dans l'emploi, la santé, l'éducation, le logement, et plus généralement dans l'accès aux biens et services.

A ce titre, la lutte contre les discriminations recouvre 3 grands types d'actions :

- la sensibilisation et la prise de conscience des publics potentiellement discriminants et potentiellement discriminés aux phénomènes de discrimination,
- le changement des pratiques professionnelles de personnes ou groupes susceptibles de produire des discriminations,
- l'accompagnement juridique, social et psychologique des victimes de discriminations (accès aux droits).

Dans ce cadre, seront privilégiés les axes d'intervention suivants :

Objectif 1 - prévenir et lutter contre les discriminations en direction des acteurs décisionnaires, à l'initiative de programmes d'actions visant à faire prendre conscience des processus de stigmatisation et de discrimination à l'œuvre sur leur territoire ainsi qu'à déconstruire les stéréotypes et transformer les pratiques professionnelles :

- formation des acteurs
- échanges de pratiques
- mise en œuvre de plans territoriaux de lutte contre les discriminations
- création et diffusion d'outils.

2. Pilier cohésion sociale

Objectif 2 - prévenir les discriminations dans l'accès aux droits sociaux et à la justice en direction des publics susceptibles d'être victimes ou victimes de discrimination :

- accompagnement social des personnes s'estimant victimes
- accompagnement des publics favorisant l'accès aux droits juridiques et à la justice.

Objectif 3 - prévenir les discriminations et favoriser l'égalité femmes/hommes par des actions de sensibilisation des publics sur les préjugés, stigmatisations, stéréotypes en vue de conduire à des changements de pratiques.

Seules les actions de prévention et lutte contre les discriminations concernant les habitants des quartiers prioritaires seront éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville (CGET), ces actions et financements ne pouvant se substituer aux actions et financements de droit commun.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Accès aux droits et aux services publics dans les quartiers prioritaires
- Intégration des nouveaux habitants
- Lutte contre les discriminations

2.2.4 VOLET EDUCATION ET FORMATION

La part des non diplômés est importante sur le territoire. En Meurthe-et-Moselle, 17,8 % des plus de 15 ans non scolarisés ne disposaient d'aucun diplôme en 2011. Cette proportion s'élevait à 36,1 % pour Mont Saint Martin, 28,8 % pour Longwy et 26,5 % pour Herserange.

Ces chiffres sont encore plus élevés concernant les quartiers prioritaires de ces communes : au Val Saint Martin dans l'IRIS de la Réole sud (50,9 % pour les femmes et 47,6 % pour les hommes) et Europe-Foch (40,1 % pour les femmes et 44,4 % pour les hommes) ainsi qu'à Longwy-haut ouest (34 % pour les femmes et 37,4 % pour les hommes).

Par ailleurs, **les niveaux de qualification sont également plus faibles**. La part des diplômés de l'enseignement supérieur long, par rapport au reste du département (11,3%), est également faible pour les trois communes : 5,4 % à Mont Saint Martin, 6,6 % à Herserange et 8,5 % à Longwy

Ces chiffres sont encore plus bas concernant les quartiers prioritaires : au Val Saint Martin dans l'IRIS de la Réole sud (3 % pour les femmes et 2,5 % pour les hommes) et Europe-Foch (4,5 % pour les femmes et 5,6 % pour les hommes) ainsi qu'à Longwy-haut ouest (6,5 % pour les femmes et 3,5 % pour les hommes).

Beaucoup d'élèves de 6ème ne maîtrisent pas les compétences du pallier et les connaissances de base, notamment concernant la langue française.

L'éducation et les politiques de soutien aux enfants et à leurs familles doivent être considérées comme absolument prioritaires que ce soit au titre du droit commun de l'action publique ou dans le cadre de la politique de la ville.

Ainsi, deux collèges relèvent de la réforme de l'éducation prioritaire dont la carte a été publiée le 17 décembre 2014 : le collège Anatole France à Mont-Saint-Martin et le collège des Trois frontières à Longlaville.

On observe une certaine mixité sociale au sein des établissements de Longwy, ce qui n'est pas le cas à Herserange et Mont-Saint-Martin où les élèves sont majoritairement issus des quartiers, en particulier au collège A. France.

Néanmoins, au regard des données disponibles, les élèves issus des 4 quartiers prioritaires rencontrent des difficultés, nécessitant la mise en place ou le maintien de dispositifs particuliers de droit commun (référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire, contrat local d'accompagnement à la scolarité...) ou spécifiques à la politique de la ville (DRE, lutte contre le décrochage, Cordée de la réussite...).

Les objectifs de l'éducation prioritaire

Les établissements relevant de l'éducation prioritaire accueillant des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville font l'objet de mesures particulières contenues dans la convention interministérielle du 7 octobre 2013 et précisées par la circulaire conjointe Éducation Nationale et Ministère de la Ville du 28 novembre 2014, au rang desquelles :

- Scolarisation des enfants de moins de trois ans avec un ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers ;
- « Plus de maîtres que de classes » : ciblage de 25% des postes créés sur les quartiers prioritaires ;
- Accompagnement des élèves de 6ème (aide aux devoirs, soutien méthodologique ou tutorat pendant les temps libres; dispositif D'Col qui propose aux élèves de 6ème en difficulté un dispositif numérique d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, mathématiques et anglais);

- Lutte contre le décrochage scolaire, avec un objectif de réduction par deux du nombre de décrocheurs sur 5 ans, par le biais notamment de la mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école.

Enfin, le référentiel de l'éducation prioritaire développera également des mesures en direction des personnels, telles que :

- travail de coopération étroit entre le 1^{er} et le 2nd degré, mise en place d'un travail en réseau ;
- travail collectif au sein de l'équipe éducative ;
- travail en partenariat dans un objectif de co-construction.

Les établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire mais accueillant des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville vont bénéficier, quant à eux, du référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire et des principales mesures particulières contenues dans la convention interministérielle du 7 octobre 2013 : scolarisation des enfants de moins de trois ans, « Plus de maîtres que de classes », lutte contre le décrochage scolaire, relations familles/école.

Les objectifs prioritaires en matière d'éducation pour les contrats de ville porteront sur :

- assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire;
- réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés ;
- réduire le nombre de décrocheurs ;
- améliorer le bien-être des enfants et des jeunes des quartiers (estime de soi) ;
- assurer la participation des parents.

L'articulation des actions des différents partenaires devra être recherchée afin d'assurer leur complémentarité et leur cohérence, le contrat de ville devant préciser l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels mobilisés au profit de la réussite scolaire et éducative des enfants des QPV, qu'il s'agisse des dispositifs de droit commun ou spécifiques évoqués précédemment, sous réserve du principe d'annualité budgétaire.

Ainsi, les actions et orientations des projets éducatifs de territoire (PEDT) intéressant les quartiers prioritaires devront nécessairement intégrer le volet éducatif du contrat de ville. Il conviendra notamment de veiller à la complémentarité et la cohérence des actions menées pendant les différents temps de l'enfant (familiaux, scolaire et périscolaire). La connaissance des actions conduites par chacun y contribuera.

La réussite des actions mises en œuvre au titre du volet éducation du contrat de ville sera évaluée au regard de la réduction des écarts, objectif principal de l'action publique en la matière. Cette réduction sera mesurée, notamment, au regard des indicateurs suivants :

- retard scolaire en 6^{ème};
- validation du palier 2 maîtrise scolaire et culturelle du socle commun à l'entrée en 6ème;
- les résultats du diplôme national du brevet ;
- le devenir des élèves du collège après la classe de 3^{ème};
- l'évolution du nombre de décrocheurs.

Compte tenu de la refonte de la politique nationale d'intégration et du renforcement du niveau d'exigence linguistique, la question de la coordination de l'offre linguistique et de la pertinence des réponses apportées se pose. D'une manière générale, pour répondre au mieux aux besoins des populations et à leurs différents niveaux de maîtrise de la langue française, il convient d'amener

2. Pilier cohésion sociale

progressivement les publics vers les formations qui leur conviennent, dans une logique de progressivité. La question de la qualification des acteurs reste donc posée. De ce point de vue, l'offre de proximité apparaît généralement plus facile d'accès que des offres normalisées ou éloignées. **En ce qui concerne l'agglomération de Longwy,** il conviendra de professionnaliser davantage les ateliers socio-linguistiques mis en œuvre au profit essentiellement des femmes d'origine immigrée afin d'en faire de véritables ateliers d'apprentissage du français pour les populations primo-arrivantes.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Réussite éducative
- > Ouverture culturelle des enfants
- Connaissance de la langue française

2.2.5 VOLET SANTE

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du Contrat Local de Santé montre que les tumeurs représentent la principale cause de mortalité : trachée, bronches et poumon, colon et rectum, tumeurs du sein. Les maladies de l'appareil circulatoire représentent la 2ème cause de mortalité.

La mortalité prématurée (avant 65 ans) représente 163 décès par an dont 68% d'hommes et 32% de femmes. Parmi ces décès, 78 sont considérés comme évitables dont 57 par une modification des comportements individuels et 21 par une amélioration du système de soins. Le taux comparatif de mortalité avant 65 ans n'est pas significativement différent de la moyenne régionale : 221 contre 211 en Lorraine.

Les travailleurs sociaux, bailleurs, services de secours et de sécurité sont par ailleurs régulièrement confrontés à des personnes en souffrance psychique, souffrant d'une pathologie ou suicidaires : on enregistre chaque année 22 décès par trouble mental ou du comportement.

Offre de soins de ville et offre médico-sociale

Au 1er janvier 2015, 60 médecins généralistes libéraux exercent sur le territoire de santé de proximité de Longwy.

Rapporté à une population de 100 000 habitants, Longwy compte 70 médecins généralistes libéraux alors que la Lorraine en compte en moyenne 102.

Cette faible densité de médecins généralistes libéraux place Longwy en 19ème position sur les 20 territoires de santé de proximité de Lorraine.

Les médecins sont ainsi particulièrement sollicités : le nombre annuel moyen d'actes réalisés par les généralistes à Mont Saint Martin est de 7230, ceux de Longwy en réalise 5486 (moyenne régionale de 5258).

Alors que la population vieillit, le territoire présente un déficit important d'offre d'établissements et de services pour personnes âgées (dernier Territoire de Santé et de Proximité (TSP) de Lorraine à ce titre). Mais des réponses sont apportées : autorisation de 60 places de SSIAD supplémentaires à Longwy et création récemment de 60 places d'EPHAD à Ville-Houdlemont. 176 places supplémentaires restent à créer sur le territoire de santé de proximité de Longwy.

L'évolution des capacités d'accueil médico-sociales pour personnes âgées de l'ensemble du territoire de Longwy est la suivante :

Prévisions d'évolution	Places HP	Dont UVP	Places HT	Places AJ	Places PASA	Places UHR
Existant	511	22	7	6	0	0
A échéance*	661	61	19	20	24	12 à 14

Les ouvertures de capacités supplémentaires sont prévues en 2017.

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) représentent : 105 places pour personnes âgées et 5 places pour personnes handicapées. Une équipe spécialisée Alzheimer sur le territoire (gérée par le SSIAD CARMI d'Audun le Roman).

En ce qui concerne plus particulièrement le territoire concerné par le présent contrat de ville les structures sont les suivantes :

- 1. Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Louis de LONGWY : 99 places d'hébergement permanent et 2 places d'hébergement temporaire.
- 2. EHPAD La Résidence de MONT-SAINT-MARTIN : 72 places d'hébergement permanent. Cette structure sera remplacée par un nouveau bâtiment, en cours de construction, de 91 places d'hébergement permanent, 3 places d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour (ouverture prévue en juillet 2016).
- 3. Services de soins infirmier à domicile (SSIAD) de MONT-SAINT-MARTIN : 105 places pour personnes âgées et 5 places pour personnes handicapées.

Offre médico-sociale pour enfants et adultes handicapés

Le territoire est relativement sous-doté en équipements, notamment en place d'hébergement, ce qui peut conduire les familles à rechercher des solutions dans d'autres territoires de la Lorraine et également en Belgique. Un effort de rattrapage est lancé pour les services d'éducation spéciale :

- adultes: Maison d'Accueil Spécialisée de Mont-Saint-Martin de 45 places d'hébergement complet et de 5 places d'accueil de jour et SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) de Haucourt-Moulaine.
- Enfants: Institut Médico-Educatif de Chenières de 85 places, centre médico psycho pédagogique de Longwy et CAMSP (centre d'action médico-social précoce) du Pays-Haut de Mont-Saint-Martin.

Le territoire bénéficiera en septembre 2015 de 10 places de SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) pour enfants autistes.

Offre hospitalière

Le Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin est le seul établissement de santé du territoire : il dispose d'un service des urgences et d'un SMUR et réalise des activités de médecine, chirurgie, gynéco-obstétrique, psychiatrie, hospitalisation à domicile, soins de suite et de réadaptation et long séjour. Des partenariats existent avec l'hôpital VIVALIA d'Arlon sur des activités comme l'imagerie médicale, la réadaptation cardio-vasculaire.

Rattachés à l'hôpital de Mont-Saint-Martin

- -un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) : consultations spécialisées en alcoologie, toxicomanie, addictions sans substance, consultations "jeunes consommateurs",
- -une permanence d'accès aux soins de santé (PASS),
- -un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et un centre d'information et de dépistage des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST).

La convention du 19 avril 2013 signée avec le ministère de la santé et des affaires sociales a défini les objectifs suivants pour la politique de la ville :

- Améliorer l'accès aux droits: développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS);
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires

2. Pilier cohésion sociale

- d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus);
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville).

SYNTHESE DES ENJEUX

- Améliorer la situation en matière de santé
- Décliner les objectifs spécifiques du contrat local de santé dans les quartiers prioritaires du contrat ville en développant et accompagnant les actions
- Prise en compte de la souffrance psychique

2.2.6 VOLET CULTURE

La mise en œuvre d'actions culturelles, le plus souvent portées par des associations de quartier, mais également par des opérateurs spécialisés ou par les collectivités locales, apparaît indispensable au développement de la citoyenneté des habitants des quartiers de la politique de la ville.

En effet, ces populations, souvent défavorisées, sont fréquemment dans l'incapacité d'accéder à la culture, aux équipements ou à l'offre culturelle existante. Les freins rencontrés peuvent être économiques, sociaux ou résulter de l'absence de maîtrise de la langue française.

Au niveau national, la convention du 4 février 2014, signée entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la ville, a défini un certain nombre d'objectifs pour les contrats de ville en matière de culture :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction ;
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture, sur les points suivants : accès des jeunes des quartiers a un parcours d'éducation artistique et culturelle, 30% des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle consacrés aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville, développement de l'éducation au multimédia et, enfin, développement et qualification de l'éducation artistique hors temps scolaire;
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions de mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Les enjeux pour la durée du nouveau contrat de ville portent donc pour l'essentiel sur la mise en œuvre de projets permettant de favoriser l'accès à la culture et aux équipements culturels des habitants des quartiers prioritaires, mais également d'utiliser la culture comme vecteur éducatif (au sens le plus large), en déclinant concrètement les orientations nationales au plan local.

La DRAC de Lorraine rappelle que chaque contrat de ville devra mobiliser au moins un établissement public national ou un équipement culturel labellisé et/ou financé par la DRAC via leurs contrats d'objectifs. Il est nécessaire d'identifier, dans une annexe, les équipements culturels existant sur le territoire et qui entrent dans le cadre du « quartier vécu » par les habitants des QPV. De même qu'il faut veiller à intégrer dans les contrats de ville ceux existants du champ culturel en vigueur sur le territoire (contrat territoires lecture, CT-EAC...), la DRAC encourage la mise en œuvre de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle qui seront adossés aux contrats de ville.

Les projets artistiques et culturels développés dans les QPV devront faire une large place à la participation active de leurs habitants. Ceux permettant le développement des médias de proximité au sein des QPV seront encouragés.

Les indicateurs de résultats (propres à chaque contrat) concernent également le champ culturel : on veillera à ce que des indicateurs qualitatifs éclairent les résultats chiffrés dont le recueil et l'exploitation sont souvent mal aisés pour les structures culturelles accueillant une pluralité de publics.

2. Pilier cohésion sociale

Enfin, il semble important de préciser que la culture n'est pas cantonnée au pilier 1 des contrats de ville mais s'inscrit également dans le cadre de la rénovation urbaine et du développement économique. Le coordinateur du pôle d'action culturelle territoriale de la DRAC Lorraine est le référent pour les questions liées à la politique de la ville.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Accès à la culture

2.2.7 VOLET PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET SECURITE

Le commissariat de sécurité publique (CSP) de Longwy concourt à la protection des personnes et des biens sur son ressort territorial de compétence, à savoir 8 communes : Longwy, Mont-Saint-Martin, Herserange, où se situent les quartiers prioritaires et Longlaville, Réhon, Mexy, Saulnes et Haucourt-Moulaine. Environ 18% de la population de la circonscription vit dans ses quartiers soit 7 340 habitants sur 41 000.

Située sur la frontière avec la Belgique et le Luxembourg, l'Agglomération de Longwy est un point d'entrée en France qui cumule des problématiques spécifiques à sa localisation transfrontalière en terme de trafics de stupéfiants et d'armes. La mobilisation massive des services de police dans la lutte contre l'économie souterraine a conduit au traitement de plus de 400 procédures de stupéfiants en 2014.

L'agglomération est par ailleurs touchée par un niveau élevé de cambriolages phénomène dû en grande partie par la facilité du recel en pays voisins.

Un niveau de violences élevé est enregistré, notamment au sein des fortes communautés étrangères présentes sur l'agglomération : outre plusieurs affaires de violences graves, 3 homicides ont été commis en 2014 au sein des communautés roumaines et arméniennes.

La présence d'un nombre élevé de gens du voyage (200 caravanes en continu), la plupart stationnées illégalement sur des terrains publics, génère des problèmes de gestion des populations et de délinquance.

L'effort de sécurité est majoritairement fourni par les fonctionnaires de la Sécurité Publique, parfois relayé par d'autres services de Police nationale (Police judiciaire, Police aux frontières..). Il est cependant insuffisamment partagé sur le territoire car seule la commune de Longwy dispose d'une police municipale avec un effectif réduit et une coopération limitée aux services d'ordre avec la police nationale. Des dispositifs de vidéo protection certes nombreux (notamment à Mont-Saint-Martin) existent mais pas suffisamment efficaces et trop tournés vers une politique de prévention de la délinquance de voie publique qui a néanmoins permis un recul important des dégradations sur les bâtiments publics.

Des dispositifs de prévention de la délinquance existent, dont certains, notamment sur Mont-Saint-Martin, sont particulièrement efficaces, mais fonctionnent de manière autonome, sans réelle coordination opérationnelle entre eux et avec les pouvoirs publics.

C'est pourquoi, la création d'un CISPD et l'élaboration d'un contrat local de sécurité permettraient la production d'une politique de sécurité globale cohérente et efficace établie sur un diagnostic de sécurité partagé par tous : une étude de sécurité, diagnostic préalable à un tel contrat a pourtant été menée en 2013 sur le territoire. Les très bonnes relations bilatérales entretenues par la police Nationale avec les municipalités, les bailleurs sociaux, l'Education Nationale et la plupart des acteurs de terrain, ne suffisent pas à combler le vide provoqué par cette absence de pilotage institutionnel des questions de sécurité.

L'actuel dispositif de prévention de la délinquance n'est pas adapté aux problématiques de sécurité de l'agglomération et est insuffisamment ciblé sur la gestion et la prévention des addictions (alcool et stupéfiants) qui sont la cause principale de la délinquance violente et de la délinquance d'appropriations sur le secteur de Longwy.

Situation des 4 quartiers prioritaires

Longwy - Quartier Voltaire

Situé en ville haute, il est le lieu de résidence de quelques groupes d'individus identifiés et suivis. Leurs actions ne peuvent généralement être rapprochées de faits de violences urbaines, il s'agit essentiellement d'incivilités ce qui n'exclut en rien des gestes sporadiques de destruction plus graves. Les liens solides tissés avec le bailleur MMH permettent de cibler l'action des services de Police et d'agir de manière efficace sur les points de difficultés qui se traduisent généralement par la consommation de stupéfiants, des dégradations et des occupations de halls d'immeubles.

La proximité de ce quartier avec le centre historique de Longwy (secteur Place Darche) provoque régulièrement des nuisances liées à la présence de groupes de jeunes : alcoolisation excessive, cris et autres incivilités.

Longwy - Quartier Les Remparts

Egalement situé en ville haute, ce quartier rénové n'est pas exempt de difficultés : occupation tardive de certains halls d'immeubles et consommation de stupéfiants en réunion, dégradations diverses et nuisances de voisinage. Ces problématiques sont amplifiées par la géographie particulière du quartier (une seule entrée, possibilité de fuite dans les remparts) et par l'urbanisme (pelouses piétonnes, halls d'entrée à double porte permettant une fuite immédiate à l'arrière des bâtiments).

Des actions massives de présence policière menées en 2013 et 2014 à la suite de réunions avec le bailleur et les locataires et le départ ou l'incarcération de quelques personnes, ont permis d'améliorer la situation, même si des points de fixation demeurent et que le problème des stupéfiants reste très prégnant sur le quartier.

Longwy - Cités de Gouraincout

La typologie des lieux est radicalement différente s'agissant d'un ensemble de maisons plus anciennes autrefois cités ouvrières. Des rassemblements de quelques jeunes sont parfois constatés essentiellement rue Pasteur, sans toutefois donner lieu à des débordements. La présence d'une mosquée au cœur du quartier, peut être considéré comme un élément modérateur, du moins tant qu'elle n'est pas orientée vers des activités radicales. Elle provoque parfois quelques tensions avec les riverains (stationnement, prières de rue pendant les cultes les plus importants de l'année).

Bien que le quartier abrite un nombre élevé de personnes âgées les problématiques de stupéfiants demeurent, plus difficiles à traiter du fait de la configuration des lieux : rues étroites, en sens unique...

Mont-Saint-Martin - Quartier Val St Martin

Classé en Zone Urbaine Sensible, ce quartier réclame toutes les attentions car il concentre la plus forte densité urbaine de la circonscription de Longwy et a été en 2007 le théâtre d'affrontements et de violences graves (incendie de la mairie).

Peu attractif, proche du centre commercial Auchan et de la zone commerciale des 3 frontières particulièrement fréquentés, il concentre quelques-uns des stigmates des quartiers sensibles :

- -occupation de halls d'immeubles et de voie publique, dédiés par une frange de la population jeune à la vente et à la consommation de produits stupéfiants,
- -hostilité et parfois provocations à l'égard des forces de l'ordre et des institutions (jets de projectiles sur les bus...)
- -incivilités et dégradations diverses (incendies de poubelles, voire de véhicules).

L'implantation du quartier en limite des frontières belge et luxembourgeoise occasionne nombre de refus d'obtempérer et de fuites hors du territoire national.

La coopération des élus locaux, des services municipaux et de police qui se réunissent une fois par mois pour évoquer les questions de sécurité et les perspectives de démarches communes ou complémentaires, permet d'assurer un suivi durable des problèmes.

Le renforcement du Groupe de Sécurité de Proximité fin 2012 et la création d'un groupe orienté dans la lutte contre les trafics de stupéfiants au sein de la Brigade de Sécurité Urbaine, ont permis de porter des coups à l'économie souterraine du quartier et à réduire fortement le deal de rue. On constate également une forte baisse des violences urbaines du fait des efforts croisés de la Police en terme d'occupation du terrain et de la Ville en matière de prévention de la délinquance et de politique de la jeunesse.

Néanmoins des problématiques lourdes demeurent sur le quartier et le terreau de la criminalité reste fertile.

Herserange - Quartier La Concorde

Constitué d'une barre d'immeubles sur 2 niveaux de rue construite fin des années 60, le quartier regroupe plusieurs familles connaissant et créant parfois des difficultés. Actuellement le climat se résume en d'épisodiques différends de voisinage et dégradations mineures. Il faut préciser qu'à la suite d'une série de troubles – incendies de véhicules et cambriolages en série- plusieurs actions ciblées ont été menées et ont porté leurs fruits grâce à l'interpellation et l'incarcération des auteurs et le déménagement de quelques fauteurs de troubles. Ce quartier reste marqué par des « poussées de fièvre » régulières, difficiles à prévoir et qui sont rapidement jugulées par d'importantes opérations de contrôle.

La création en cours d'une police municipale à Herserange et les bonnes relations avec la municipalité devraient faciliter la mise en place d'actions durables sur les questions de sécurité, notamment dans le cadre du futur CISPD.

• vidéo protection et prévention situationnelle

L'installation de moyens de vidéo protection est un atout non seulement en termes de prévention des actes de délinquance, mais également dans le domaine de la résolution d'enquêtes judiciaires. Même s'il reste difficile d'évaluer avec précision l'impact de la vidéo protection dans le domaine de la prévention, il est clairement établi que son installation entraîne non seulement un changement de comportement pour certains individus, mais également des lieux de rassemblement de ces individus.

A la lumière de ces éléments, il semble souhaitable de maintenir, voire de développer les efforts de prévention mis en œuvre par les différents partenaires, au sein des quartiers.

Même si la sécurité publique est résolument engagée dans la prévention de la délinquance de par sa présence dissuasive sur le terrain 24 heures sur 24, chaque jour de l'année, la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité, les incivilités et les troubles à la tranquillité publique ne sont pas le domaine exclusif de la Police Nationale. Il s'agit d'une coproduction de sécurité à laquelle sont associés l'éducation nationale, les bailleurs sociaux, les municipalités.

Ce partenariat est formalisé à travers 2 instances de décision : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et le Groupe Local du Traitement de la Délinquance (GLTD).

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Sécurité des personnes et des biens
- Prévention de la délinquance et de la récidive notamment chez les jeunes
- Réduction des conduites à risques (addictions et sécurité routière)

2.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTIONS

2.3.1 DEVELOPPER ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Objectifs opérationnels

Accroître la solidarité et les relations intergénérationnelles Soutenir les associations intervenant dans les quartiers prioritaires Faciliter l'accès à la culture et à l'art pour les habitants des QPV

Plan d'actions

Renforcer la vie associative dans les quartiers où elle est peu présente notamment par la mise à disposition de locaux

Développer les fonds de participation des habitants

Encourager l'implantation de nouvelles structures ou associations à vocation sociale dans les quartiers prioritaires

Simplifier les démarches pour les associations et assurer leur pérennité financière

Accompagner les associations dans leur montage de projets

Encourager les actions de solidarité et de lutte contre la précarité en lien avec le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Promouvoir et mobiliser les services civiques

Développer les actions culturelles comme vecteurs d'accès à la citoyenneté

Faciliter l'accès aux activités et équipements culturels pour les habitants des QPV

Éléments d'évaluation

Nombre d'actions entreprises par les associations Fréquentation des associations et des manifestations par les habitants des QPV Mesures de simplification entreprises en faveur des associations

2.3.2 FACILITER L'INTEGRATION DES HABITANTS

Objectifs opérationnels

Assurer la présence de services publics de proximité Faciliter l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires Promouvoir les valeurs de la république et l'engagement citoyen en direction du public des QPV

Plan d'actions

Améliorer la connaissance des dispositifs existants Prévenir les situations de non recours aux droits Conforter les cours d'alphabétisation

Développer les ateliers d'apprentissage de la citoyenneté et de sensibilisation aux valeurs républicaines

Réaliser un plan territorial de lutte contre les discriminations basé sur un diagnostic local Former les acteurs décisionnaires aux questions liées à la discrimination et permettre un échange de bonnes pratiques

Assurer des actions pour sensibiliser le public aux préjugés, stigmatisations et stéréotypes Accompagner les victimes de discriminations (juridiquement, socialement et psychologiquement)

Éléments d'évaluation

Nombre d'actions engagées Nombre de nouveaux services offerts au sein des quartiers prioritaires Part des habitants des quartiers prioritaires fréquentant les différentes structures Changements de pratiques permettant une meilleure prise en compte des problèmes de discrimination

2.3.3 ENCOURAGER LA REUSSITE EDUCATIVE

Objectifs opérationnels

Parvenir à réduire les écarts de réussite scolaire entre élèves Accompagner la scolarité de l'élève hors de l'école Donner une ouverture culturelle à l'enfant Améliorer l'estime de soi des enfants et des jeunes issus des QPV Assurer la mixité sociale des établissements scolaires Lutter contre le décrochage scolaire

Plan d'actions

Scolariser les enfants de – de 3 ans
Encourager le soutien scolaire
Développer et conforter les actions d'accompagnement à la scolarité
Maintenir les dispositifs de réussite éducative existants
Développer des actions d'éducation aux médias (internet et réseaux sociaux en particulier)
Faciliter l'accès à l'éducation culturelle et artistique
Rechercher l'implication des parents en développant de nouvelles formes de coopération
Coordonner les différents dispositifs éducatifs du territoire (droit commun et politique de la ville)
Mettre en place des dispositifs innovant en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs

Éléments d'évaluations

Complémentarité et cohérence des dispositifs offerts Évolution du retard scolaire en 6ème Résultat du diplôme national du brevet (DNB) Devenir des élèves du collège après la 3ème Evolution du nombre de décrocheurs Participation des parents

2.3.4 DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

Objectifs opérationnels

Accompagner et conseiller les parents dans leur rôle Développer le lien entre parents et professionnels de l'éducation

Plan d'actions

Conforter le fonctionnement des lieux d'accueil Parents-Enfants existants et des REEAP Optimiser l'offre d'accueil en direction de la petite enfance Développer les lieux d'accueil pour les parents dans les collèges Créer un réseau partenarial concernant la parentalité pour coordonner les actions

Éléments d'évaluations

Diversité des dispositifs offerts Évolution des résultats scolaires Nombre de parents accompagnés par les acteurs du soutien à la parentalité

2.3.5 AMELIORER LA SANTE DES HABITANTS

Le Contrat local de santé (CLS) constitue le volet santé du contrat de ville de l'agglomération de Longwy.

Objectifs opérationnels

Décliner les objectifs spécifiques du Contrat Local de Santé dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville en développant et accompagnant les actions

Améliorer les connaissances en matière de santé

Intégrer la problématique de pénurie d'offres de soins et de la désertification médicale du Bassin

Plan d'actions

Mettre en place des actions dans les quartiers sur les thématiques du CLS : alimentation, activités physiques, conduites addictives, sexualité, violences, sensibilisation aux dépistages et à la vaccination, cadre de vie

Intégrer la commune de Herserange au contrat local de santé

Améliorer l'accès aux droits et aux soins

Veiller à la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale

Installer un COPSIL (coordination et prévention des situations limites) pour traiter des situations concrètes de souffrance psychique

Favoriser l'accès aux soins des populations vulnérables et isolées

Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers

Promouvoir l'activité physique et sportive

Encourager toute initiative favorisant l'installation de professionnels de santé afin de lutter contre la désertification médicale

Éléments d'évaluation

Nombre d'actions de sensibilisation en matière de santé effectué Fréquentation des dispositifs par les habitants des QPV Evolution du nombre de professionnels de santé présents

2.3.6 PREVENIR LA DELINQUANCE

Objectifs opérationnels

Assurer une meilleure coordination des acteurs locaux Prévenir les conduites à risques (stupéfiants, alcool et sécurité routière) Renforcer le lien existant entre police et population

Plan d'actions

Réactiver le CISPD
Développer la vidéo-protection
Assurer des actions de prévention aux addictions
Améliorer la sécurité routière
Mettre en place un dispositif de médiation dans les transports en commun
Sensibiliser les habitants des QPV aux violences intrafamiliales et à celles faites aux femmes
Développer les actions de prévention en direction des jeunes, notamment concernant le harcèlement à l'école

Éléments d'évaluation

Nombre et gravité des actes de dégradation et des incivilités Nombre effectué d'actions de prévention

3. PILIER CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

Au sein de la Communauté de communes de l'agglomération de Longwy, le quartier du Val Saint Martin à Mont-Saint-Martin a bénéficié d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU. Le quartier des Remparts à Longwy a été retenu par l'ANRU sous la forme d'une opération isolée.

Le quartier Voltaire à Longwy et le quartier Concorde de Herserange ont été retenus comme quartiers d'intérêts régionaux pour bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU).

3.1. BILAN DES MOYENS MOBILISES SUR LA PERIODE 2007-2014

Au-delà des opérations de rénovation urbaine et des crédits ANRU, l'Etat finance, sur ses crédits spécifiques de la politique de la ville, des actions favorisant l'association des habitants aux projets d'amélioration et de préservation de la qualité des logements, des parties communes ainsi que des espaces et équipements publics.

Dans le cadre du CUCS, ont ainsi été subventionnées de 2007 à 2014, pour un total de 138 417€ : des actions d'amélioration du cadre de vie (111 388€), des actions liées à la GUP (23 000€) et d'accompagnement au relogement (4 029€).

Par ailleurs, la Communauté de Commune de l'agglomération de Longwy s'est dotée des documents suivants :

- un Programme local de l'habitat (PLH) adopté en 2013
- un Plan paysage élaboré en 2013
- un diagnostic local de sécurité rendu en 2012.

L'Opération programmée de l'habitat (OPAH) va être prochainement renouvelée.

3.1.1 BILAN DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU VAL SAINT MARTIN

En amont de la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain, le Val-Saint-Martin comptait 4 000 habitants et 1 500 logements, soit près de la moitié de la population et du parc total d'habitations de la commune. Le quartier se caractérisait par un taux de logements locatifs sociaux de 87%, avec un bailleur social principal, Batigère Nord-Est, gérant un parc de 1 220 logements.

Le projet de rénovation urbaine s'est inscrit dans une ambition globale de requalification urbaine, de rééquilibrage social et d'intégration des habitants.

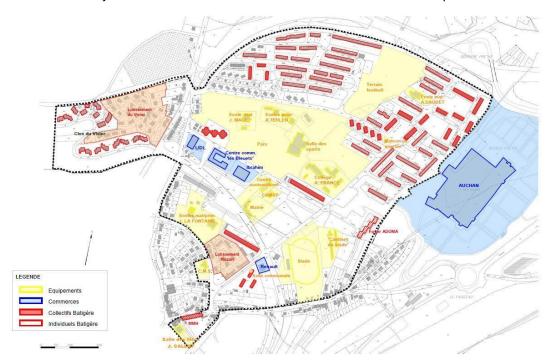
Plusieurs objectifs ont guidé cette rénovation urbaine :

- changer l'image du quartier par la diversification de l'habitat et des fonctions
- valoriser les espaces publics
- assurer la mutabilité foncière dans un but de résidentialisation des immeubles et de résorption des friches urbaines dans le centre du quartier
- désenclaver le quartier vers l'Est
- ➡ pérenniser l'activité commerciale et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements publics et de services.

Les interventions du PRU trouvent un prolongement, voire un accompagnement, dans les dispositifs de politique sociale et/ou urbaine existants sur le territoire tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et le ScoT (Schéma de Cohérence Territorial) Nord Meurthe-et-Mosellan.

Un bilan quantitatif satisfaisant

D'un point de vue quantitatif, les objectifs du PRU sont en mesure d'être atteints. En effet, la majorité des travaux est déjà terminée et les derniers chantiers devraient être livrés prochainement.



Plan du Val Saint Martin avant ANRU

Le projet initial prévoyait :

- ✓ la démolition de 4 immeubles collectifs, soit 150 logements locatifs sociaux, par Batigère Nord-Est
- ✓ la construction de 150 logements locatifs sociaux (79 sur site, 71 hors site sur la commune de Mont-Saint-Martin)
- ✓ un programme de 67 logements en accession à la propriété
- ✓ la réhabilitation thermique et patrimoniale de 198 logements collectifs
- ✓ la résidentialisation de 238 logements collectifs et du foyer Adoma
- ✓ l'aménagement des espaces publics avec notamment la requalification du parc central et la réfection voire la création de nouvelles voies urbaines
- ✓ la création et la réhabilitation d'équipements publics avec par exemple la construction des locaux de la Régie de quartier ou l'aménagement des cantines du stade en maison des citoyens.

Le coût global TTC du projet dans le cadre de l'avenant de clôture s'élève à 58 523 K€ dont 7 405 K€ financés par l'ANRU.



Plan du Val Saint Martin après ANRU



L'avancement du projet est satisfaisant avec un bémol pour l'accession sociale à la propriété. En fait, toutes les démolitions prévues dans le PRU (Programme de Rénovation Urbaine) ont été réalisées. Il en va de même pour les opérations de réhabilitation et de résidentialisation des logements collectifs. Dans le cadre de l'avenant de clôture, le bailleur social envisage la réhabilitation de 226 logements individuels construits au début des années 70. En ce qui concerne la reconstitution de l'offre, 75 logements ont été construits, les 50% restant à terminer devraient être livrés, au plus tard, en avril 2016.

Le relogement est une question centrale du PRU, car l'une de ses ambitions est de permettre un parcours résidentiel positif tout en maîtrisant le taux d'effort des ménages, de faciliter l'insertion des ménages relogés qui connaissent de grandes difficultés sociales et économiques participant ainsi à favoriser la mixité sociale.

Dans le cadre de la convention du PRU signée le 8 décembre 2009, le bailleur social Batigère Nord-Est s'est engagé sur les points suivants :

- les relogements sont assurés directement par lui-même
- une prise en compte individuelle de chaque situation et le respect des souhaits des locataires
- la prise en charge des frais liés au relogement
- des logements en bon état
- la poursuite de l'entretien des immeubles jusqu'à leur démolition
- l'engagement de faire au locataire plusieurs propositions de relogement successives.

Le programme de démolition a nécessité la mise en œuvre d'une démarche de relogement de 74 ménages.

À ce jour, les objectifs de relogement tels que le prévoit l'ANRU ne sont pas atteints (34 ménages à reloger dans du neuf). Batigère Nord-Est a rencontré d'importantes difficultés pour atteindre ses objectifs : les premiers programmes de construction ont en effet été livrés à l'extérieur du quartier. Toutefois, 66 logements seront livrés au Val St Martin fin 2015 et compte tenu de l'attachement fort des ménages pour le quartier, les obligations du RGA devraient pouvoir être respectées. Le respect des engagements du bailleur en matière de relogement fera donc l'objet d'une attention particulière.

Le cadre de vie des habitants a été également largement amélioré : les démolitions des quatre immeubles ont permis d'aérer et de dé-densifier le quartier.

Toutefois, l'objectif ambitieux de production de logements en accession sociale à la propriété n'a pas été atteint. À ce jour, sur un objectif initial de 67, seule une première tranche de 8 logements semi-collectifs est terminée. Les difficultés de commercialisation ont donc nécessité un recalage des objectifs et des plannings opérationnels des autres tranches du programme.

Les projets de résidentialisation sont allés dans le sens d'une délimitation plus claire des espaces publics et privés. La réhabilitation a permis d'accroître la performance énergétique de nombreux logements.

Au-delà des investissements générés par le renouvellement urbain et le relogement, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et l'insertion professionnelle des habitants de ce quartier sont également des éléments fondamentaux pour la réussite du PRU. Ces deux volets seront évoqués respectivement dans ce pilier et dans le pilier "emploi et développement de l'activité économique".

Les modes de gouvernance

Le PRU du Val Saint-Martin est porté par la commune de Mont-Saint-Martin. Cette dernière assure l'animation permanente des acteurs et des financeurs au travers du comité de pilotage de la rénovation urbaine qui se réunit une fois par an en présence du bailleur et des services concernés. De plus, elle assure le pilotage opérationnel du projet en lien avec l'OPC Urbain (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) qu'elle a missionné et par le recrutement d'un chef de projet chargé de suivre la réalisation du programme d'actions.

L'ANRU a fixé des règles de gouvernance des PRU de manière à assurer un processus de vérification du respect des engagements pris : respect du programme physique, de l'échéancier et des dispositions complémentaires. À cet effet, les différentes revues de projet et le point d'étape à mi-parcours ont été des points de rendez-vous et de partage entre les partenaires du projet.

Ces moments clefs ont permis non seulement de veiller au respect des fondamentaux du PRU, de maintenir le cap, mais aussi de définir en commun des actions correctrices qui se sont traduites au cours de la mise en œuvre des différents avenants.

Cette gouvernance mise en place contribue à la réussite du projet et peut constituer un support dans le cadre de la mise en œuvre du futur contrat de ville.

Plus généralement, la politique de la ville met en avant le citoyen dans sa globalité et décline tous les aspects de sa vie quotidienne, d'où l'intérêt de travailler ensemble, État et collectivités, sur les futurs piliers de cette gouvernance.

3.1.2 BILAN DE L'OPERATION ISOLEE DES REMPARTS

Construit entre 1972 et 1974, ce quartier a permis de développer, à cette époque, une offre diversifiée de logements collectifs sur la ville haute.

Il compte 379 logements collectifs sur 5 groupes d'immeubles appartenant à BNE et un foyer de personnes âgées de 73 logements propriété de BNE et géré par l'AMLI.

L'opération isolée ANRU a eu pour ambition d'apporter des solutions durables aux dysfonctionnements constatés et signe la volonté des partenaires cités précédemment, de conjuguer leurs efforts respectifs pour réinsérer le quartier dans son environnement et améliorer le cadre de vie.

Un double objectif a guidé cette rénovation urbaine :

- transformer en profondeur et de manière durable le quartier en intervenant sur ses différentes composantes : espaces publics, habitat, équipements et services
- ouvrir le quartier en affirmant sa position dans la ville et en valorisant son image.

Un bilan quantitatif satisfaisant

D'un point de vue quantitatif, les objectifs de ce programme ont été atteints avec la réalisation des opérations suivantes :

- ✓ le changement d'usage de 4 logements sociaux
- √ l'adaptation d'une cinquantaine de logements aux personnes à mobilité réduite
- √ la réhabilitation et la résidentialisation du foyer de personnes âgées
- ✓ la résidentialisation et le traitement des entrées de 354 logements
- √ des aménagements urbains et paysagers
- √ la démolition d'une maison de quartier

Le coût global du projet s'est élevé à 7 716 K€ dont 1 324 K€ financés par l'ANRU.

Le cadre de vie des habitants a donc été bien amélioré avec la valorisation des espaces publics et la résidentialisation des immeubles du quartier qui a permis une définition plus claire des espaces publics et privés.

Bilan social

Même si la transformation du cadre de vie est un incontestable point fort du PRU, les conditions de vie des habitants ne se sont pas suffisamment améliorées dans un contexte de crise économique et sociale particulièrement sévère, le taux important de ménages en situation d'impayé de loyer en est la preuve (27 % en juin 2014 pour le quartier de Gouraincourt-Remparts - source Batigère).

Par ailleurs, l'articulation entre rénovation urbaine et accompagnement social reste à améliorer. Des chiffres disponibles dans des domaines tels que les revenus, l'emploi, les minima sociaux, le logement ou encore la composition des ménages montrent que les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont connu ces dernières années une dégradation de la situation économique et sociale de leurs habitants à quelques exceptions près.

3.2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX IDENTIFIES

3.2.1 A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

En 2010, le parc d'habitations dans la CCAL représente 27 805 logements, soit une progression de 3 264 logements (13,3% par rapport à 1999). Cette évolution est supérieure à la moyenne du département sur la période (+11,1%), alors qu'entre 1990 et 1999 la hausse (+2,5%) était très inférieure à la moyenne départementale (+6,2%).

Après une décennie de relative stagnation de la construction neuve, le territoire intercommunal connaît depuis 1999 un important développement résidentiel. L'attractivité résidentielle du territoire a ainsi fortement progressé sur la dernière décennie, en raison du développement de l'emploi interne et transfrontalier, et le marché du logement connaît de très fortes tensions (hausse des loyers, difficultés de trouver un logement,...).

Notamment du fait de la présence de cités ouvrières, le parc de logements dans les trois communes est plus ancien que dans le reste du département ; en particulier à Herserange où 47,9 % des logements ont été construits avant 1946 alors que ce taux est de 31,8 % pour la Meurthe-et-Moselle. Dans le département 14,6 % des logements ont été construits après 1991, ce taux est de 12,8 % pour la CCAL mais seulement de 4,6 % à Herserange, 7,3 % à Longwy et 7,9 % à Mont Saint Martin (chiffres du recensement de 2011).

Alors que la proportion de personnes âgées augmente, les maisons de cités ouvrières ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilités réduites, certains immeubles également posent problèmes en terme d'accessibilité.

Les appartements représentent 62,7 % des logements à Longwy mais ne représentent que 40,7 % à Mont Saint Martin (45 % en Meurthe-et-Moselle).

La proportion de locataires est supérieure à la moyenne départementale (40,7%) dans les trois communes, tout particulièrement à Longwy (62,1%) et à Mont Saint Martin (58,3%).

L'ancienneté d'emménagement des locataires dans leur logement y est plus importante (15,7 ans à Mont Saint Martin, 15 ans à Longwy et 13,7 ans à Herserange) que dans le reste de la Meurthe-et-Moselle (11,2 ans).

L'offre locative sociale représente près de 6 200 logements, soit 24% de l'ensemble des résidences principales de la CCAL. Malgré cette forte représentativité de l'habitat social, le parc HLM s'est sensiblement réduit depuis 2000 sous l'effet conjoint de démolitions, de programmes de reventes, et d'une carence en construction neuve, liée principalement au coût élevé du foncier.

L'habitat social reste très présent dans les trois communes où se situent des quartiers prioritaires. Alors que le pourcentage de logements sociaux est de 14,2 % en Meurthe-et-Moselle, ce taux est de 48,2 % à Mont Saint Martin, 38,2 % à Longwy et 18 % à Herserange.

La proportion de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de l'agglomération est variable. Les quartiers des remparts (Batigère), Voltaire (MMH) et du Val Saint Martin (Batigère) sont très majoritairement la propriété des bailleurs sociaux alors qu'à Gouraincourt et Landrivaux, anciennes cités ouvrières, les propriétaires sont plus présents.

Dans les anciens quartiers du CUCS, le taux de ménages locataires de logements HLM était de 97,7 % pour le quartier Voltaire, 87,1 % pour le quartier des remparts et de 79,2 pour le Val Saint Martin. Il n'était en revanche que de 8,4 % à Gouraincourt, où seulement 36,2 % des ménages sont locataires.

Les taux de vacance des logements dans les quartiers prioritaires correspondent globalement à ceux des communes dans leur ensemble : à Longwy 12,1 % des logements sont vacants, à Herserange 10,7 % et à Mont-Saint-Martin 7,3%.

	Part de logements HLM calculée par rapport au nombre de résidences principales	Part de logements vacants	Part de logements en location
France métropolitaine	14.6%	7.1%	39.7%
Lorraine	13.1%	8.2%	37.4%
Meurthe-et-Moselle	14.2%	8.2%	40.7%
CC de l'Agglomération de Longwy	20.9%	8.1%	39.9%
Gouraincourt - Remparts	inférieure à 25%	supérieure à 10%	inférieure à 55%
Concorde	inférieure à 25%	supérieure à 10%	inférieure à 55%
Val Saint Martin	entre 55 et 75%	entre 5 et 7%	entre 65 et 75%
Voltaire	supérieure à 75%	entre 7 et 10%	entre 75 et 85%

Lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, 6 mesures ont été annoncées :

- ✓ mieux répartir le parc social sur les territoires,
- revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles.
- ✓ moderniser et piloter à la bonne échelle le programme d'attribution,
- ✓ accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain,
- ✓ accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM trop nombreux sur certains territoires,
- ✓ mieux articuler renouvellement urbain et développement durable.

Une bonne articulation entre les politiques urbaines et du logement d'une part, et la politique de la ville d'autre part est nécessaire.

Les politiques de l'habitat et de l'aménagement des territoires menées par la Communauté de communes de l'agglomération de Longwy à travers la mise en œuvre du PLH et du SCoT Nord, doivent ainsi être prises en compte.

Ainsi, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain s'appuie sur les enjeux suivants du PLH, adopté le 12 décembre 2013, en matière de logement social :

- Renforcer l'offre : quelle nature et quel volume de logements à construire sur l'échéance du PLH, sur quels territoires, et pour quels publics ? Quelles opportunités d'acquisitions-améliorations pourraient être proposées par les communes à défaut d'offre foncière ?
- Améliorer l'existant et développer la qualité de service : quel programme d'entretien, de réhabilitation, de résidentialisation, de mise aux normes énergétiques du parc existant sur l'échéance du PLH ?
- Renouveler le parc obsolète : quels patrimoines présentent des problématiques lourdes qui justifieraient une démolition ?

- Prendre en compte les besoins spécifiques (typologies de logements, adaptation au vieillissement ou au handicap,...)
- Favoriser la rotation du parc par une offre en accession sociale à la propriété

De plus, le programme d'actions du PLH prévoit :

- l'élaboration d'un plan de patrimoine concerté avec les communes (gestion et avenir du parc existant, programmation neuve en lien avec les projets urbains à l'étude ou en cours)
- une logique de parcours résidentiel des familles sur l'agglomération, vers l'accession à la propriété, le locatif privé, le logement adapté,...

Les mesures présentées par le premier ministre Manuel Valls lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 seront également prises en compte. Elles vont dans le sens d'une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux au niveau de l'intercommunalité afin de ne pas amplifier la ségrégation et l'enfermement au sein des quartiers.

Cet objectif de mixité sociale passe également par une réorganisation des attributions de logements sociaux précisée notamment par l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (loi ALUR) et qui prévoit la mise en œuvre des quatre dispositifs suivants pour les EPCI dotés d'un PLH exécutoire et d'un ou plusieurs quartier(s) "politique de la ville" :

- un dispositif de gestion partagée de la demande
- un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
- une conférence intercommunale du logement
- une convention de mixité sociale

3 enjeux apparaissent pour les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Enjeu n°1 : améliorer l'attractivité des quartiers dans un objectif de mixité sociale

La mixité sociale est un des objectifs du renouvellement urbain qui prévoit en effet de réduire la proportion de logements sociaux dans les quartiers et de diversifier l'habitat et les fonctions pour plus de mixité. L'objectif de mixité sociale se base donc sur une double hypothèse : la diversification de l'habitat entraînerait une diversification de peuplement et l'installation d'une population de propriétaires privés dans le cadre de l'accession sociale, et l'apport de ménages de catégories sociales moyennes ou plus aisées.

La question du peuplement des secteurs rénovés ou en cours de rénovation constitue un des enjeux fondamentaux sur lequel il est nécessaire de réfléchir et d'agir. Il conviendra donc d'observer une grande vigilance sur la maîtrise du peuplement en s'appuyant sur les modalités de gestion locative et d'attribution des logements qui existent déjà.

Il conviendra de rechercher un meilleur équilibre social au sein de l'intercommunalité et cet objectif, inscrit par ailleurs dans le PLH, passe par une diversification de l'offre de logements.

En effet, une offre diversifiée est une des composantes et résultantes de l'attractivité des quartiers et permet notamment aux habitants de s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant. Les différents statuts d'habitat tels les logements en accession à la propriété (sociale ou non), les logements sociaux intermédiaires, résidences pour personnes âgées, concourent à cette diversification et a fortiori à la mixité sociale.

Enfin, la mixité sociale s'appuie également sur la diversification des fonctions urbaines à travers la création ou la réhabilitation d'équipements publics et commerciaux et le développement économique. Cette notion devra également être prise en compte.

Enjeu n°2 : améliorer l'image du quartier et son cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie des habitants, et plus généralement de la qualité de vie, représentent en effet des facteurs déterminants pour changer l'image des quartiers mais aussi affirmer leur repositionnement au sein de la ville et de l'agglomération de Longwy.

La qualité urbaine, architecturale et paysagère est donc une exigence à tenir pour engager la transformation en profondeur et de manière durable du quartier et pour enrayer la dégradation des espaces et du bâti.

Concernant les projets de rénovation urbaine engagés ou prévus pour les quartiers, la requalification des espaces publics, abordée globalement, forme un ensemble continu qui instaure une meilleure lisibilité spatiale et optimise son usage et son fonctionnement. La qualité des aménagements paysagers est, elle aussi, très importante. En effet, les espaces verts apportent un nouveau cadre de vie aux habitants.

Si le remodelage des espaces publics peut offrir aux habitants de nouveaux lieux de convivialité, le réaménagement doit s'accompagner également d'une organisation ad hoc des services gestionnaires, d'ailleurs déjà prise en compte dans le cadre de la charte de Gestion Urbaine de Proximité évoquée ciaprès.

La requalification des espaces du projet urbain s'appuie aussi sur des **opérations de résidentialisation** et de redéfinition du statut des espaces. De manière générale, la résidentialisation constitue un mode de reconquête des territoires, par l'investissement des partenaires qu'elle suscite et le changement d'image qu'elle produit. Elle contribue à renforcer le sentiment de protection pour les habitants, leur respect des espaces, voire leur appropriation des espaces résidentiels.

Les futurs aménagements devront intégrer le volet sécurité dès la conception des projets. En effet, l'aménagement des espaces publics s'avère être un facteur dissuasif face à la délinquance, un moyen de réduire les conditions environnementales opportunes au délit en rendant son exécution plus périlleuse. L'aménagement a donc en ce sens un rôle préventif et, en fonction de sa conception, peut réduire l'insécurité.

En ce qui concerne les constructions neuves, depuis le 1^{er} janvier 2013 (suite au Grenelle de l'environnement) toutes les nouvelles opérations de construction doivent répondre aux critères BBC (bâtiment basse consommation) correspondant à une énergie primaire de 50 kWh/m²/an (selon la RT 2012) et, à partir de 2020, elles devront répondre au label BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive). Ce label correspond à une consommation des bâtiments inférieure à la quantité d'énergie qu'ils produisent à partir de ressources renouvelables.

Dans cet objectif, les bailleurs sociaux devront s'engager pour les constructions à venir dans la voie de la transition écologique.

En matière d'intervention sur le bâti existant, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux : réduire d'au moins 38 % la consommation d'énergie d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, la réhabilitation du bâti et plus précisément la rénovation énergétique de l'habitat est une priorité

nationale qui trouve sa déclinaison dans le Plan national de rénovation énergétique de l'habitat lancé lors du premier Comité de Pilotage National du 15 mai 2013. L'ensemble du parc de logements sociaux devra être rénové à terme, en commençant par les 800 000 logements sociaux dont la consommation énergétique est supérieure à 230 kWh/m²/an qui devront faire l'objet d'une rénovation énergétique d'ici 2020 pour atteindre une consommation de 150 kWh/m²/an.

Pour les réhabilitations réalisées, il est important de vérifier, à partir de retour d'indicateurs, si les objectifs affichés en matière d'économies pour les locataires sont bien respectés. En cas d'écart avec les objectifs fixés, il sera important d'en analyser les causes qui peuvent être liées à des problèmes techniques ou de comportement des locataires quant à l'utilisation des nouvelles installations.

Sur le champ de l'habitat privé, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été mises en œuvre sur la communauté de communes de l'Agglomération de Longwy entre 1995 et 2000, et ont permis la réhabilitation de 930 logements, soit 380 logements de propriétaires occupants et 550 logements locatifs, dont 250 logements auparavant vacants.

Une nouvelle OPAH a été initiée en Septembre 2010 : sur les trois années opérationnelles, elle a favorisé la réhabilitation de 224 logements, dont 47 locatifs. Elle fait l'objet d'une prolongation d'un an, jusque septembre 2014, mais se déroule malheureusement dans un contexte économique morose, avec depuis 2012, un reflux marqué de l'investissement immobilier, en particulier locatif, sur l'ensemble du territoire national.

Une étude pré-opérationnelle menée en 2014 vise à déterminer l'opportunité d'une nouvelle OPAH sur le territoire intercommunal, en lien notamment avec les orientations de l'État en matière de lutte contre la précarité énergétique, et les priorités de l'ANAH concernant la résorption de l'habitat indigne et très dégradé.

Enjeu n°3 : améliorer les conditions de vie des habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La GUP est un enjeu majeur pour assurer le bon fonctionnement des quartiers. Elle vise notamment à :

- pérenniser les investissements engagés ou qui le seront par une gestion coordonnée
- garantir une bonne gestion du quartier pendant les phases de chantier
- renforcer la dynamique inter-partenariale

Afin de préserver durablement l'attractivité des quartiers rénovés et de prévenir de manière générale l'entrée des quartiers dans un cycle de dysfonctionnement voire de dégradation, la qualité de la gestion des immeubles et des espaces par les différents acteurs demeure une condition indispensable.

Cette démarche sera l'occasion de définir une stratégie de gestion dans le temps, adaptée aux différents espaces à réaménager, à mettre en place des dispositifs pérennes de coordination entre les gestionnaires (Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy, commune et organisme HLM) et, sur la base d'une délimitation claire du foncier, à préciser les moyens et les modes d'organisation mis en œuvre pour assurer la gestion et l'entretien des espaces recomposés. À titre d'exemple, la résidentialisation peut être une opportunité pour faire le point sur les aménagements nécessaires en matière de collecte sélective, de localisation des locaux, de choix de ces accès, d'éclairage, de signalétique, de matériaux...

L'implication des habitants dans la GUP est aussi indispensable, notamment sur des questions portant

3. Pilier cadre de vie, renouvellement urbain

sur l'appropriation et les règles d'usage à faire valoir dans les espaces réaménagés. Une place particulière devra être accordée aux habitants dans la gouvernance de projets. La pédagogie nécessaire à l'adoption de nouveaux comportements des usagers et le développement de démarches de concertation sont décisifs pour une meilleure gestion de proximité et la pérennisation des investissements.

Le conseil citoyen, conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, devra être mis en place sur le quartier pour favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels. Les acteurs œuvrant dans la gestion de proximité pourront donc s'appuyer notamment sur les propositions des membres du conseil afin de mener des actions en relation avec les besoins des habitants.

Enfin, l'État encourage les actions de GUP à travers notamment l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les organismes HLM, dispositif reconduit jusqu'en 2018, ce qui permet de mener un certain nombre d'actions essentielles de proximité.

Au regard des caractéristiques différentes de chacun des quatre quartiers tant sur le plan spatial que du logement, il parait opportun de les présenter individuellement, d'autant que le Val Saint Martin et les Remparts ont déjà été traités par l'ANRU. La description des spécificités de chaque quartier a pour but de bien contextualiser les enjeux identifiés.

3.2.2 QUARTIER CONCORDE

Ses atouts

L'habitat est diversifié puisque les différents segments, (public/privé, locataires/propriétaires) sont représentés sur le nouveau quartier prioritaire qui regroupe le quartier de la Concorde, une partie de Landrivaux et une autre du vieux village.

Dans sa stratégie patrimoniale, Meurthe & Moselle HABITAT prévoit le renouvellement urbain de l'avenue de la Concorde (160 logements), l'objectif étant d'améliorer la vie quotidienne de ses habitants en traitant le confort des logements et en apportant un véritable changement de l'aspect général de leur quartier.

Pour aboutir, mmH doit mener une réflexion globale sur l'avenue Concorde en mettant l'accent sur une analyse technique poussée des bâtiments concernés (ces derniers sont classés en DPE D) et en ayant un point de vue sur le fonctionnement social et urbain du quartier permettant de cibler la ou les démolition (s) éventuelles.

Le traitement des bâtiments de l'avenue du Luxembourg (108 logements) est également prévu à l'étude afin de cibler les interventions de réhabilitation à réaliser.

Quelques services et commerces sont présents sur le quartier. Il y a également des supérettes à l'extérieur du quartier (au centre de Herserange, à 1 km environ). De plus, différents espaces d'accueil existent pour les enfants à Herserange et la commune a également un projet de maison de l'enfance.

Des lignes de bus, passant dans et à proximité du quartier la Concorde, permettent de rejoindre le centre de Longwy et de se déplacer dans l'agglomération (ligne C et Super Navette). Il faut une dizaine de minutes pour rejoindre la RN52. Cependant, il est important de noter que le Vieux Village qui fait partie du QPV n'est pas desservi par les transports en commun (800 m au plus près).

Même si aucun médecin n'est installé sur le territoire du quartier, la commune de Herserange bénéficie de services de santé à proximité, rue de Paris.

Ses faiblesses

Le quartier de la Concorde est étagé sur une colline avec un fort dénivelé. La forêt est également très présente et cerne la ville autour d'un vallon où se situe l'ancienne usine de la STUL (Société du Train Universel de Longwy). Il est à noter que cette usine marque fortement le paysage de la ville, à la fois par sa taille, et par son emplacement. Cependant, si les projets de démantèlement de l'usine (en cours) et de dépollution du site aboutissent, ce secteur pourrait être un potentiel non négligeable en fonction des choix de la commune sur les différentes stratégies d'intervention. A ce stade, le quartier demeure très enclavé.

Outre l'imposante usine au cœur du quartier, le mauvais état des installations (bâtiments et équipements), voies de desserte et espaces publics contribuent à accentuer l'image négative du quartier.

Aucune association n'est active dans le périmètre. Toutefois, Meurthe-et-Moselle Habitat (mmH) envisage de mettre à disposition un local afin qu'une éducatrice spécialisée du Conseil Départemental puisse venir s'installer sur le quartier, ce qui pourrait créer du lien social.

A l'appui de l'analyse développée ci-avant, plusieurs enjeux principaux se dégagent sur le quartier Concorde.

Enjeu n°1 : améliorer l'attractivité du quartier dans un objectif de mixité sociale

Le bailleur MMH s'interroge sur l'opportunité de démolir au moins un bâtiment sur le quartier de la Concorde. Si des opérations de démolition peuvent constituer une étape possible vers la diversification, il n'en demeure pas moins que ces opérations doivent s'appréhender autour d'un projet global en tenant compte du contexte local : situation du marché public et privé, cohérence avec le programme local de l'habitat et principales interventions publiques sur l'habitat dans l'agglomération, à titre d'exemple l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la CCAL.

Un élément à prendre également en compte est l'accompagnement des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées quant à l'accessibilité à leur logement car aucun logement n'est accessible pour ces personnes sur le quartier (plusieurs marches à monter).

La reconquête de l'espace qui serait libéré par l'ancienne usine constituera un atout supplémentaire, un nouvel espace de vie pour permettre de réorganiser le quartier "autrement" en faveur d'une revalorisation de son image.

Un enjeu à prendre également en compte est l'adaptation des logements aux besoins des ménages pour éviter une sur-occupation ou une sous-occupation.

Avec ses écoles permettant de prendre en charge les enfants de la maternelle au lycée dans l'environnement proche du quartier, la Concorde possède un potentiel à mettre en avant et à exploiter afin d'attirer de nouveaux profils et favoriser la diversité.

Enjeu n°2 : améliorer l'image du quartier et son cadre de vie

La réhabilitation des immeubles en cours ou à venir doit aller dans le sens d'une meilleure isolation thermique des bâtiments tout en améliorant l'esthétique du quartier.

Le projet d'une nouvelle OPAH pourrait aussi s'inscrire dans cette dynamique et profiter au secteur de Landrivaux. Si les interventions sur le parc privé (via l'OPAH) peuvent avoir un effet d'entraînement pour rendre le quartier plus attractif, d'autres volets d'actions et des mesures d'accompagnement devront être mis en œuvre pour assurer une transformation du quartier tels l'aménagement des espaces publics ou la réfection des voiries.

L'aménagement de nouveaux espaces permettrait de créer un lieu de convergence. La qualité et l'étendue des espaces verts et des plantations supposent des efforts continus d'entretien. Il est important de noter la présence d'un terrain multi-sports très dégradé, situé au milieu d'un terrain vague entre les garages et la pharmacie en contrebas. L'ensemble de la zone nécessiterait un aménagement.

En conclusion, une réflexion globale sur le quartier est nécessaire compte tenu de la vétusté d'une partie des bâtiments de logements sociaux, de sa situation géographique (éloignement, enclavement), des difficultés d'usage (accessibilité, stationnement), d'un bâtiment abandonné (ancienne mosquée) et des équipements dégradés.

Enjeu n°3 : améliorer les conditions de vie des habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

L'État, à travers l'ACSÉ et, désormais, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), soutiennent les actions de GUP. Dans ce cadre, la réalisation d'un diagnostic en marchant est prévue par un prestataire extérieur.

3.2.3 QUARTIER VOLTAIRE

Ses atouts

Le quartier Voltaire occupe un peu moins d'une dizaine d'hectares à proximité directe du centre-ville de Longwy-Haut. Contrairement à la majorité des autres quartiers inscrits en QPV, il n'est pas en rupture physique avec la ville mais apparaît au contraire véritablement ancré dans la trame urbaine.

Meurthe & Moselle HABITAT a prévu le renouvellement urbain du quartier. La première tranche des travaux de réhabilitation concernant les bâtiments Rousseau et Lamartine est terminée depuis fin 2013. Une seconde tranche, concernant les bâtiments Musset, Vigny, Le Nôtre, Mansard, Poussin, Rigaud, Lulli et Turenne est en cours d'attribution. La destruction des 100 logements collectifs du bâtiment Baudelaire est prévue en 2016 et celle des 87 logements collectifs du bâtiment Voltaire en 2018.

Il est bien relié au reste de la ville et bénéficie d'une bonne accessibilité car plusieurs rues le connectent aux autres secteurs de la ville ainsi qu'à la RN 52, l'un des axes de circulation importants du territoire. Le quartier est traversé par un axe majeur nord-sud. Les rues Voltaire, Diderot et l'avenue Malraux sont à la fois l'armature principale et secondaire des voiries du quartier.

Il bénéficie de la présence ou de la proximité de nombreux équipements et services : socio-culturels, sportifs, scolaires ou administrations.

En matière de transports en commun, il n'y a pas d'arrêt de bus sur le quartier mais les usagers qui souhaitent emprunter les transports en commun (bus urbains des Transports du Grand Longwy – TGL) peuvent utiliser les deux arrêts à proximité du quartier qui sont ceux de la ligne A.

Il n'y a pas de commerces sur le quartier même, mais ceux situés autour de la place du Colonel Darche et dans les rues adjacentes offrent une diversité d'enseignes.

Ses faiblesses

La plupart des accès, voiries, trottoirs et places de stationnement sont dégradés. Les chaussées principales sont surdimensionnées et engendrent inévitablement des problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive des véhicules.

Les espaces publics sont, quant à eux, souvent des espaces libres et ouverts dont l'usage est parfois difficile à définir. Ils se présentent sous la forme d'espaces verts engazonnés, agrémentés de quelques arbres mais sans traitement paysager particulier et avec peu de mobilier urbain qui est, de surcroît, dégradé. On peut constater un manque de définition des espaces extérieurs, d'où une difficulté de s'approprier ces espaces pour les habitants et d'en faire bon usage.

A l'appui de l'analyse développée ci-avant, trois enjeux principaux se dégagent sur le quartier Voltaire de Longwy.

Enjeu n°1 : améliorer l'attractivité du quartier dans un objectif de mixité sociale

Le bailleur prévoit la démolition de deux immeubles. Ces espaces libérés devront faire l'objet d'une réflexion bien en amont afin de diversifier l'occupation future du site tant au niveau de l'habitat que des fonctions.

Un enjeu à prendre également en compte est l'accompagnement des personnes âgées quant à

l'adaptation de leur logement puisque plus du quart est occupé par des locataires de plus de 65 ans dont 13,6% au-delà de 75 ans. De plus, il est nécessaire de réfléchir sur les besoins en logements permettant un accès aux personnes à mobilité réduite.

Au regard de la typologie des logements, un enjeu à prendre également en compte est l'adaptation des logements aux besoins des ménages pour éviter une sur-occupation ou une sous-occupation.

Enjeu n°2 : viser la qualité paysagère et l'amélioration du cadre de vie des habitants

La réhabilitation des 10 immeubles en cours ou à venir doit aller dans le sens d'une meilleure isolation thermique des bâtiments tout en améliorant l'esthétique du quartier. Cependant, une certaine vigilance devra être observée sur la problématique "amiante" repérée sur le parc de logements, et des mesures appropriées devront être appliquées conformément à la nouvelle réglementation en matière d'amiante.

La requalification des espaces publics devra offrir une meilleure lisibilité spatiale favorisant son usage par les habitants ainsi que son fonctionnement. La qualité des aménagements paysagers est, elle aussi, très importante. Elle s'appréhende de manière globale et repose sur la compréhension des attentes des habitants.

Les interventions en cours ou en projet devront prendre en compte cette approche afin de donner une meilleure visibilité aux espaces et de renforcer l'intensité de vie du quartier. Une nouvelle centralité pourra émerger avec, par exemple, l'aménagement de squares, de mails, la reconquête d'espaces de voiries surdimensionnés, autant d'espaces différenciés selon leur morphologie et leurs usages, et articulés entre eux.

Une attention particulière devra être observée sur le devenir, certes transitoire, des espaces libérés par les démolitions et le projet de valorisation de l'emprise foncière qui en découle.

Si le remodelage des espaces publics pourra offrir aux habitants de nouveaux lieux de convivialité, ce réaménagement devra s'accompagner également d'une organisation ad hoc des services gestionnaires dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

3.2.4 QUARTIER GOURAINCOURT REMPARTS

A l'appui de l'analyse développée, deux enjeux principaux se dégagent sur le quartier Gouraincourt-Remparts.

Enjeu n°1 : assurer un fonctionnement de qualité sur le quartier des Remparts pour le rendre plus attractif

Le cadre de vie des habitants du quartier a bien été amélioré suite aux interventions déjà réalisées dans le cadre de l'ANRU. Les fondations d'un quartier "comme les autres" sont posées, à condition qu'il bénéficie d'un fonctionnement de qualité, comme le reste de la commune, permettant d'entretenir et de pérenniser les investissements consentis et de faire bénéficier aux habitants d'une meilleure tranquillité publique.

La GUP est un enjeu majeur pour assurer le bon fonctionnement des quartiers et la pérennisation des investissements engagés dans le cadre de la rénovation urbaine.

Afin de préserver durablement l'attractivité des quartiers rénovés et de prévenir de manière générale l'entrée des quartiers dans un cycle de dysfonctionnement voire de dégradation, la qualité de la gestion des immeubles et des espaces par les différents acteurs demeure une condition indispensable. L'implication des habitants dans la GUP est aussi indispensable, notamment sur des questions portant sur l'appropriation et les règles d'usage à faire valoir dans les espaces réaménagés.

Or, il est constaté que les aménagements récents subissent déjà des dégradations à l'intérieur de certaines entrées de bâtiments, comme à l'extérieur, ce qui nuit fortement à l'image du quartier. Il est donc important de veiller à limiter ces dégradations à travers une implication collective du bailleur, de la commune et des habitants. Il s'agira de mettre en œuvre des actions pour améliorer la réactivité face à ces dégradations constatées, entretenir dans la durée les espaces publics récemment aménagés et mobiliser les habitants et les acteurs locaux quant au respect des espaces collectifs.

Enjeu n°2 : améliorer le cadre de vie du quartier Gouraincourt et l'intégrer au reste de la ville

Au préalable, il est important de noter que même si le QPV s'appelle Gouraincourt/Remparts, les deux secteurs sont clairement distincts et qu'il n'existe pas de voie pour se rendre directement de l'un à l'autre.

Les deux quartiers sont bien desservis, puisque trois lignes de transports en commun passent à proximité. Les lignes D et Super Navette passent par la partie haute du quartier des Remparts, et la ligne A passe par Gouraincourt. Cependant, la fréquence est moins importante sur le quartier Gouraincourt (1 bus toutes les heures).

Contrairement au quartier des Remparts dont la majorité des bâtiments date du début des années 1970, les logements du quartier Gouraincourt ont été construits avant 1945. La majorité des logements sont des maisons individuelles de type cité ouvrière et la plupart des habitants sont propriétaires occupants. L'offre mise à disposition par les bailleurs sociaux est très faible dans ce quartier.

Comme le rappelle le PLH de l'agglomération de Longwy, cette forme urbaine a façonné le tissu urbain et les paysages de l'agglomération, avec des logements anciens, parfois énergivores, et avec des problématiques liées au confort, notamment pour les logements occupés par des personnes âgées aux ressources modestes. Ce type d'habitat peut constituer aussi un enjeu en matière de primo-accession

pour les jeunes ménages.

Pour toutes ces raisons, il est primordial de créer des conditions pour la réhabilitation et la préservation des cités sidérurgiques, d'où l'intérêt d'avoir une connaissance fine des dysfonctionnements, que ce soit au niveau de la vacance, de l'habitat indigne, de la précarité énergétique ou des besoins en matière d'adaptation des logements au vieillissement et à la perte de motricité.

Le projet d'une nouvelle OPAH pourrait donc s'inscrire dans cette dynamique et profiter au secteur de Gouraincourt.

Les interventions sur le parc privé (via l'OPAH) revêtent une plus forte importance sur ce quartier contrairement à d'autres compte tenu des caractéristiques du parc de logements. D'autres volets d'actions et des mesures d'accompagnement devront être mises en œuvre pour assurer une transformation du quartier, tels l'aménagement des espaces publics ou la réfection des voiries.

3.2.5 QUARTIER VAL SAINT MARTIN

A l'appui de l'analyse développée ci-avant, trois enjeux principaux se dégagent sur le quartier du Val-Saint-Martin.

Enjeu n°1 : améliorer l'attractivité du quartier dans un objectif de mixité sociale

Selon le règlement général de l'ANRU "le projet de rénovation urbaine doit permettre d'enrayer la concentration géographique et de favoriser l'intégration des populations rencontrant des difficultés sociales". Il ajoute que la stratégie de relogement qui se fait à l'échelle du quartier doit être "en cohérence avec celle du bassin d'habitat". De plus, les mesures définies lors du comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015 vont dans ce sens.

Même si la commune a participé à l'effort de construction sur site et hors site, c'est souvent le même profil de ménages qui est relogé dans les nouveaux logements, sans forcément attirer de nouveaux habitants dans le quartier.

Le taux de rotation de 11% dans le quartier qui se situe sous la moyenne de 13% du bailleur social illustre en partie cet enracinement. De plus, l'ancienneté de résidence des habitants du quartier est importante : 93% des ménages y sont installés depuis au moins trois ans, parmi lesquels plus de 30% sont installés depuis 20 ans et plus.

La vacance de 5% sur le parc social n'est pas très élevée et renvoie plutôt une image positive de ce quartier.

Il conviendra d'observer une grande vigilance sur la maîtrise du peuplement en s'appuyant sur les modalités de gestion locative et d'attribution des logements qui existent déjà.

Outre la politique de peuplement, la recherche d'une meilleure diversité sociale se traduit également par une diversification des logements.

En effet, une offre diversifiée est une des composantes et résultantes de l'attractivité des quartiers et permet notamment aux habitants de s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant.

Les différents statuts d'habitat tels les logements en accession à la propriété (sociale ou non), les logements sociaux intermédiaires, résidences pour personnes âgées, concourent à cette diversification et a fortiori à la mixité sociale.

L'offre locative a été diversifiée et adaptée aux besoins des ménages à l'occasion des nouveaux programmes de construction réalisés ou en cours. Cependant, on peut encore noter un nombre de logements mal adaptés aux besoins des occupants puisque la sous-occupation atteint les 22% en raison de la taille des ménages assez réduite. La part de "personnes isolées", de "familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants" et de "couples sans enfant" est de 73% pour l'ensemble du quartier.

On observe donc une inadaptation d'une partie du parc de logements avec la réalité de la composition des ménages qu'il faudra prendre en compte.

6 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite ont vu le jour dans le cadre du PRU.

La convention prévoyait la construction par Moselle Maison Familiale (MMF) de 67 logements en accession sociale, mais du fait d'une conjoncture économique morose, cet objectif qui allait dans le sens de la diversification a été ramené à 28 logements dans le cadre de l'avenant de clôture. Outre les

8 logements déjà livrés dont seulement 2 vendus à ce jour, MMF considère être en capacité de réaliser une tranche de logements individuels en 2015 et une seconde tranche équivalente en 2016.

Enfin, suite à l'abandon du projet de diversification porté par l'association Foncière Logement, la ville projette un programme de logements en accession sur le site laissé libre.

Concernant l'objectif de mixité sociale préconisé par l'ANRU, il est donc prématuré de tirer des constats car les constructions devant permettre d'attirer de nouveaux profils dans le quartier ne sont pas encore terminées.

En matière d'équipements publics, on peut notamment noter la transformation de l'ancienne école maternelle Alphonse Daudet en équipement Petite Enfance et la construction de la Régie de quartier.

La création du nouveau centre "les Bleuets" œuvre en faveur d'une dynamisation et d'un changement commercial du site. En parallèle, la commune a travaillé sur un projet de valorisation de l'emprise foncière libérée par l'ancien centre commercial à démolir avec la construction d'une maison médicale et un programme de 25 à 30 logements collectifs. Cette opération de promotion privée, en location et/ou en accession, pourrait être envisagée à partir de 2017.

En conclusion, le porteur de projet et le bailleur devront être attentifs à la question de l'attractivité. En effet, celle-ci passe par une diversification de l'offre de logements qu'elle soit publique ou privée, locative ou en accession voire une diversification des fonctions urbaines. Cette notion doit être recherchée dans chaque nouveau programme de construction afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'éviter toute marginalisation.

Enjeu n°2 : renouveler l'image du quartier et l'intégrer au sein de l'agglomération de Longwy

Réussir la qualité urbaine, architecturale et paysagère est l'un des objectifs sur lequel le porteur de projet et ses partenaires se sont particulièrement investis au cours du PRU. L'amélioration du cadre de vie des habitants, et plus généralement de la qualité de vie, représentent en effet des facteurs déterminants pour changer l'image du quartier mais aussi affirmer son repositionnement au sein de la ville et de l'agglomération.

Concrètement cette transformation s'est traduite par la démolition de quatre bâtiments, la résidentialisation des immeubles, le remodelage des voiries, qui participent au désenclavement. En effet, la création d'une voie urbaine permet d'ouvrir le quartier vers l'Est avec un raccordement sur le Pôle International d'Activités et la zone commerciale Auchan. De plus, l'aménagement des espaces publics telle la requalification du parc central concourt à changer l'identité du quartier.

Pour redonner une nouvelle image au quartier, la prise en compte des préoccupations environnementales a largement été développée dans le projet de rénovation.

La réhabilitation de 6 immeubles soit 198 logements collectifs a permis d'apporter une meilleure isolation thermique des bâtiments tout en améliorant l'esthétique du quartier. Le projet de réhabilitation de 226 autres logements porte essentiellement sur l'amélioration des performances énergétiques. Ces travaux permettront au bailleur d'obtenir la certification HPE Rénovation, qui correspond à une consommation inférieure à 195 kWh/m²/an soit une classe D.

Dans cet objectif, le bailleur social s'est engagé dans la voie de la transition écologique, et l'ensemble des nouveaux programmes aux normes RT-2012 en est la preuve. Pour ces programmes réalisés, il est important de vérifier, à partir de retour d'indicateurs, si les objectifs affichés sont bien respectés. En

cas d'écart avec les objectifs fixés, il sera important d'en analyser les causes qui peuvent être liées à des problèmes techniques ou de comportement des locataires quant à l'utilisation des nouvelles technologies.

Les montants investis dans le cadre de la réhabilitation ou des constructions neuves méritent de dresser un bilan afin d'évaluer l'impact de ces réhabilitations sur les consommations d'énergie auprès des locataires.

La requalification des espaces publics, abordée globalement, forme un ensemble continu qui instaure une meilleure lisibilité spatiale et optimise son usage et son fonctionnement. La qualité des aménagements paysagers est, elle aussi, très importante. En effet, les espaces verts apportent un nouveau cadre de vie aux habitants et il faut noter que les efforts réalisés en la matière sont très présents dans l'ensemble du quartier. L'aménagement de nouveaux espaces, et notamment d'un parc, crée un lieu de convergence et de promenade. La qualité et l'étendue des espaces verts et des plantations supposent des efforts continus d'entretien.

Le PRU, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, a œuvré en faveur d'une meilleure ambiance urbaine au sein du quartier. Cependant, certains espaces peuvent être parfois le lieu de phénomènes d'incivilité et de délinquance. Face à ce constat, certes marginal, un bilan d'évaluation et de retour sur expérience quant à l'utilisation des espaces créés pourrait être envisagé afin de trouver des dispositifs de correction appropriés.

De plus, une attention particulière devra être observée sur le devenir, certes transitoire, des espaces libérés par les démolitions et le projet de valorisation de l'emprise foncière du centre commercial à démolir. A ce jour, le problème de requalification des espaces non utilisés par Moselle Maison Familiale et viabilisés devra être traité dans un souci de proposer un cadre de vie harmonieux aux habitants.

Si le remodelage des espaces publics offre aux habitants de nouveaux lieux de convivialité, ce réaménagement doit s'accompagner également d'une organisation ad hoc des services gestionnaires, d'ailleurs déjà prise en compte dans le cadre de la charte de Gestion Urbaine de Proximité évoquée ci-après.

Enfin, il sera nécessaire d'assurer un accompagnement à la gestion future des jardins familiaux notamment au regard de leurs positionnements en "entrée de quartier".

L'ensemble des opérations engagées dans le cadre de la requalification urbaine contribue largement à une amélioration significative du quartier tant en ce qui concerne les conditions de l'habitat que de l'intégration dans une continuité urbaine. Cette restructuration présente également un progrès non négligeable en ce qui concerne la liaison du quartier au reste de l'agglomération.

En effet, la voie urbaine de désenclavement située à l'Est est un axe structurant qui passe en limite de quartier. De plus, les transports en commun desservent bien le quartier du Val Saint Martin. Les lignes A et D traversent le quartier, mais également la Super Navette, dont la particularité est d'être en correspondance directe avec l'ensemble des lignes du réseau et de faire une boucle plutôt qu'une ligne en aller-retour. La fréquence moyenne est d'un bus toutes les 40 minutes sur l'ensemble des lignes. L'organisation des transports en commun est cohérente pour un territoire comme l'agglomération de Longwy. Toutefois, des efforts pourraient désormais être faits en faveur des modes doux, notamment en direction du centre commercial Auchan.

Enjeu n°3 : améliorer les conditions de vie des habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La GUP est un enjeu majeur pour assurer le bon fonctionnement des quartiers et la pérennisation des investissements engagés dans le cadre de la rénovation urbaine.

La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) signée le 8 avril 2013 a posé les jalons de la gestion du périmètre de rénovation urbaine à la sortie de la convention ANRU :

- pérenniser les investissements générés par le PRU
- accompagner la réalisation du projet urbain dans ses différentes phases
- renforcer la dynamique inter-partenariale
- améliorer les services de proximité

Plus globalement, la convention GUP détaille des programmes d'actions, spécifiques et adaptés, à mettre en œuvre sur le quartier tant sur la gestion des espaces que sur la relation avec les habitants.

La participation des habitants, nécessaire à la réussite du PRU, a été prise en compte par les collectivités et les bailleurs sociaux avec, à titre d'exemple, la mise en place d'ateliers et d'animations culturelles sur le quartier et ses environs.

Afin de renforcer la qualité de gestion urbaine de proximité dans le quartier, il s'agira de mesurer l'efficacité des actions entreprises, notamment en poursuivant la dynamique enclenchée par l'ACSÉ dans le cadre des « diagnostics en marchant ».

Une évaluation continue des opérations de rénovation urbaine pourra être envisagée. Elle permettra d'identifier : les principes de conception et les modes de traitement qui suscitent un fonctionnement satisfaisant, les usages adaptés ne posant pas de difficultés de gestion, les modes de conception qui génèrent des problèmes de fonctionnement et des difficultés de gestion et d'usage, de façon à engager des mesures correctrices.

Il conviendra de veiller à ce que les programmes d'actions reposent sur des démarches de gestion urbaine et sociale partagées afin d'assurer une bonne articulation entre les acteurs, notamment ceux de terrain.

De plus, la pédagogie nécessaire à l'adoption de nouveaux comportements des usagers et le développement de démarches de concertation sont décisifs pour une meilleure gestion de proximité et la pérennisation des investissements.

Globalement, sur la base d'une nouvelle gouvernance GUP post-PRU, il s'agira de consolider les actions déjà entreprises afin d'assurer le bon fonctionnement des quartiers et d'en favoriser l'attractivité.

Enfin, le PRU étant toujours dans sa phase opérationnelle, il est essentiel d'informer et d'associer les habitants en raison des nuisances occasionnées et des transformations à venir du cadre de vie. Les démarches participatives sont de bons outils pour en favoriser l'appropriation et le bon usage par les citoyens sur le long terme.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Renouvellement urbain des quartiers Voltaire et de la Concorde
- Gestion urbaine de proximité
- Participation et implication des habitants
- Adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie
- Mobilité des habitants

3.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTIONS

3.3.1 AMELIORER LE CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectifs opérationnels

Permettre une mixité sociale dans les quartiers
Mieux articuler renouvellement urbain et développement durable
Favoriser les initiatives visant à garantir le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités
Faciliter la mobilité et le parcours résidentiels des habitants des QPV
Assurer le renouvellement urbain des quartiers Voltaire et de la Concorde

Plan d'actions

Mieux répartir le parc social sur les territoires

Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles

Moderniser et piloter à la bonne échelle le programme d'attribution des logements sociaux

Viser la qualité paysagère pour les QPV

S'appuyer sur le PLH

Diversifier le parc de logement

Mobiliser l'OPAH pour l'habitat privé

Adapter les logements au handicap et à la perte d'autonomie

Améliorer la qualité énergétique de l'habitat

Engager une action partenariale concernant la propreté

Désenclaver les quartiers mal desservis par les transports en commun

Éléments d'évaluation

Nombre de logements concernés par des réhabilitations

Nombre de dossiers OPAH déposés concernant les quartiers politiques de la ville

Nombre de logements vacants

Evolution du réseau de transport

Evolution du parc de logements au sein des quartiers

3.3.2 GARANTIR UNE GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

Objectif opérationnel

Renforcer la participation et l'implication des habitants dans leur quartier

Plan d'actions

Mettre en place les conseils citoyens

Encourager les marches exploratoires

Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers

Accompagner les habitants dans la réappropriation de leurs quartiers et de leurs logements (en s'appuyant sur leurs compétences)

Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image du quartier et l'action des habitants

Éléments d'évaluation

Nombre d'actions entreprises par les habitants Perception des quartiers prioritaires par les personnes extérieures Mobilisation des habitants en faveur de leur cadre de vie

4. PILIER EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 BILAN DES MOYENS MOBILISES SUR LA PERIODE 2007-2014

Dans ce domaine, la DDCS assure (ou accompagne) la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

du ministère délégué à la ville, dans le cadre du CUCS et en application du programme d'intervention de l'ACSE (programme 147).

Les subventions accordées s'élèvent à 386 417 €. Ces interventions se déclinent de la façon suivante :

Thématique	Sous thématiques	Politique nationale	Crédits
Emploi et	Accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers et dans l'emploi	Prog. 147	349 147€
développement économique	Développement économique	Prog. 147	37 270€
	Total		386 417€

Le soutien financier du CUCS de l'agglomération de Longwy pour les actions d'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi des populations des quartiers prioritaires est resté relativement stable au cours de la mise en œuvre du contrat. Dans ce domaine, le soutien du ministère de la Ville intervenant en complément du droit commun, la politique de la ville a notamment accompagné les crédits relevant du ministère de l'emploi en apportant un soutien financier à des chantiers d'insertion dès lors qu'ils bénéficiaient à des publics issus des quartiers prioritaires, avec un objectif de 50% et à minima 30%.

4.2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX IDENTIFIES

4.2.1 EMPLOI

En 2010, 40% des emplois sur le territoire de la CCAL relèvent du commerce et des services, et presque autant concernent la fonction publique (administration, enseignement, santé, action sociale), soit 4 emplois sur 5 dans le secteur tertiaire.

Le secteur industriel, dominant jusqu'à la fin des années 80, ne représente plus que 12% des emplois en 2010.

L'emploi salarié dans les villes de Longwy, Mont Saint Martin et Herserange, est supérieur à la moyenne départementale avec respectivement 94 %, 94,8 % et 95,3 % contre 90,7 %.

Une forte proportion de travailleurs frontaliers est présente dans les 3 communes (51,2 % à Mont Saint Martin, 44,4 % à Herserange et 40 % à Longwy), cette part est en augmentation. Seul 8,8 % des actifs occupés résidant à Herserange travaillent dans leur commune, cette faible part traduit le caractère résidentiel de la commune. Les taux sont plus élevés à Longwy et Mont Saint Martin (29,9 % et 21,5 %).

Les trois communes comptent un pourcentage plus important d'employés et d'ouvriers (64,9 % à Mont Saint Martin, 60,1 % à Longwy et 54,5 % à Herserange) que le reste du département (52,3 %). La part de cadres et de professions intermédiaires est moins importante (31,9 % à Mont Saint Martin, 34,6 % à Longwy et 33,3 % à Herserange) que la moyenne départementale (41,6 %).

Les femmes, comme dans le reste du département, sont davantage concernées par le travail à temps partiel que les hommes. Dans ces trois communes, les femmes de 55 à 64 ans travaillent beaucoup plus à temps partiel (43,2 % à Mont Saint Martin, 40 % à Herserange) que dans le reste du département (32,3%).

A l'inverse, le taux des 15-24 ans à temps partiel à Herserange est nettement plus faible que dans le reste du département (22,8 % pour les femmes et 8,5 % pour les hommes contre 41,4 % et 21,7%).

Des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) sont présentes dans l'agglomération : la Régie de Quartier qui intervient spécifiquement sur le quartier du Val Saint Martin, Trans'boulot, l'AIPH (association intermédiaire du Pays-Haut) et la commune de Longwy qui dispose de chantiers d'insertion.

Les secteurs les plus porteurs en terme d'emploi sur le territoire sont la vente, l'aide à la personne et la restauration.

Taux d'activité et chômage

A Herserange, le taux d'activité des 15-64 ans (personnes présentes sur le marché du travail ou recherchant un emploi) est supérieur (71,1 % pour les femmes et 77,8 % pour les hommes) à la moyenne de la CCAL (67,3 % pour les femmes et 76,9 % pour les hommes).

Il est inférieur à celle-ci à Mont Saint Martin (61,1% pour les femmes et 73,6% pour les hommes) particulièrement dans les IRIS de la Réole concernant les femmes avec 56,1 % et de Europe-Foch concernant les hommes avec 67,6% (quartier du Val St Martin) ainsi qu'à Longwy (66,4% pour les femmes et 74,7% pour les hommes)

Le taux d'emploi des 25 à 54 ans est dans chaque ville nettement inférieur à la moyenne départementale.

Le taux de chômage a progressé sur les trois villes entre 2006 et 2011. Il dépasse très largement la moyenne départementale (12,9 %) et de la CCAL (13,9%) avec des taux de 20,8 % à Mont Saint Martin, 18,8 % à Herserange et 17,2 % à Longwy en 2011.

Malgré sa position frontalière attractive, le territoire souffre du manque de qualification de ses habitants qui constitue un frein important pour accéder à certains postes, notamment au Luxembourg.

Taux de chômage	de 15 à 24 ans		de 25 à 54 ans		de 55 à 64 ans	
en 2011	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Herserange	33,3%	34,4%	16,8%	18,1%	11,2%	16,7%
Longwy	22,9%	30,9%	17,1%	16,1%	10,4%	9,5%
Mont-Saint-Martin	36,0%	41,4%	18,3%	20,4%	10,5%	14,1%
Meurthe-et-Moselle	26,9%	28,2%	11,4%	10,9%	8,4%	9,1%

L'IRIS Longwy-haut ouest (quartier Voltaire) est très fortement touché par le chômage (26,6 % des femmes et 29,7 % des hommes de 15 à 64 ans) de même que le Val Saint Martin (26,6 % des femmes et 34,4 % des hommes pour l'IRIS Réole sud et 24,9 % des femmes et 26,6 % des hommes pour l'IRIS Europe Foch).

Les éléments actualisés à fin octobre 2014 sur la demande d'emploi sur la base des communes ayant une ZUS aboutissent à une population de 15621 DE (cat A) soit 41 % du total des DE de Meurthe-et-Moselle) dont 3227 DE résidant en ZUS (8,5 % de l'ensemble des DE de Meurthe-et-Moselle). Cette proportion varie fortement selon les ZUS (de 7% à 62%)

De la même façon, la part des jeunes résidant en ZUS sur l'ensemble des jeunes inscrits à Pôle emploi varie beaucoup d'une commune à l'autre (4% pour Nancy / 55% à Vandoeuvre), Mont-Saint-Martin se situant à 54%.

Lorsque l'on analyse les données sur les catégories ABC, le poids des jeunes en ZUS se situe à 6.1% de la DEFM jeunes du département (8.1 % pour l'ensemble de la DEFM ZUS par rapport à l'ensemble du département)

Ces chiffres sont néanmoins à analyser en tenant compte du fait que beaucoup de jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi. A l'inverse beaucoup sont inscrits en Mission Locale sans qu'un décompte des doubles inscriptions soit réalisé.

Mission locale	DEFM ABC "15-24 ans" en ZUS en avril 2014 *		Jeunes résidants en ZLG suivis par une ML en 2013 **	
Mission Locale Terres de Lorraine	21	4,1%	303	14,7%
Mission Locale du Bassin de Longwy	45	8,7%	125	6,1%
Mission Locale du Grand Nancy	368	71,5%	1260	61.1%
Mission Locale du Lunévill ais	27	5,2%	80	3,9%
Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou	54	10.5%	294	14,3%
Total meurthe et Mosell e	515	100,0%	2062	100,0%
Source : Dares - Póle e mplo i- avril 2014 "Source : Missions locales de Lorraine - Entrepó i legional Parcours 3 - Pevrie r 2014				

Le tableau montre que les Missions Locales suivent un nombre de jeunes nettement plus important et l'on peut considérer que le taux de couverture des jeunes ZUS par les Missions locales est plus proche de la réalité de la demande d'emploi de ces quartiers.

La comparaison de la situation des femmes et des hommes montre qu'en Meurthe-et-Moselle, les

hommes sont plus nombreux que les femmes à être inscrits à Pôle Emploi tous âges confondus (H=57%, F=43%), avec toutefois une inflexion vers la parité chez les moins de 26 ans (H=51,2%, F=48,8%).

La part des jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi est de 10,7% (au 31/12/2011) sur le quartier du Val Saint Martin, ce qui est le taux le moins élevé du département, au regard des anciens périmètres ZUS.

Les jeunes ne voient pas toujours l'intérêt de passer par le SPE et parfois attendent de celui-ci des réponses instantanées. Afin de ramener les jeunes au Val Saint Martin vers la mission locale et Pôle emploi, un médiateur emploi a été mis en place dans ce quartier. Il est employé par la régie de quartier. La mobilité constitue un frein important à l'emploi. Les jeunes, pour la plupart, n'ont pas le permis, ni de véhicule, pour se rendre sur leur lieu de travail ou encore sur le lieu de leur formation. Les zones d'activités (Villers la Montagne par exemple) ne sont pas toujours accessibles en transport en commun.

4.2.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'activité économique est très variable selon les quartiers.

	Nombre d'entreprises pour 1000 habitants	Part de créations d'entreprises
France métropolitaine	70	19%
Lorraine	27	17.6%
Meurthe-et-Moselle	29	17.2%
CC de l'Agglomération de Longwy	36	13.7%
Gouraincourt - Rempart	supérieur à 50	inférieure à 15%
Concorde	entre 20 et 30	entre 15 et 20%
Voltaire	entre 30 et 40	inférieure à 15%

Selon le répertoire SIRENE (au 01/01/2012), la ZUS du Val Saint Martin accueillait :

- Établissements industriels : 2Entreprises de construction : 7
- Commerces, transports, hébergement et restauration : 15
- Services divers : 7
- Enseignement, santé et action sociale : 4

Tous moins de 50 salariés.

Le quartier bénéficie également de la proximité du Pôle de développement européen et de l'hypermarché AUCHAN qui est le second employeur privé du bassin de Longwy.

Dans un contexte de marché de l'emploi local très dégradé, en particulier pour les habitants des quartiers prioritaires, et notamment les jeunes, il est important de poursuivre l'accompagnement des politiques publiques de droit commun avec les crédits de la politique de la ville, en agissant plus particulièrement sur les dispositifs d'insertion et d'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La convention cadre d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère du Travail 2013/2015 signée le 25 avril 2013 a décliné des enjeux et objectifs nationaux en direction des populations des quartiers prioritaires qui seront déclinés localement à travers le futur contrat de ville.

La déclinaison départementale de l'ensemble de ces mesures s'articule autour de trois axes d'intervention, se déclinant eux-mêmes en différentes mesures :

L'insertion professionnelle des jeunes résidents de ZUS :

- Atteindre l'objectif régional de 22,7% de jeunes résidents ZUS en emploi d'Avenir. Cet objectif est à moduler au niveau local compte tenu du « poids » des jeunes résidents en ZUS ;
- Renforcer l'accompagnement CIVIS des jeunes résidents ZUS;
- Développer le parrainage individuel des jeunes DE, avec un objectif de 25%;
- Augmentation du nombre de prescription pour les jeunes résidents ZUS vers l'Ecole de la 2^{ème} chance (de l'ordre de 36%);
- Augmenter la part des jeunes des quartiers prioritaires en contrat d'alternance ;
- Expérimenter la Garantie Jeunes (qui a démarrée en avril 2015) qui s'inscrit dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce dispositif, porté par les missions locales, vise les jeunes en situation de grande précarité, en particulier ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni étudiants. Il permet un accompagnement global, social et professionnel vers et dans l'emploi. Concernant la politique de la ville, l'objectif national est de 21 % de jeunes issus des QPV parmi les bénéficiaires de la garantie jeune (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015);
- Mobiliser le nouveau « contrat starter » pour les jeunes de moins de 30 ans les plus éloignés de l'emploi. Le CUI-CIE « starter » est pris en charge à 45 % par l'État. Il s'agit d'un contrat à temps plein (35h semaine).

L'accès aux mesures d'aide à l'emploi de droit commun pour les résidents des quartiers prioritaires :

- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers, en développant la prescription de contrats aidés CUI/CAE en direction des DE résidents des quartiers prioritaires, en renforçant le partenariat ML/ Pôle emploi au profit des QPV;
- Mobiliser et articuler les offres du service public de l'emploi : affectation de 230 des 700 conseillers affectés à l'accompagnement intensif des jeunes en difficulté d'accès au marché du travail seront mobilisés vers les jeunes des QPV. La nouvelle prestation de suivi dans l'emploi, qui bénéficiera à 8000 demandeurs d'emplois de longue durée en 2015, sera centrée sur les résidents des quartiers prioritaires;
- Lutter contre l'illettrisme en développant l'accès des résidents des QPV au dispositif
 « Compétence Clé ».

Le développement de l'activité économique :

- Développer l'activité et l'implantation des structures d'insertion par l'activité économique;
- Soutenir la création d'entreprises par les résidents des QPV;
- Démultiplier la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Les objectifs en matière d'insertion issus du Programme de Rénovation Urbaine (PRU)

L'insertion professionnelle des habitants des ZUS est un élément fondamental de la réussite des projets de rénovation urbaine.

4. Pilier emploi, développement économique

Étant donné le volume d'investissement qu'il génère, le PRU est un levier important pour favoriser le développement de l'emploi des habitants de ces quartiers. Pour maximiser ce levier, l'ANRU a élaboré une charte nationale d'insertion qui fixe notamment dans ses principes une obligation de résultats. En effet, elle impose un objectif minimum de 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des investissements financés par l'ANRU et de 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements financés par l'ANRU au bénéfice des habitants des ZUS.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Insertion des publics les plus éloignés de l'emploi
- Accompagnement vers le Service public à l'emploi
- Développement économique

4.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTIONS

4.3.1 INSERER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI

Objectifs opérationnels

Lever les freins vers l'emploi Faciliter l'accès à une première expérience professionnelle Insérer professionnellement les jeunes résidents en quartiers prioritaires Renforcer la mobilisation des dispositifs dit de 2ème chance (E2C, garantie jeune, EPIDE)

Plan d'actions

Assurer des actions de lutte contre les discriminations à l'embauche Accroître les clauses d'insertion dans les marchés publics et soutenir les actions en découlant Soutenir les activités d'insertion par l'activité économique et assurer la prise en compte des publics des QPV (à minima 30 % du public accueilli et objectif de 50%) et notamment des femmes Atteindre l'objectif régional de jeunes résidents en QPV bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Renforcer l'accompagnement CIVIS des jeunes résidents en QPV Développer le parrainage individuel des jeunes demandeurs d'emplois Intensifier la prescription des jeunes résidents vers l'Ecole de la 2ème Chance Favoriser l'accès des jeunes résidents en QPV aux dispositifs en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

Expérimenter la Garantie Jeunes

Élargir l'offre de service pour faciliter l'autonomie des personnes en insertion Favoriser la mobilité des personnes pour aller vers l'emploi ou rester en emploi

Éléments d'évaluation

Part des habitants des QPV dans les différents dispositifs Mise en place de nouveaux dispositifs Evolution des taux de chômage et taux d'activité

4.3.2 FAIRE ACCEDER AUX MESURES D'AIDES A L'EMPLOI

Objectif opérationnel

Augmenter la part des habitants des quartiers prioritaires dans les dispositifs de droit commun Articuler les offres du service public de l'emploi (SPE)

Plan d'action

Développer la prescription de contrats aidés CUI et CAE en direction des demandeurs d'emploi résidents dans les QPV

Définir des objectifs QPV dans le partenariat renforcé entre Mission Locale et Pôle Emploi Lutter contre l'illettrisme en développant l'accès des résidents des QPV au dispositif Compétence Clé

Éléments d'évaluation

Part des habitants des quartiers prioritaires dans les différents dispositifs

4.3.3 ACCOMPAGNER VERS LE SERVICE PUBLIC A L'EMPLOI

Objectifs opérationnels

Faciliter l'orientation des personnes originaires de ces quartiers vers le Service public à l'emploi Adapter l'accompagnement aux habitants

Plan d'action

Offrir une médiation emploi Informer sur les dispositifs existants Développer l'accompagnement individualisé des personnes les plus fragiles

Éléments d'évaluation

Nombre et diversité des mesures d'accompagnement entreprises Part des habitants des quartiers prioritaires dans les différents dispositifs Nombre d'habitants orientés et suivis

4.3.4 DEVELOPPER DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectifs opérationnels

Soutenir la création d'entreprises par les résidents en quartiers politiques de la ville Développer l'activité et l'implantation de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans l'agglomération de Longwy

Plan d'actions

Informer sur les possibilités de création d'entreprise
Rendre plus facile la création d'entreprise pour les habitants
Encourager la professionnalisation des structures associatives œuvrant dans le champ du développement social et celui des services à domicile
Accompagner les SIAE dans leurs missions

Éléments d'évaluation

Nombre de nouvelles entreprises créées Nombre d'entreprises dans les quartiers Nombre de mesures de facilitation

5. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

5.1. ETAT

Ainsi que l'affirme la loi de programmation du 21 février 2014 pour la ville et à la cohésion urbaine, l'objectif de l'Etat est de mobiliser les moyens financiers de droit commun au service des territoires prioritaires et de les articuler avec les crédits spécifiques de la politique de la ville, dont le caractère additionnel et non substitutif permet d'exercer un effet levier sur les politiques publiques. La vocation des crédits spécifiques est de soutenir la mise en œuvre de projets innovants ou expérimentaux répondant aux difficultés particulières des quartiers prioritaires.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147)

L'Etat s'est engagé à stabiliser, au niveau national, l'enveloppe de crédits spécifiques "politique de la ville" sur 3 ans, jusqu'en 2017.

Cependant, cela ne garantit en aucun cas le niveau de l'enveloppe départementale, les crédits, tant spécifiques que les crédits de droit commun, étant soumis au principe de l'annualité budgétaire et à leur inscription dans la loi de finances.

En ce qui concerne l'attribution de subventions aux associations sur les crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), les projets d'actions devront répondre à un appel à projets lancé chaque année par le service de l'Etat en charge de la politique de la ville (les projets d'investissement ne sont pas éligibles au programme 147).

Par ailleurs, l'Etat pourra, le cas échéant, conclure des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sur une durée de 3 ans avec les associations dont les projets, reconnus, s'inscrivent dans la durée. Les montants des crédits consacrés à ces CPO ne pourra dépasser 15% de l'enveloppe annuelle "politique de la ville" du contrat de ville.

Les crédits de droit commun de l'Etat

S'agissant du droit commun, l'Etat mobilisera ses crédits en déclinant les conventions nationales d'objectifs interministérielles qui précisent les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en les adaptant au plan local. Ces objectifs sont détaillés dans le contrat de ville.

Le tableau, ci-dessous, présente les crédits mobilisés par l'Etat en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants :

Inte	Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
Pilier	Thématiques	Crédits Politique de la ville	Droit commun de l'Etat	
Cohésion sociale	Education	Programme 147	DDCS/AVT: BOP 104 «Intégration» (s/appel à projets); Education Nationale: - Programme 140 « enseignement scolaire public 1er degré » (mesures « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans); - Prog. 141 « enseignement scolaire public du second degré »; - Prog. 230 « vie de l'élève ».	
Cohésion sociale	Santé	Prog 147	ARS: - Prog. 300-2-1 « actions relatives à l'éducation pour la santé et à l'accès aux soins », PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins); - Prog. 300-1 « actions de santé publique menées dans le cadre des plans et programmes nationaux, des actions de santé inscrites dans le projet régional de santé (hors éducation thérapeutique du patient). DDCS/Hébergement-Logement : BOP 304 (aide alimentaire). Délégation au droit des femmes (BOP 137).	
Cohésion sociale	Parentalité et droits sociaux	Prog 147	DDCS/AVT : BOP 304 (conseil conjugal et PAEJ/point d'accueil et d'écoute jeunes) ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).	
Cohésion sociale	Culture	Prog 147	DRAC : - Prog 224 « transmissions savoirs et culture » - Prog 131 « créations » - Prog 334 « industries culturelles » - Prog 175 « patrimoines ».	
Cohésion sociale	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	Prog 147	BOP 104 « Intégration »; Service civique ; Centre National de développement du Sport (subventions projets sportifs, aide à la création emploi) ; CNDS équipement (national); FONJEP ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).	
Cohésion sociale	Mobilité des jeunes	Prog. 147	ANCV (Agence nationale des chèques vacances)	

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
Cohésion sociale	Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics	Prog. 147	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (ministère de l'Intérieur); Ministère de la Justice; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Prévention et lutte contre les discriminations	Prog 147	BOP 163 (crédits « jeunesse et éducation populaire) ;° BOP régional sport 209 (hors CNDS)
Cohésion sociale	Soutien aux associations	/	FRDVA (fonds régional de développement de la vie associative); Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cadre de vie et renouvellement urbain	Gestion Urbaine de Proximité, Cadre de vie	Prog 147	ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine)
Cadre de vie et renouvellement urbain	Logement et habitat Rénovation urbaine	/	-ANRU; - Abattement 30 % TFPB (DDFIP); - TVA à taux réduit (5,5%) pour les opérations d'accession sociale à la propriété (DDFIP). Caisse des Dépôts et Consignations/CDC: - PRU/prêt renouvellement urbain, - PRU/prêt projet urbain DDCS/HL: BOP 177 (intermédiation locative/baux glissants; prévention des expulsions locatives). Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cadre de vie et renouvellement urbain	Transport et mobilité	Prog 147	DDT : Programme 204
Développement économique et emploi	Emploi / Insertion	Prog 147 (postes adulte relais)	UT DIRECCTE/ DIRECCTE: - Emplois aidés (CUI-CAE-CIE CIVIS, Contrat Starter, Compétence clé); - Emplois d'avenir; - Garantie Jeunes; - Insertion par l'activité économique (IAE). Mesures fiscales "ZFU - Territoires Entrepreneurs" pour les entreprises se créant

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
			ou s'implantant en ZFU-TE : exonération d'impôts sur les bénéfices pendant 8 ans sous réserve de l'embauche ou de l'emploi par l'entreprise d'au moins 50% de résidents de quartiers prioritaires; le plafond de cette exonération limitée à 50 000€ majoré de 5000€ par nouveau salarié embauché domicilié dans un quartier prioritaire. Les entreprises en ZFU bénéficiant actuellement d'exonérations fiscales et sociales les conservent dans des conditions inchangées (DDFIP) ;
			Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Développement économique et emploi	Développement économique	Prog 147	DDFIP: Exonérations fiscales pour les entreprises commerciales de moins de 10 salariés (qu'elles soient déjà implantées ou s'implantant/se créant): - exonération de la TFPB pendant 5 ans; - exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 8 ans; - exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pendant 8 ans. (modalités pratiques à venir). CDC: - aide à la création, à la pérennisation et au développement des activités et TPE; - soutien aux investissements immobiliers à vocation économique). UT-DIRECCTE (IAE,). Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Pilotage	Pilotage, ingénierie ressources, évaluations	Prog 147	/
Prévention de la délinquance	Actions en direction des jeunes exposés à la	/	FIPD (Ministère de l'Intérieur) ;

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
délinquance ; Amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et l'aide aux victimes	Ministère de la Justice ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).		

Les dotations de péréquation de l'Etat en faveur des communes en difficulté

S'ajoutent à ces crédits de droit commun et spécifiques "politique de la ville" la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUcs) et la dotation politique de la ville (DPV), anciennement dotation de développement urbain (DDU).

La DSU

Cette dotation, qui constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes confrontées à une insuffisance de leurs ressources pour couvrir l'ampleur de leurs charges.

<u>La DPV</u>

La dotation politique de la ville bénéficie au plan national à 120 communes particulièrement défavorisées, classées en fonction de critères de pré-éligibilité et d'un indice synthétique de ressources et de charges, et bénéficiaires de la DSU.

L'article 107 de la loi de finances pour 2015 (n°2014-1654 du 29/12/2014) a transformé la DDU en DPV. Les critères d'éligibilité et de répartition de cette nouvelle dotation restent pour 2015 ceux retenus précédemment pour la DDU. Ces critères demeurent appréciés aux termes de l'article 178 de la loi de finances pour 2011, au titre de l'année précédant celle au titre de laquelle est répartie la dotation "politique de la ville". Les actions bénéficiaires en 2015 viseront néanmoins les nouveaux QPV, fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, et devront répondre aux enjeux prioritaires du contrat de ville.

Les modalités d'éligibilité sont susceptibles d'être revues pour 2016.

5.2. VILLE DE HERSERANGE

Cohésion sociale

Construction d'un espace loisirs enfance dans l'enceinte de la cour de l'Ecole de Landrivaux :

La Ville de HERSERANGE compte 4 écoles (2 maternelles et 2 élémentaires) comptant plus ou moins 420 enfants annuellement.

Le projet de création d'un espace loisirs enfance, pour la crèche associative et la municipalité, a pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil et donc l'agrément des établissements concernés.

Il est à noter que la crèche bénéficie actuellement d'un agrément de 20 places et que l'accueil de loisirs CLSH Landrivaux peut accueillir 24 enfants.

Avec ce projet, les capacités d'accueil seront de 30 places pour la crèche et de 40 places pour les accueils péri et extra-scolaires municipaux. La restauration scolaire pourra également accueillir 100 enfants.

Est également prévue dans ce projet la création d'un espace jeunes afin de conforter les actions mises en place dans le cadre de la convention de mutualisation avec le Conseil Départemental sur le thème de la prévention spécialisée, mais également afin de pouvoir organiser toutes les actions relatives à la politique de la Ville sur le secteur. Ainsi, les agents mis à disposition pourront s'établir dans un local qui sera dédié à leurs activités sur la Commune.

Ce projet permettra de développer les services liés à la petite enfance, pour les familles herserangeoises, mais également pour celles résidant dans l'une des communes limitrophes. La construction de 1300 m² répartis sur 2 étages (rez-de-chaussée pour les services municipaux et étage pour la crèche) répondra à toutes les normes environnementales actuelles (bâtiment basse

consommation, ...).

<u>Ce projet a vocation à s'inscrire dans la politique d'attribution de fonds FEDER (axe 8, développement urbain durable).</u>

- Mise en place d'une maison des associations dans les bâtiments occupés actuellement par le Collège.
- Mise en place d'un DRE intercommunal avec les Communes dont les enfants sont scolarisés au Collège des 3 Frontières (Longlaville, Saulnes et Haucourt Moulaine).
- Poursuite de la dynamique communale en matière de développement d'actions et de programmes afin de lutter contre la désertification médicale, par l'accueil de professionnels de santé dans la Maison de Santé déjà installée.
- Travail de proximité dans le cadre de la convention de mutualisation des équipes de prévention spécialisée du Conseil Départemental : poursuite des actions mises en place sur le QPV et développement d'interventions individuelles ou collectives favorisant le lien social sur le quartier.

> Mise en place d'un conseil citoyen :

Afin de pouvoir mettre en place le conseil citoyen du quartier prioritaire « Concorde » à HERSERANGE, la Ville a développé plusieurs opérations de communication :

- Information des habitants lors des tours de Ville organisés par les élus et les services municipaux. Ces tours de ville permettent à la municipalité de rencontrer les habitants sur leur lieu de vie et de faire un état des lieux des interventions à opérer en matière de travaux et d'amélioration du cadre de vie.
- Informations des habitants lors des permanences mensuelles des élus qui sont tenues, dans chaque quartier de la Ville, par les adjoints référents, tous les 1ers mercredis du mois.
- Information des habitants lors d'évènements particuliers :
 - dans le cadre de la fête des voisins organisée conjointement par le Conseil Départemental 54 (équipe de prévention spécialisée), la Ville de HERSERANGE et MMH (28/05/2015)
 - Lors de la rencontre « Pieds d'immeuble » organisée par MMH sur le quartier Concorde le 18/06/2015
 - Lors des kermesses scolaires : école de Landrivaux le 13/06/2015 et école maternelle des 4 Vents le 19/06/2015.
- Réalisation d'un document d'information qui sera distribué fin juin 2015 dans chaque foyer relevant du périmètre du quartier prioritaire, expliquant la démarche du conseil citoyen, comportant un coupon-réponse de candidature, et invitant les habitants à 3 réunions d'information qui se dérouleront :
 - Le 02/07/2015 à 18h à l'Ecole Maternelle des 4 Vents Concorde
 - Le 07/07/2015 à 18h au Foyer de Landrivaux Rue des Aisances
 - Le 08/07/2015 à 18h au Centre Culturel de la Vieille Eglise Village.

Relais de ces réunions par presse et service info-mail de la Ville

Le Conseil Citoyen de Herserange sera porté par la MJC de HERSERANGE, et comportera entre 8 et 12 membres, en tenant compte de la représentation de chaque « quartier » dans sa composition (Concorde, Landrivaux, Village, allée des Chalets).

Il sera basé au foyer de Landrivaux – Rue des Aisances, en attendant la construction de l'Espace Loisirs Enfance où un lieu sera dédié à la politique de la Ville (dans l'enceinte de la cour de l'école de Landrivaux – Rue de Landrivaux), au cœur du quartier prioritaire.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Renouvellement urbain du quartier de la Concorde :

- Mise en place de travaux d'aménagements urbains, en lien avec le bailleur social (MMH)
- Intervention sur le domaine privé, notamment en ce qui concerne la démolition et la requalification de l'ancienne mosquée/église Avenue de la Concorde
- Création de parkings (bloc Million, ...)
- Installation d'une aire de jeux au sein du quartier
- Poursuite des réflexions dans le cadre de la reconquête de l'espace STUL en lien avec l'EPFL, la CCAL, l'AMREF et la Ville de HERSERANGE
- Mise en œuvre d'un programme concerté de vidéo-protection des bâtiments et lieux publics.

> Amélioration du cadre de vie :

- Travail avec ADOMA sur le quartier du Village pour travaux d'aménagements des abords du Foyer.
- Travaux de réfection du Centre Culturel de la Vieille Eglise pour sa mise en valeur et pour favoriser le développement de cet espace culturel.
- Réfection du parking de la Salle des Sports.
- Travaux de grosses réparations, d'économie d'énergie et d'accessibilité à l'Ecole Maternelle des 4 Vents dans le cadre de la finalisation des opérations de réhabilitations des écoles municipales.

Le guartier Concorde dans le cadre du NPNRU

Le quartier Concorde a été désigné comme quartier de priorité régionale dans le cadre du NPNRU.

Dans ce cadre, la Ville de HERSERANGE, avec l'ensemble de ses partenaires mettra en œuvre un projet de renouvellement urbain dont les grands objectifs seront les suivants :

- Dé-densification du quartier de la Concorde
- Création d'un lien entre le Village et le reste de la Commune par un réaménagement du site de la STUL actuellement en déconstruction.
- Développement de la mixité sociale par des constructions sur ce même site de la STUL, en lien avec les bailleurs, ADOMA, ...
- Revalorisation de l'image du quartier
- Réalisation d'un Diagnostic en Marchant afin d'assurer une Gestion Urbaine de Proximité
- Mise en place d'une réflexion concertée avec les partenaires, les services de l'Etat et la population pour inscrire le quartier dans une dynamique de renouvellement urbain.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être amenée à être modifiée ou complétée en fonction de l'évolution des besoins de la Ville et de la Population

5.3. VILLE DE LONGWY

1. Préambule :

La loi du 21 février 2014 a fixé les principes d'une nouvelle politique de la Ville qui repose sur la mise en œuvre d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Sur Longwy, deux quartiers prioritaires ont été retenus :

- -Remparts/Gouraincourt
- -Voltaire

Fondé sur la participation des habitants au travers notamment des conseils-citoyens et sur l'implication des partenaires locaux, le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste de la Ville en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

De manière plus générale, la Ville de Longwy entend faire de ce contrat un outil efficace pour renforcer la cohésion sociale, la solidarité, la citoyenneté et l'accès aux droits pour tous.

Par ailleurs, toutes les actions relevant de ce contrat seront articulées entre elles pour favoriser une cohérence globale et une meilleure lisibilité des actions menées.

Il est à noter que les actions qui seront déclinées dès 2016 des axes généraux de ce nouveau contrat de ville prendront également en compte la diversité des situations dans les deux quartiers prioritaires en se réservant le droit d'intervenir sur l'espace restreint d'un seul pour répondre à une ou des problématiques particulières.

Ce contrat de Ville sera évalué chaque année et actualisé.

2. <u>Les axes stratégiques</u> :

Trois axes stratégiques ont été retenus :

a. <u>la cohésion sociale/citoyenneté</u>:

Cet axe stratégique pourrait se construire autour des thématiques suivantes :

-donner une meilleure chance de réussite et aux enfants et aux jeunes :

- *assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire (accompagner les parents dans leur rôle éducatif, développer des actions avec les établissements scolaires et les structures sociaux-éducatives
- *renforcer les établissements scolaires en développant des programmes de réussite scolaire et en favorisant l'émergence de projets culturels ou sociaux culturels)
- * soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes (lieux d'échanges et d'écoute pour les jeunes et leurs parents)

- développer le lien social et lutter contre les discriminations

- *favoriser l'expression de la solidarité (mettre en valeur les compétences et les savoirs des habitants)
- *soutenir et promouvoir les valeurs citoyennes
- *développer des actions pour lutter contre les discriminations

- favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités
- *favoriser les actions permettant l'accès aux soins
- *accompagner les habitants dans leurs démarches quotidiennes
- *réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle
- b. <u>le renouvellement urbain/cadre de vie</u> :
- -revaloriser l'image des quartiers
- -améliorer l'appropriation de leur quartier par les habitants au travers notamment des animations culturelles et sportives
- -associer les habitants aux projets d'aménagement
- c. L'économie /l'emploi :
- -valoriser les initiatives et les talents des acteurs des quartiers
- -promouvoir les dispositifs d'insertion
- -anticiper les risques de décrochage scolaire
- -mettre en place des démarches d'accompagnement en direction des demandeurs d'emploi
- -mettre en place des actions d'alphabétisation

Les propositions de la Ville vont se décliner en fiches-action

PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN

Fiche action 1

Projet de renouvellement urbain du Quartier Voltaire

Le Programme National pour la Rénovation Urbaine prévoit un effort national de transformation des quartiers les plus fragiles. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). L'effort porte sur les logements sociaux, équipements publics, commerces et aménagements urbains. Deux quartiers sur le Pays-Haut, dont celui de Voltaire, ont été retenus parmi les 11 zones prioritaires sélectionnées par l'ANRU.

Dès 1956, les regards se tournent vers le Nord de la ville haute pour répondre au besoin de développement urbain. La naissance de nouveaux habitats voit le jour dés 1960 et prendra le nom de quartier Voltaire. Le bâti est constitué d'immeubles de logements du patrimoine MMH. L'ensemble de logement est réparti en douze immeubles (R+4). Les entrées sont toutes implantées sur une seule façade si bien que la façade opposée n'offre aucun rythme ou événements particulier et manque de vie.

L'inscription du quartier Voltaire dans les priorités d'intervention du contrat de ville de l'agglomération de Longwy donnera lieu à la mise en place d'un certain nombre d'actions concourant à réduire les déséquilibres sociaux du territoire et à donner une nouvelle dimension au projet ce qui va permettre d'accélérer la mise en œuvre du programme de requalification du quartier.

Enjeux de la rénovation urbaine

Volet urbain

Le quartier Voltaire est un élément important de l'histoire urbaine et sociale de la ville. Il est représentatif d'une transition. Il apparaît important de relier le quartier au cœur de ville. Il convient de clarifier les espaces bâtis et non bâtis.

L'approche de la fortification dans un contexte urbain s'intéresse aux questions de continuité et de rupture. Les aménagements de valorisation historique ne doivent pas se faire au détriment des fonctionnalités mais au contraire participer à l''amélioration du cadre de vie et être moteur pour redynamiser le quartier.

Cinq secteurs ont été identifiés et définissent le schéma directeur de la requalification urbaine, paysagère et patrimoniale du quartier Voltaire Nord et Sud : 1.Baudelaire, 2. Musset-Vigny-Lamartine, 3.Poussin-Rigaud-Lulli, 4.Demi-lune de Vauban, 5.Rousseau.

Volet paysager

L'aspect paysager est placé au cœur de la réflexion en puisant sa force dans l'histoire. Les espaces verts jouent un rôle de poumon dans le tissu urbain et doivent répondre aux besoins de la population.

Volet patrimonial

Le redéveloppement de l'espace fortifié est un processus permanent, tout comme l'est l'aménagement et la gouvernance d'un quartier de ville. Révéler le tracé des fortifications disparues sur le quartier Voltaire, tout en permettant l'innovation urbaine, participe au respect des différentes strates successives de son histoire et lui apporte une forme de reconnaissance.

Volet touristique et économique

Révéler les valeurs historiques de la Place Forte de Vauban sur le quartier Voltaire permettrait de développer les notions d'authenticité, d'intégrité et d'appartenance à l'enceinte fortifiée inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Objectifs de la rénovation urbaine

Renforcer la cohérence du quartier et la cohésion sociale, par le renouvellement urbain et la valorisation du patrimoine. Travailler à l'amélioration du cadre de vie en mêlant les genres et les ambiances, les gens et les générations.

Rompre avec l'isolement du quartier

- ° Fédérer le quartier au reste de la ville haute.
- ° Renforcer la mixité urbaine.
- ° Renforcer la mixité sociale.

Améliorer le cadre de vie

- ° Améliorer les conditions de l'habitat.
- ° Résidentialisation des pieds d'immeuble pour une transition paysagère souple entre espace public et privée.
- ° Aménager de jardins familiaux.
- ° Renforcer le niveau d'équipement.
- ° Aménager des espaces publics de qualités et conviviaux.
- ° Développer des aires de jeux pour les enfants.

Améliorer l'attractivité du quartier

- ° Reconquête de la ville fortifiée en révélant le tracé des fortifications disparues.
- ° Offrir de nouvelles clés de lecture du quartier aux habitants.
- ° Sensibiliser les habitants aux valeurs patrimoniales.
- ° Développer des actions de médiation.
- ° Faire connaître et valoriser le quartier.
- ° Participer au développement touristique.

Fiche Action 2

Recrutement d'un chargé de projets pour la mise en œuvre du renouvellement urbain des quartiers Voltaire et La Concorde à Herserange

Le chargé de projet aurait comme mission le suivi des deux projets ANRU ainsi que la mise en place des actions d'accompagnement qui en découleraient.

Fiche Action 3

Projet d'accompagnement au renouvellement Urbain

Prendre en compte les préoccupations environnementales des habitants des quartiers prioritaires tout en leur permettant d'être associés à la gestion urbaine de leur cadre de vie, telle est une des actions que la Ville de Longwy en lien avec MMH ou BATIGERE entend mettre en place. En partenariat avec un architecte-paysagiste, la population sera invitée à travailler, par petits groupes, sur les espaces publics du quartier : besoins en aires de jeux, jardins,...l'objectif étant de garantir le cadre de Vie et de prévenir les incivilités

Fiche Action 4

Permettre une mixité sociale

Le quartier de Gouraincourt accueille la maison des associations Fernand Léger. Cette maison des associations, en limite de périmètre de zone prioritaire mais indissociable car elle accueille les habitants du quartier et concourra à la vie et l'animation de celui-ci. Elle est appelée à se développer au cours des prochaines années pour devenir un lieu de rencontres mais aussi un lieu de vie associatif fort, vecteur de lien social et de mixité sur ce quartier particulièrement enclavé. Au cœur du quartier, cette maison se veut ouverte à tous sans exclusive, pour un usage quotidien ou ponctuel. Pour faire face aux demandes de salle en particulier du quartier, il est envisagé de remettre en état les logements situés au 1^{er} étage du bâtiment et de les affecter à un usage associatif. Bien entendu, dans ce cadre, il sera tenu compte de l'accessibilité.

L'amélioration de l'accueil passe aussi par un réaménagement du parking.

Fiche Action 5

Création d'un espace de convivialité

Le Rez-de-Chaussée de l'immeuble de l'UDAF, rue Anatole France, pourrait être équipé en cuisine et grande salle de réception pour accueillir les fêtes familiales et les grands événements. Ce serait une réponse aux habitants du Quartier Voltaire dans l'attente de la construction éventuelle d'une maison de quartier en lieu et place du gymnase Voltaire (cette option devant être considérée dans le long terme).

Fiche Action 6

Création de services de proximité

L'installation d'une antenne de la poste à Gouraincourt est en cours de discussion. Ramener des services de proximité au sein d'un quartier permet de redynamiser, comme les commerces ces quartiers.

Fiche Action 7

Prévention des incivilités

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier et en complément d'opérations de prévention mises en place par un travail d'îlotage plus important de la police municipale, un système de protection par vidéo-surveillance est envisagé sur les quartiers du 8 mai 45 et Voltaire. Sur Gouraincourt, de nouveaux locaux seront mis à la disposition de la police municipale

Fiche Action 8

Valoriser les initiatives des quartiers

La mise en place d'une régie de quartier pour travailler sur les questions de cadre de vie, de propreté mais aussi pour promouvoir et montrer l'exemplarité sera proposée en lien avec BATIGERE.

PILIER COHESION SOCIALE

Fiche Action 1

Accroître les solidarités et les liens intergénérationnels

Sur le terrain vacant propriété de la Ville sur le quartier du 8 mai 45, un projet de maison intergénérationnelle a été un moment envisagé. Eu égard à la volonté du Conseil Départemental 54 de créer à cet endroit une maison des Solidarités, la Ville a le souhait d'y adjoindre un espace d'accueil des anciens et des jeunes sous une forme à discuter avec le CD54. Ce projet serait construit en lien avec les clubs de 3ème âge, les associations de quartiers et le Centre social.

Fiche action 2

Soutien aux associations intervenant dans les quartiers prioritaires

Le Centre Social Blanche Haye bénéficie de l'expertise et des compétences pour participer à la coconstruction d'un véritable projet de cohésion sociale sur les quartiers Voltaire et 8 Mai 45. Aussi, il est indispensable sur la durée du Contrat de Ville de consolider les emplois et de les renforcer pour permettre à la structure d'étendre au 8 Mai 45 son rayonnement et aussi de conforter l'équipe actuelle qui n'est pas en mesure d'intégrer de nouveaux projets.

Fiche action 3

Faciliter l'accès à l'art et la Culture pour les habitants et notamment les enfants

- Dans le temps scolaire, mise en place dans le cadre d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturel en cours de négociation avec la DRAC Lorraine et le Ministère de l'Education Nationale, d'interventions d'artistes professionnels (toutes disciplines confondues) dans un premiers temps dans les écoles élémentaires et pré-élémentaires puis dans les collèges et le lycées des quartiers prioritaires. La valorisation de ces actions serait envisagée en fin d'année scolaire par une participation de l'ensemble des élèves ayant participé à ces ateliers, à un temps de restitution commun et collectif auquel les familles seraient associées
- Ce dispositif serait complété par des interventions artistiques pour les moins de 3 ans à la maison de la petite enfance, la familithèque du Centre Social, au LAED et au RAM. Outre les

interventions artistiques, un festival dédié aux tout-petits autour du conte, de la musique et pourquoi pas de l'image serait organisé en lien avec la familithèque du Centre social auquel les familles des quartiers seraient associées.

Mettre en place en lien avec le Centre Social et les associations de quartiers des billetteries solidaires permettant aux habitants de participer à des spectacles de théâtre ou de danse dans des lieux partenaires comme le NEST à Thionville (projet DYNAMO) ou le TIL à Mancieulles, pour dépasser les barrières physiques, économiques et culturelles.

Fiche Action 4

Favoriser l'intégration par le sport

En mettant à disposition de clubs sportifs ou du Centre Social, un animateur sportif spécialisé dont la mission sera de développer par la pratique sportive, un esprit d'équipe, de solidarité.

Fiche Action 5

Des Actions spécifiques en direction de la Jeunesse

- Développement des Musiques Actuelles au Centre Social Blanche Haye: le centre social a été repéré dans le cadre du Schéma Organisation lorrain des Musiques Actuelles mis en place par l'Etat en lien avec le Conseil Régional de Lorraine (SOLIMA) comme un acteur majeur sur le territoire du Pays-Haut. Inscrire donc les jeunes du quartier dans une pratique musicale amateur mais encadrée, bénéficiant du savoir-faire et des compétences du Gueulard + de Nilvange, lieu ressource des réseaux des musiques actuelles en Lorraine (MAEL)
- ➤ Mise en place avec la Compagnie Mémoires Vives (Hip-Hop, cultures urbaines,...) d'un projet impliquant les associations de quartiers, le centre social, les jeunes sur 2 années autour d'un travail sur la mémoire : mémoire ouvrière, mémoire collective car « la mémoire permet de voir l'avenir » et qui aboutirait après un travail collectif à une production artistique proposé aux longoviciens
- Mise en place d'une réflexion sur l'offre sportive et/ou culturelle à faire aux filles à partir de 11 ans sur les quartiers prioritaires afin de donner à ces filles un espace d'expression autour d'un projet consensuel en lien avec le centre social Blanche Haye. Au-delà du développement de l'offre, une attention particulière sera portée sur la prise en compte des différents quartiers pour faciliter l'échange, la connaissance et tenter de créer une véritable dynamique interquartiers et une « mixité géographique ».De ce fait, il est à noter que la question de la mobilité se posera comme pour d'autres actions.
- > Travail sur la question de la laïcité (lien entre le quartier et le collège Vauban)
- Mise en place d'un atelier Arts Plastiques, en période estivale en lien avec le Centre Social et la Fondation Solange Bertrand

- Réalisation d'un City Stade à Gouraincourt, pour répondre aux attentes des jeunes du quartier. Cet équipement structurant pour le quartier remplacera l'existant qui ne répond plus aux besoins compte-tenu de son implantation.
- ➢ ID Jeunes: Les jeunes ados et préados sont souvent jugés comme étant passifs et/ou consommateurs. Pour les amener à plus d'autonomie et de responsabilité est créé ID jeunes. ID jeunes est un dispositif qui peut concerner un ou plusieurs jeunes et destiné à aider et soutenir la mise en place d'un projet impulsé, construit et mené par les jeunes. Ces projets peuvent prendre différentes formes (culturels, sportifs, sociétaux) mais ne doivent pas faire concurrence aux politiques associatives et sportives de la collectivité. Le projet peut être mené seul ou à plusieurs. Il est concrétisé par l'octroi d'une bourse. Les projets font l'objet de la validation d'un jury composé des partenaires et acteurs locaux impliqués dans la vie des quartiers.
- ➤ Vac'Ados: Cette opération permet d'amplifier durant les vacances estivales l'offre de loisir pour les adolescents de 15 à 17 ans. La première particularité de cette action réside dans l'alliance des temps d'accueil en matinée dans la structure Point Jeunes et une offre de loisirs en après-midi à l'extérieur du territoire évitant ainsi la problématique des activités à la journée, type centre de loisirs pour cette tranche d'âge. La secondé est que le programme d'activités et co construit entre l'équipe d'animation et les participants permettant aussi par ce dialogue à les responsabiliser et à les rendre réellement acteurs de leur vacances. Il est à noter que la question de la mobilité se posera comme pour d'autres actions.
- Chantiers jeunes: Dans le cadre de la politique jeunesse en direction du public en difficulté, le centre social et la ville de Longwy affirme leur souhait de développer des chantiers jeunes sur les quartiers prioritaires. Depuis plusieurs années, de manière séparée, une programmation financière spécifique a été instaurée par les 2 parties afin de favoriser la mise en place de cet outil au sein de leurs structures sur le territoire. Les bilans respectifs ont révélé l'impact favorable de ces chantiers quant à l'implication des jeunes, leur autonomisation, leur responsabilisation et leur apprentissage du monde professionnel. Il est donc proposer de poursuivre cette opération mais cette fois en co portage entre le centre social et la ville de Longwy sur l'ensemble des 2 quartiers prioritaires, en relation étroite avec les bailleurs, bien entendu.
- Contrat Enfance Jeunesse : La ville est signataire d'un C.E.J. qui se termine fin 2015. Dans les discussions avec les services de la C.A.F. pour son renouvellement, une attention particulière sera portée, plus particulièrement pour :
 - Optimiser avec les différents partenaires l'offre d'accueil en direction de la petite enfance et développer l'offre collective sur les quartiers prioritaires.
 - Répondre au mieux aux besoins des familles en matière d'accueil en expérimentant une nouvelle offre.

Fiche Action 6

Conseils citoyens

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini la géographie prioritaire et prévoit la mise en place de conseils citoyens. Dans ce cadre, la Ville confirme sa volonté de créer 2 conseils citoyens, l'un dans le quartier Voltaire, le second dans le périmètre 8 mai 1945/Gouraincourt. Ces conseils sont d'ores et déjà en cours de construction. Trois réunions d'informations (une dans chaque zone a été organisée). A cette

occasion, ont été rappelés aux habitants les principaux objectifs. Aujourd'hui, leur forme (association ou portage par un acteur existant) n'est pas définie. Cette décision sera prise par les membres lors de la mise en place effective des conseils qui aura lieu prochainement puisque le délai de réception des candidatures arrive à son terme, ce qui va permettre désormais de passer à l'étape suivante.

Fiche Action 7

Soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité visent à appuyer et à soutenir les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle au quotidien vis-à-vis de leurs enfants. Elles se différencient des dispositifs de responsabilisation parentale qui ont pour objet d'inciter sinon à obliger les parents à assumer leurs responsabilités éducatives. Dans ce cadre, les problématiques sont multiples et demandent donc des réponses également multiples. Les actions qui peuvent être mises en place seront élaborées en collaboration avec les acteurs déjà présents sur le territoire ou en complémentarité.

- Ateliers de développement parental : cette action débutera à partir de septembre 2015 dans le quartier de Gouraincourt. Elle est le fruit d'une collaboration entre la ville qui mettra à disposition un local dans le bâtiment Fernand LEGER et l'U2AF (Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle) qui assurera la conduite technique et opérationnelle. L'objectif est d'aider les familles dans leur fonction parentale en développant des activités éducatives au sein de ce local "la Passerelle" qui est un lieu d'accueil Parents-Enfants pour travailler le relationnel et renforcer le lien parents enfants. Deux séquences hebdomadaires sont prévues pour les 0-3 ans et 3-6 ans.
- ➤ LAEP: il est bon de rappeler qu'en 2013, la France comptait un LAEP pour 4000 enfants âgés de 0 à 6 ans. Celui de Longwy qui couvre le quartier de Voltaire et du 8 mai 1945 est un complément de la MPE. Les objectifs sont :
 - Qualité d'accueil des parents et de leurs enfants et de leurs parents
 - Accompagnement à la fonction parentale
 - Rompre l'isolement
 - Prévention des négligences et faciliter l'entrée des enfants en collectivité
 - Soutien et accompagnement des familles au quotidien.
- Accueillir les parents pour réussir la scolarisation des tout petits : Ce dispositif, initié par la ville fonctionnera à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 à l'école maternelle porte de Bourgogne. L'apport de ressources que sont la ludothèque et le LAEP de la MPE et de la familithèque du centre social sera nécessaire et utile. Au-delà de développer une offre d'accueil pour les enfants de deux ans révolus, il s'agit dans le cadre de cette première scolarisation de répondre au mieux aux besoins du jeune enfant et de ses parents.

Répondre aux besoins des parents par:

- -une amélioration de la communication et des relations école-famille,
- -une valorisation de la diversité culturelle,
- -la mise en place d'un espace d'information dédié aux parents,
- -la mise en place de cafés des parents,
- -la mise en place d'ateliers parents-enfants, encadrés par une enseignante et une éducatrice jeune enfant,

Le nombre de familles entrant dans le dispositif sera de 15 au maximum.

Il est prévu de mettre en place un dispositif identique à GOURAINCOURT pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Pour les familles, mettre en place un dispositif de vacances accompagnées qui peut bénéficier d'un soutien de la CAF et du Conseil départementale : il s'agit d'emmener des familles sur des courts séjours en France et de les accompagner en amont sur la préparation de ces vacances (calcul des budgets, préparation des visites, préparation à une expérience familiale, vit en collectivité). Le portage pourrait être assuré par le Centre Social

Fiche Action 8

Accompagnement à la scolarité

- CLAS : Poursuite du CLAS sur les deux secteurs que sont Voltaire et 8 mai 1945 porté par le centre social.
- > D'autres projets pourront être élaborés dans ce cadre en relation avec les partenaires et les acteurs locaux impliqués dans la vie des quartiers.

Fiche Action 9

Trajectoires féminines

Accompagnement au développement personnel : Mise en place d'actions et d'ateliers visant à aider les femmes à renforcer leur développement personnel au travers d'échanges d'expériences et différents ateliers leur permettant de s'exprimer et s'épanouir.

Fiche Action 10

Contrat local de santé

La ville de Longwy a signé un contrat local de santé pour la période 2013-2017. Ce dispositif a défini des grands axes stratégiques au sein desquels des actions ont été repérées et pour certaines d'entre-elles ont été mises en œuvre au plus près des populations. Celles-ci portent sur la promotion de la santé, la prévention (dans son sens le plus large), les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Fiche Action 11

Alphabétisation et apprentissage du français

Deux actions distinctes sont à envisager en lien avec le Centre social :

- un soutien à l'apprentissage du français pour les publics installés et nécessitant soit une mise à niveau soit un apprentissage du français,
- la mise en place de cours d'alphabétisation pour de nouveaux publics, primo-arrivant.

Fiche Action 12

Mise en place d'un espace numérique

Mise en place sur les quartiers d'un Espace Public Numérique pour faciliter l'accès et développer l'usage des nouvelles technologies pour des populations ayant peu accès aux ressources numériques.

Les espaces publics numériques sont des structures de médiation numérique, qui ont pour objectif l'accès et l'initiation à la maîtrise de l'informatique et du web. Leur mission première est de lutter contre les disparités d'accès au numérique, et d'aider à l'insertion dans les quartiers où les inégalités sociales sont importantes, en réponse aux attentes des habitants. Ils peuvent ainsi:

- •aider et compléter l'école
- chercher du travail
- développer ses connaissances et sa culture
- réfléchir sur les enjeux du numérique

PILIER EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La taille des quartiers ne permet pas de mettre en place une vraie stratégie en matière de développement économique et d'emploi.

Fiche Action 1

Accompagnement à la création d'entreprise

- ➤ Valoriser les success story des quartiers, l'exemplarité, encourager les initiatives, à travers un dispositif type maison de l'emploi qui permettrait d'accompagner les demandeurs d'emploi, d'informer les salariés, d'aider à la création d'entreprise, avec une attention particulière portée sur les jeunes (aide à la rédaction de CV, montage d'un projet professionnel, présentation des dispositifs de formation, préparation à l'entretien individuel,..)
- Développer les chantiers d'insertion

Fiche Action 2

<u>Mobilité</u>

> Travailler à améliorer la mobilité entre les quartiers et le cœur de Ville (Haut et Bas) et les quartiers et les autres Villes du bassin en lien avec TGL, à l'image de l'action de transport à la demande mise en place par le CCAS de la Ville.

5.4. VILLE DE MONT SAINT MARTIN

Voilà une décennie que l'opération de la rénovation urbaine a été initiée sur le quartier du Val à Mont Saint Martin.

Celle-ci faisait suite aux opérations de restructuration du quartier entamées dès 1988 dans le cadre de la procédure de « Développement Social des Quartiers ».

L'objectif principal inscrit dans la loi de 2003 a constamment été recherché, à savoir rétablir l'image de ce quartier populaire auparavant affligé d'une mauvaise réputation, y faire renaître une dynamique commerciale et redonner de la dignité citoyenne et de l'ambition aux habitants.

Ce travail a été le fruit d'une concertation de grande envergure entre tous les partenaires concernés, à savoir : l'Etat, les bailleurs sociaux, la ville, les locataires au travers de leurs représentants et les forces vives relayées par les associations.

Dans un contexte financier très contraint, le projet global est presque mené à son terme, avec cependant, un léger retard sur les plannings initiaux, dû aux lourdeurs administratives d'une telle opération. En effet, on ne procède pas à la restructuration de tout un quartier, en touchant à tous les aspects de la vie quotidienne, sans quelques difficultés. C'est l'objet de la signature d'une Convention de sortie qui est en cours avec tous les partenaires institutionnels.

Changer fondamentalement le quotidien des citoyens du quartier afin de redonner une valeur ajoutée à la ville toute entière, tel est l'objectif principal de la commune, qui dispose d'un potentiel foncier conséquent. Enrayer le déclin démographique amorcé au début des années 80 avec la crise de la sidérurgie pour lequel ce quartier avait été bâti dans les années 60 est la priorité première.

Mixité et rééquilibrage de l'habitat sur les différents quartiers de la ville sont les principaux enjeux posés en matière de programmation urbaine.

Il s'agit, entre autres, de promouvoir l'accession à la propriété afin de donner aux familles à revenus modestes, des opportunités de parcours résidentiel et permettre, par le renouvellement d'occupation du parc social, de résorber les tensions du marché local ainsi que densifier l'habitat par une reconquête des emprises délaissées et des friches urbaines.

Une tâche complexe mais ô combien nécessaire pour la ville de Mont Saint Martin mais aussi pour toute l'agglomération de Longwy.

A l'issue de l'accomplissement de l'ensemble du projet ANRU, avec la finition du projet de développement des centres commerciaux installés sur le Parc International d'Activité, la création du nouvel EHPAD et du Commissariat de Police d'Agglomération, la transformation sera entière et accomplie sur toute la ville.

Cependant et afin de conforter le soutien aux habitants, qui font partie des plus pauvres de l'agglomération, (9 476.30 €/habitant) la ville va bénéficier de l'apport de financements, certes restreints, dans le cadre du nouveau Contrat de ville.

Pour ce faire, les actions nouvelles ou confortées, intègrent les piliers des objectifs du Contrat de ville, à savoir :

- -Cohésion Sociale
- -Cadre de Vie, Renouvellement Urbain
- -Emploi, Développement Economique.

Ainsi que les thématiques transversales, toujours à l'esprit lors de l'organisation des projets, et pas seulement sur le quartier, mais sur tout le territoire de la commune :

- -l'Egalité Femmes/Hommes
- -la Jeunesse
- -la Lutte contre les discriminations

Le tout en appliquant ce qui est le principe commun de fonctionnement de notre société, à savoir : -La Laïcité

Menacée jusque dans les fondements de l'Etat, cette tradition moderne, valeur de l'identité française, a besoin de clarté. Cœur de la République, elle repose sur les articles 1er et 3 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, qui assurent la souveraineté de l'individu-citoyen et la souveraineté du corps politique, double autonomie qui implique séparation des sphères publique, collective et privée.

Cette dernière n'est ni « ouverte », ni « positive » ou « tolérante », elle est LE principe de la vie dans notre société. La Laïcité est un acquis qui permettra à chacun de vivre avec l'autre dans le respect des croyances ou non de chacun.

De ce fait, voici déclinés les 5 objectifs stratégiques et transversaux de la ville pour la durée de vie du nouveau Contrat de Ville :

- -Atteindre la barre des 10 000 habitants
- -Rééquilibrer socialement le quartier et l'intégrer dans la dynamique urbaine de l'agglomération
- -Pérenniser les investissements réalisés dans l'ANRU
- -Valoriser la vie quotidienne, l'histoire, la culture et la participation des citoyens
- -Lutter contre toutes les discriminations et les freins à l'insertion sociale et professionnelle

Ces 5 objectifs partent de l'ambition globale qui consiste à atteindre les 10 000 habitants sur l'ensemble de la ville, tout en rééquilibrant le quartier du Val dans la dynamique d'agglomération, en pérennisant les acquis de l'ANRU et en apportant un plus aux habitants dans leur vie quotidienne qui les concerne tous et de surcroît, à ceux, minoritaires qui sont victimes de toutes sortes de discriminations.

Cohésion sociale

Le pilier cohésion sociale doit se fixer les objectifs suivants :

- -Assurer la mixité sociale et culturelle de toutes les activités
- -Améliorer le bien-être dans le quartier
- -Favoriser la participation de tous les citoyens
- -Réduire les écarts culturels et éducatifs

- -Accroître les solidarités intergénérationnelles
- -Eviter les ruptures sociales et scolaires
- -Assurer un comportement citoyen respectueux des autres et de la société

Via les actions suivantes :

En faveur des jeunes

Accueil collectif des mineurs aux centres Bienaimé, Miconi et Rachek

Activités sportives et socioéducatives proposées par le service jeunesse, sports, loisirs

Intervention des médiateurs urbains

Amélioration de la réinsertion et prévention de la récidive par des mesures alternatives (TIG)

Actions du Comité de Prévention de la Délinquance (chantiers jeunes, prévention routière...)

Aide aux premiers départs en centre de vacances

En matière d'éducation

Renforcement du Pôle de réussite éducative (DRE et médiatrice école-famille)

Mise en place de cours de berbère et luxembourgeois

Etudier et développer les différents modes de garde adaptés aux besoins des femmes

Soutien et développement des CLAS

Solliciter des étudiants pour l'aide aux devoirs

Harmonisation des temps scolaires au travers du PEDT

En faveur du lien social

Actions de solidarité avec le Point Femmes (cours de cuisine, cours d'alphabétisation, parentalité) l'Epicerie sociale, l'Espace de Vie Sociale, le réveillon solidaire,...

Accueil de l'écrivain public dans les locaux municipaux

Célébrer l'égalité Femme/Homme par des manifestations grand public, impliquant les femmes

Célébrer la laïcité le 9 décembre

Mise en place de micro crédits aux particuliers

Participation aux commissions DALO et prévention des expulsions avec Batigère

Transports à la demande

En matière de culture

Accès aux spectacles vivants

Participation à des projets artistiques avec présence d'artistes

Projets sur la valorisation de l'histoire, la mémoire et le patrimoine des habitants du quartier et de la cité

Actions de Solidarité Internationale

Réflexion pour la création d'une Université Populaire à l'échelle de l'agglomération

Accès à la santé

Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire définitive en lieu et place de l'actuel centre commercial Les Bleuets

Construction d'un EHPAD et d'une Résidence service seniors

Promotion de la santé par diverses actions grand public (Octobre rose, Mars bleu...)

Prévention des addictions

Participation au Contrat Local de Santé intercommunal

En faveur de la vie citoyenne

Soutien financier direct et indirect à la vie associative Mise en place d'un conseil citoyen et comités de quartier Fonds d'Initiative Citoyenne Mise en place d'une Maison des citoyens et CME/CMJ

Cadre de vie et renouvellement urbain

Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain doit se fixer les objectifs suivants :

- -Améliorer l'attractivité du quartier
- -Améliorer l'image de marque du quartier
- -Améliorer les conditions d'organisation d'entretien des espaces publics
- -Pérenniser les acquis des aménagements

Via les actions suivantes :

Amélioration du cadre de vie

Aménagement des espaces urbains du quartier Réaménagement des jardins de la Réole Aménagement du parc Brigidi Chantiers jeunes pendant les vacances Installation d'aires de jeux diversifiés Multiplication des obstacles routiers pour réduire les excès de vitesse

Gestion urbaine de proximité

Existence d'une charte GUP à maintenir et conforter (marches exploratoires, réunions avec les bailleurs et associations de locataires,...)

Soutien à la Régie de Quartier pour l'entretien des espaces verts urbi et orbi Initiation à la gestion des déchets

Mise en place d'équipements de vidéo-protection

Emploi et développement économique

Le pilier Emploi et Développement économique doit se fixer les objectifs suivants :

- -Insérer les publics les plus éloignés de l'emploi
- -Accompagner les jeunes vers les services publics de l'emploi
- -Multiplier les offres commerciales et de service sur le quartier

Via les actions suivantes :

Existence d'une Charte d'Insertion à maintenir et conforter

Bourses de stages

Construction du centre commercial EPARECA

Participation du poste de « médiateur emploi » de la Régie de Quartier

Accompagnement spécifique pour les créateurs d'entreprise

Aide à la recherche d'emplois dans les commerces locaux de la zone et anticipation de l'ouverture de

l'EHPAD en travaillant avec la future direction

Systématisation des clauses d'insertion dans les marchés publics

Meilleure collaboration avec la Mission Locale

Promotion des dispositifs nationaux à l'emploi

Signature de contrats d'apprentissage

Gouvernance locale

Mise en place d'un Comité de pilotage local mixte, composé d'élus et de techniciens, pour coordonner, suivre, analyser, voire modifier et enrichir les actions à mener.

Il se réunira autant de fois que de besoin.

Il comprendra au minimum:

Le Maire ou son représentant et les élus concernés par l'ordre du jour

Le Président de la C.C.A.L ou son représentant

Le Directeur Général des Services ou son représentant

Le Directeur de Cabinet, chargé de l'ANRU

Le Directeur du C.C.A.S.

Le Responsable de service concerné par l'ordre du jour.

Mise en place de réunions thématiques pour échanger et élaborer des actions à l'échelle de l'agglomération avec les différents chefs de projets des quartiers concernés et les services de la C.C.A.L.

Mise en place du Conseil citoyen et démocratie participative

Le Conseil citoyen est un organe consultatif, instance de réflexion, de propositions et d'évaluation touchant les domaines du Contrat de Ville. Il n'est pas un organe délibératif et soumet ses réflexions aux instances municipales.

Conformément à la loi de programmation, le Conseil citoyen exercera son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Concrètement, cela se traduira par un fonctionnement autonome où ne siègeront aucun élu et représentant de toute autre institution signataire du contrat de ville. Le périmètre de recrutement et de réflexion correspondra à celui, retenu dans le cadre du quartier prioritaire, élargi à la notion de quartier vécu.

Pour permettre une représentativité de l'ensemble des habitants et acteurs du territoire, assurer une diversité de participant, le Conseil citoyen sera composé de la manière suivante :

- 2/3 d'habitants
- 1/3 d'acteurs locaux (parents d'élèves, représentants associatifs, commerçants, locataires, propriétaires...)
- 2 représentants du Conseil Municipal Jeunes et Conseil Municipal Enfants

Les candidats répondront à un appel de candidature, à formuler directement auprès de la commune.

Afin de permettre un fonctionnement optimisé, l'instance sera composée de 15 à 24 personnes maxi en respectant (au mieux) la parité.

Il sera mis en place pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à 2020.

Le Conseil citoyen aura un référent administratif (animateur démocratie participative) comme interlocuteur et assurera un accompagnement vers l'autonomie.

Deux commissions devront fonctionner et alimenteront le travail du Conseil :

- La commission chargée de la Gestion Urbaine de Proximité.
- La commission chargée de l'animation et des initiatives locales. (FIC, lien social...)

Les locaux de la démocratie participative, en pied d'immeuble seront mis à disposition, dans lequel se tiendront toutes les réunions et qui accueillera aussi le C.M.J. et le C.M.E.

Le Conseil citoyen élira un président chargé de coordonner ses actions et de dynamiser son mode de fonctionnement qui devra être souple. Il établira une charte de fonctionnement et pourra, éventuellement vivre sous le statut associatif. Dans ce cas, les statuts devront répondre aux exigences voulues par l'Etat.

5.5. CONSEIL REGIONAL

« Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens (projets et formation)
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville. »

5.6. MOBILISATION DES FONDS FEDER

Sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020;

Entre le **Conseil Régional de Lorraine**, représenté par son Président, dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part, et la **Communauté de Communes de l'agglomération de Longwy**, représentée par son Président, dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8.

Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A:
- « Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B:
- « Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la règlementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte antifraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

5. Engagements des partenaires du contrat de ville

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.

5.7. CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil départemental met en œuvre dans le cadre du contrat de ville, les dispositifs de droit commun liés à ses politiques publiques au regard des sollicitations et besoins des habitants de ces quartiers.

Dans la déclinaison de ses missions, il occupe une place importante auprès des partenaires (Etat, région, communes, CCAS, CAF, associations...). Il associe ces différents partenaires pour développer des politiques publiques adaptées aux spécificités et aux besoins des habitants.

Les thématiques du contrat de ville recoupent celles du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale pour lesquelles le département est déjà fortement impliqué.

Sur le territoire de Longwy, les quartiers concernés sont :

• Herserange: Concorde-Landrivaux, village d'Herserange,

• Longwy: Voltaire, Remparts et Gouraincourt

• Mont-Saint-Martin : Val-Saint-Martin

Le conseil départemental agit, sur ces quartiers, en intervention directe dans ses domaines de compétences propres à savoir :

- En matière d'action sociale par la présence et les activités des services sociaux du département : service social départemental, Protection Maternelle et Infantile, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Aide Sociale à l'Enfance, prévention spécialisée dans le cadre de la convention de contractualisation signée le 7 octobre 2013 avec la commune de Herserange
 - Ces services peuvent exercer également une fonction de relais d'information auprès de la population concernant les initiatives prises par les acteurs des quartiers afin de favoriser la participation des ménages les plus défavorisés.
- En matière d'éducation au travers de la mise en œuvre du « Plan Collège Nouvelle Génération »
- En matière d'accès à l'emploi, par l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

Le conseil départemental est un partenaire engagé dans le contrat de ville par :

- La mobilisation au travers du Contrat Territorial de Développement Durable et du futur Contrat Territoire Solidaire, des moyens techniques et financiers sur ces territoires en concordance avec les priorités départementales et locales, notamment dans le domaine de la cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté, de la santé et de l'éducation
- La participation à l'effort de renouvellement urbain
 - En favorisant le dynamisme économique, éducatif et social dans les territoires du contrat de ville par l'appui à la création et au développement de structures publiques et privées
 - En agissant sur les espaces de vie et les zones de résidentialisation des quartiers concernés.

En 2014, le conseil départemental a soutenu des initiatives portées par les acteurs locaux sur ces quartiers (cf. tableau) ainsi que des clubs sportifs, favorisant ainsi la pratique sportive en faveur des jeunes issus de ces secteurs :

Porteur	Action	Budget 2014 accordé
ADUCS	Chantiers jeunes : citoyenneté et éducation au développement durable	4 000 €
ADUCS	Politique éducative et temps libre de l'enfant	2 200 €
ADUCS	Loisirs de proximité	3 500 €
ADUCS	CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	3 000 €
ASSOCIATION AVICENNE	Festival de la calligraphie et écritures du monde	4 000 €
ASSOCIATION AVICENNE	Maison de la Diversité	3 000 €
ASSOCIATION AVICENNE	CLAS - Dispositif d'accompagnement à la scolarité	3 000 €
ASSOCIATION AVICENNE	Projet européen jeunesse en action	1 500 €
CIDFF	REAPP - Espace d'accueil, d'écoute, d'information des parents - espace rencontre l'Escarpolette-	19 100 €
	Groupes de Paroles d'Adolescents	
CIDFF	Respect et tolérance : interventions dans les établissements du territoire	2 250€
CIDFF	Accès aux droits	2 500 €
CENTRE SOCIAL LONGWY	REAPP "s'épanouir, c'est grandir"	1 500 €
CENTRE SOCIAL LONGWY	Fonctionnement	40 000 €
COMITE DE QUARTIER DE MONT SAINT MARTIN	Animation de quartier : activités 2014	1 000 €
OPDAM	Epicerie Sociale de Mont Saint Martin	15 500 €
PORTES Z'OUVERTES	Centre d'éveil de la petite enfance	17 384 €
PORTES Z'OUVERTES	Fonctionnement Club de prévention	353 776 €

5. Engagements des partenaires du contrat de ville

TOP ZONE	Création d'un atelier théâtre forum intergénérationnel	2 650 €
PIMM'S	Projet PIMM'S mobile	2 000 €
Association HMSCAD	LAEP: l'île aux trésors	5 150 €
	TOTAL	487 010 €

5.8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY

Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pour la CCAL

Simplifier les démarches pour l'accès au logement social dans les quartiers Assurer une cohérence de la politique de peuplement à l'échelle intercommunale et plus principalement dans les quartiers

L'article 97 de la loi ALUR va placer l'EPCI au centre des politiques d'attribution de logements sociaux. Avant la fin 2015, la CCAL devra rédiger un plan de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Ce document définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information pour les demandeurs.

Pour ce faire, la CCAL et les acteurs directement impliqués par l'habitat social, mettront en place un dispositif partagé de gestion de la demande.

La CCAL aura également la responsabilité d'instaurer une conférence intercommunale du logement qui fixera les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social (la majorité du parc social se situe dans les quartiers), les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif ou déclarées prioritaires, les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Objectifs opérationnels :

- Rédiger le plan partenarial de gestion de la demande de logement social en tenant compte des spécificités de chaque quartier
- Installer un lieu d'accueil physique pour les demandeurs de logement social et/ou un outil adapté
- Instaurer la conférence intercommunale du logement et définir collégialement les orientations dans un objectif de mixité
- S'appuyer sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour répondre aux enjeux du pilier cadre de vie, renouvellement urbain

Adopté le 12 Décembre 2013 par l'Assemblée communautaire, le PLH a défini de grandes orientations stratégiques en matière d'habitat pour les 6 années à venir, soit jusqu'en 2019. Certaines dispositions de ce programme concernent directement des enjeux identifiés dans le pilier cadre de vie renouvellement urbain :

- Améliorer l'attractivité du parc HLM existant
- Cibler la requalification du parc privé

Objectifs opérationnels :

- Lancement d'une nouvelle Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour lutter contre la vacance, les logements insalubres, la précarité énergétique, et adapter les logements à la perte d'autonomie
- Etablir une démarche proactive dans les quartiers politique de la ville pour l'OPAH
- Poursuivre la politique de renouvellement urbain. Suivi et accompagnement de la CCAL pour le traitement des dents creuses dans les quartiers. Mise en place de moyens pour soutenir la réalisation d'équipements publics dans les quartiers et garantir la mixité urbaine et sociale

dans les quartiers. Le Plan Paysage de la CCAL peut également permettre de répondre à cet enjeu.

➤ Garantir le développement et l'attractivité des quartiers par la reconquête des friches industrielles voisines

A moyen et long terme, la reconquête de friches industrielles pourrait permettre le développement et le décloisonnement de certains quartiers.

Le site de la STUL en est le parfait exemple, puisque cet ancien site sidérurgique est en cours de démantèlement et occupe un espace important au centre des quartiers Concorde, Landrivaux et village de Herserange. La recomposition de cet espace pourrait être une véritable opportunité pour ce quartier, par les nouvelles dynamiques spatiales qui pourraient s'engager et à fortiori l'attractivité du quartier qui ne pourrait être que renforcée.

La vallée de Senelle pourrait être sujet à ces mêmes réflexions et avoir une influence, selon la nature des aménagements proposés, sur l'attractivité des quartiers d'Herserange et dans une moindre mesure, le quartier Gouraincourt.

Améliorer la mobilité au sein des quartiers

Le diagnostic participatif montre, en matière de mobilité, certaines carences notamment l'absence de mode de transport doux.

Pour ce qui concerne la CCAL, cette année 2015 sera marquée par le début des chantiers de parcours cyclo-pédestre qui se traduiront à terme par le maillage complet de l'agglomération. Le parcours épousera ainsi les quartiers de la Concorde, de Gouraincourt et du Val Saint Martin et pourra permettre à ses habitants de relier la Belgique, le Luxembourg, le cœur d'agglomération et les communes rurales, par un mode de transport doux.

Objectif opérationnel:

- Lancement du projet de parcours cyclo-pédestre et connexions avec les quartiers
- Favoriser l'échange d'informations entre acteurs en matière de prévention de la délinquance et créer une instance capable d'apporter des réponses

La CCAL a par délibération du 9 Octobre 2014, pris la compétence prévention de la délinquance par la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Les démarches ont d'ores et déjà été engagées avec les services de l'Etat pour l'instauration imminente du Conseil. Le CISPD s'appuiera sur le diagnostic du contrat de ville et sur l'étude de Sécurité et de Sûreté Publique (réalisée en 2012 sur 7 communes de la CCAL, la totalité des quartiers politique de la ville actuelles étaient concernée par l'étude) pour engager son programme d'actions.

Objectifs opérationnels :

- Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de Délinquance (CISPD)
- Définir des priorités et engager un programme d'actions

> Favoriser l'accès à la culture pour les publics en situation de précarité

Des tarifs attractifs seront proposés aux personnes bénéficiant de minimas sociaux pour l'accès à la médiathèque intercommunale.

Enfin, par le biais de ces crédits spécifiques « politique de la ville », la CCAL accompagnera les actions répondant aux appels à projets lancés conjointement avec les services de l'Etat.

Soutenir le tissu associatif dans les quartiers par l'accompagnement de projet répondant aux orientations stratégiques du contrat de ville

5.9. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *la communauté de Communes de l'agglomération de Longwy*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

(D'une part), les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

(D'autre part), les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers :
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

5.10. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE ET MOSELLE

La Caisse d'Allocations Familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale. Elle a aussi vocation à préparer l'avenir par l'investissement dans la jeunesse, le soutien aux parents dans leur rôle de parent et le développement d'une offre d'accueil collectif et individuel de la petite enfance permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables

A ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion signée en 2013 entre l'Etat et la Cnaf porte 2 ambitions fortes : le développement volontariste de services aux familles et la mise en œuvre d'une politique de service aux allocataires adaptées à la crise et aux nouveaux besoins.

Le développement volontariste de service aux familles s'appuie sur deux orientations majeures :

- La correction des inégalités territoriales en matière d'accueil de la petite enfance
- La correction des inégalités sociales à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le développement des solutions d'accueil de la petite enfance se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Le soutien à la parentalité est par ailleurs institué en politique publique à part entière. Des crédits conséquents sont consacrés à ces services afin qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble des territoires avec une attention particulière pour les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles

La Caf déploie une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires de prestations ont des devoirs, autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits. La Caf assure à ce titre le versement aux familles des prestations familiales légales et sociales dans le cadre de services dématérialisés, d'une réponse téléphonique et d'un accueil en proximité.

Conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des rendez-vous des droits sont proposés aux familles confrontées à un évènement fragilisant la cellule familiale (séparation, naissance multiple, décès, impayés, indécence du logement). Ces rendez-vous des droits permettent un accompagnement renforcé des familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Une offre de service globale et territoriale :

La Caf de Meurthe et Moselle a souhaité développer sur chaque territoire, en proximité des familles, une offre globale de service. Celle-ci est constituée de l'association des prestations légales et des interventions d'action sociale. La Caf a ajouté à cette définition le principe de partenariat de sorte à enrichir l'offre globale de service définie par la Convention d'Objectifs et de Gestion par une articulation avec les offres de service des partenaires pour mieux répondre à l'attente globale de l'usager et éviter les interventions redondantes.

Le déploiement de cette offre de service globale et partenariale positionne la Caf en qualité de :

- soutien technique et financier auprès des collectivités locales et du tissu associatif pour la conception et la réalisation de projets ou de services.

- soutien technique par la mobilisation des travailleurs sociaux dans la conception et l'animation de projets collectifs menés auprès des familles

Si la Caf ne développe pas de projets spécifiques dans le cadre de la politique de la ville, elle est néanmoins largement mobilisée, techniquement et financièrement, dans le soutien aux initiatives locales et à la création de nouveaux services en direction des enfants, de la jeunesse ou des familles.

La Caf a par ailleurs définit sur chaque territoire, un projet de territoire pluriannuel (2014 /2017) qui définit les grands axes de la politique menée par la Caf sur ces champs d'intervention : la petite enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement et le cadre de vie, et l'autonomie et l'insertion.

Pour les quartiers prioritaires de politique de la ville de l'agglomération de Longwy il s'agira de : Enfance jeunesse

- Accompagner les services petite enfance et jeunesse dans une démarche qualité en lien avec l'accueil des familles.
- Optimiser l'offre d'accueil en direction de la petite enfance en accompagnant la gestion qualitative et financière des structures et en développant l'offre collective sur une voire plusieurs zones prioritaires.
- Répondre aux besoins des familles en horaires atypiques en expérimentant une nouvelle offre

Soutien à la parentalité

- Mettre en place une instance de concertation et de coordination des actions parentalité.
- Asseoir les services parentalité existants, les faire connaître.

Logement, cadre de vie

- Conforter l'accompagnement sur l'accès aux droits des situations sociales à risques ou complexes dans le cadre du logement temporaire ou d'urgence.
- Communiquer sur l'offre de service logement impayé/indécence proposée par la Caf, voire initier et participer à une animation territoriale de ces dispositifs.
- Développer un ou des espaces de vie sociale sur le territoire

Autonomie insertion

- Consolider et développer une offre d'information conseil et d'accompagnement en direction des familles en situation de vulnérabilité.

La Caf contribue également à la réalisation des objectifs fixés dans le contrat de ville par l'action du Centre Social Caf « Blanche Haye » de Longwy dont le projet social est orienté sur 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville : Voltaire et Gouraincourt-Remparts.

DIAGNOSTIC CAF

Les données ci-dessous sont issues de la base des allocataires CAF selon les nouveaux périmètres de la politique de la ville, et selon des chiffres de 2011.

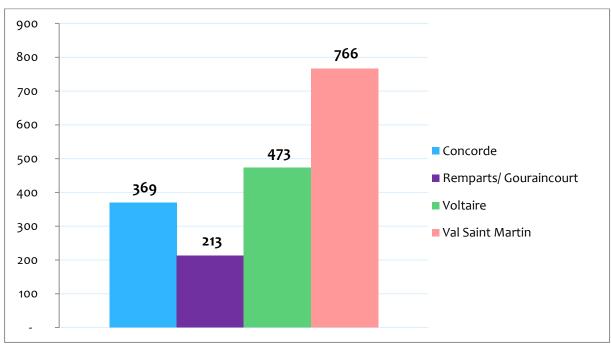
Ainsi, les éléments de diagnostic présentés ne concernent pas l'ensemble de la population du quartier mais <u>exclusivement les personnes du quartier ayant un dossier CAF</u>. Bien qu'ils nous donnent une bonne idée de la composition de la population, celle-ci n'est pas exhaustive car tous les habitants ne sont pas représentés.

D'autre part, même s'ils sont séparés géographiquement (Longwy Haut et Longwy Bas) et que leurs caractéristiques soient sensiblement opposés, les quartiers Remparts et Gouraincourt forment un seul et même quartier.

Pour rappel, les nombre d'habitants par quartier sont (recensement de 2011) :

- Quartier Concorde à Herserange : 1 438 habitants
- Quartier Voltaire à Longwy: 1 670 habitants
- Quartier Remparts/ Gouraincourt: 1 442 habitants
- Quartier du Val Saint Martin à Mont Saint Martin : 2 790 habitants

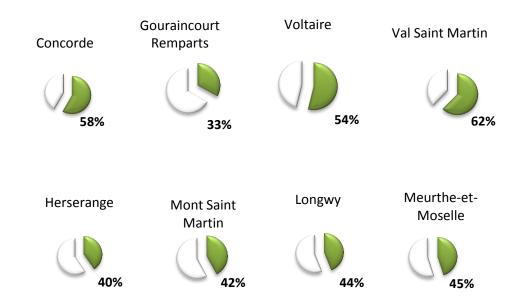
LES MENAGES* ALLOCATAIRES CAF PAR QUARTIER



^{*}Un ménage peut être composé d'une personne seule ou de plusieurs personnes.

Le quartier Gouraincourt/ Remparts comporte moins de ménages allocataires CAF que les autres quartiers de taille similaire (Concorde et Voltaire). En revanche, le quartier du Val Saint Martin compte globalement près de 1 000 habitants de plus que les autres quartiers, ce qui explique un nombre plus élevé d'allocataires.

LA PROPORTION DES PERSONNES COUVERTES CAF

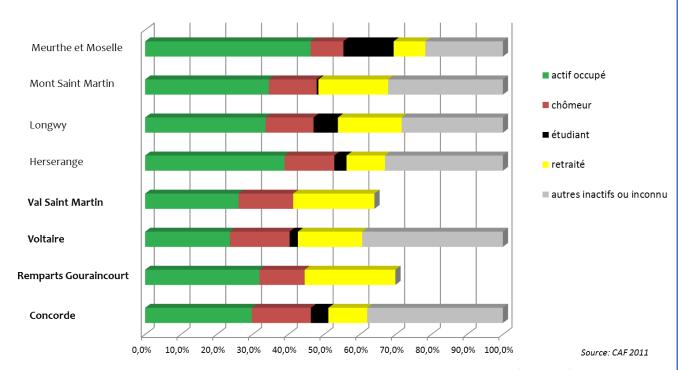


Lecture: 58 % des personnes habitant le quartier Concorde sont couvertes par les prestations CAF (source: CAF 2011)

Interprétation: Les prestations CAF peuvent être de différentes natures (aides au logement, revenus de solidarité, aides pour les personnes en situation de handicap). De ce fait, elles peuvent concerner différentes catégories sociales et le nombre de bénéficiaires CAF ne reflète pas toujours les difficultés sociales des quartiers. Néanmoins, la plupart des allocataires sont dans une situation de précarité. 62% des habitants du Val Saint Martin sont couvertes par la CAF, taux largement supérieur à la moyenne départementale qui est de 45%. On devine donc des difficultés sociales prépondérantes dans ce quartier. Dans une moindre mesure, les quartiers Concorde (58%) à Herserange et Voltaire (54%) à Longwy, comportent eux aussi une part importante d'allocataires CAF, supérieure aux taux communal et départemental. En revanche, il y a une très faible proportion sur le quartier Remparts/ Gouraincourt, seuls 33% des habitants sont bénéficiaires d'une allocation CAF.

STRUCTURE DE LA POPULATION

Activités du responsable de dossier CAF



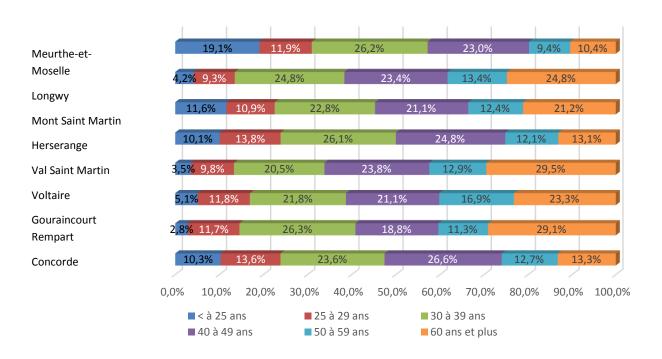
Lecture: 23,7% des responsables de dossier CAF sur le quartier Voltaire sont des actifs occupés.

Interprétation: Sur l'ensemble des villes et des quartiers de l'agglomération, on note une part moins importante d'actifs occupés et une part plus importante de chômeurs, par rapport au département. Ce phénomène s'accentue dans les quartiers comme par exemple dans le quartier Voltaire où seulement 23,7 % sont des actifs occupés contre 46,2 % pour le département. L'écart peut aussi se mesurer dans le quartier Concorde à Herserange où 16,5% des responsables de dossier CAF sont chômeurs contre 9,2% sur le département.

Le quartier Remparts Gouraincourt est un peu moins marqué par la précarité de l'emploi que les autres quartiers politique de la ville. Il se différencie par sa part importante de retraités (25,4%). A titre de comparaison, ils ne sont que 8,9% sur le département et 17,8% sur la commune de Longwy.

Enfin on s'aperçoit, qu'il y a une faible part d'étudiants que ce soit dans les quartiers prioritaires ou sur l'agglomération, que l'on peut expliquer par la quasi absence d'Université sur le bassin (hormis l'IUT de Longwy). Les jeunes sortant du lycée, partent faire des études supérieures hors agglomération (Nancy, Metz, Belgique...)

AGE DU RESPONSABLE DE DOSSIER CAF

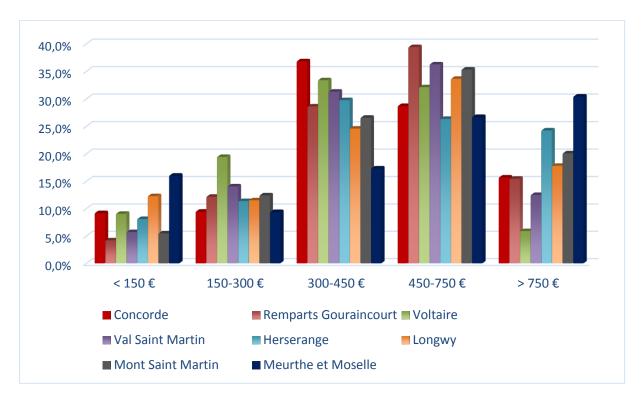


Source: CAF 2011

Lecture: Parmi les responsables de dossier CAF au quartier Concorde, 10,3% ont moins de 25 ans

Interprétation: On note un nombre important (plus élevée que dans les autres quartiers) de responsables de dossier CAF de plus de 60 ans sur le quartier Gouraincourt Rempart, qui semblent être un quartier vieillissant à l'instar du quartier Val Saint Martin et au contraire du quartier Concorde où les responsables de dossiers sont majoritairement plus jeunes que dans les autres quartiers.

QUOTIENT FAMILIAL DES MENAGES



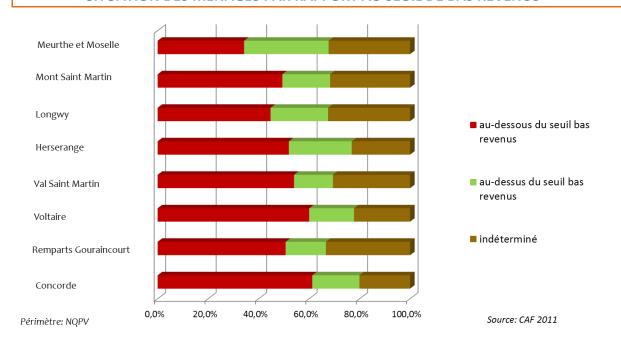
Source: CAF 2011

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires. Il prend en compte les revenus professionnels et/ou de remplacement (assedic, indemnités de formation...), les prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'ApI) et nombre de personne dans le ménage.

Lecture : Sur les ménages allocataires CAF et habitant le quartier Concorde, 36,9% ont un quotient familial compris entre 300 et 450 €

Interprétation : Les ressources très faibles (en dessous de 150 €) sont plus importantes à l'échelle du département que dans les villes et quartiers concernées par la politique de la ville. En revanche, les faibles quotients familiaux et les quotients familiaux moyens (de 150 à 750€) demeurent plus nombreux dans les villes et quartiers prioritaires (phénomène accentué dans les quartiers), que par rapport au département. Les quotients familiaux des quartiers Voltaire et Concorde semblent les plus préoccupants.

SITUATION DES MENAGES PAR RAPPORT AU SEUIL DE BAS REVENUS*

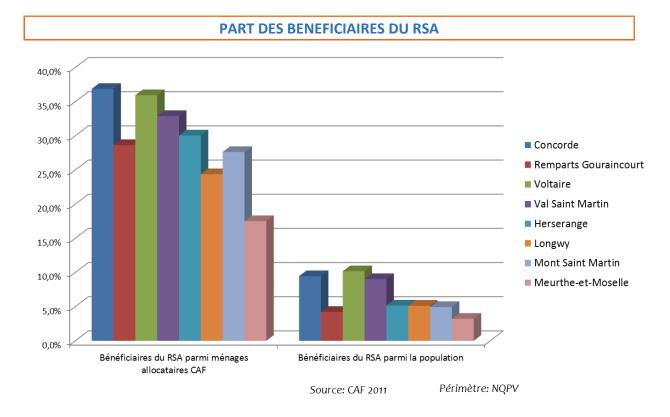


^{*}On dit qu'une personne est « à bas revenus » si son revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian calculé par l'INSEE d'après l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF)

Lecture : Parmi les ménages allocataires CAF sur le quartier du Val Saint Martin, 54% sont sous le seuil de bas revenus

Interprétation: Globalement, l'agglomération de Longwy comporte une part plus importante de ménages vivant sous le seuil de bas revenus par rapport au département, qui a une part de 34,2%.

Les quartiers Concorde (61,2%) et Voltaire (60%) sont les quartiers les plus touchés.

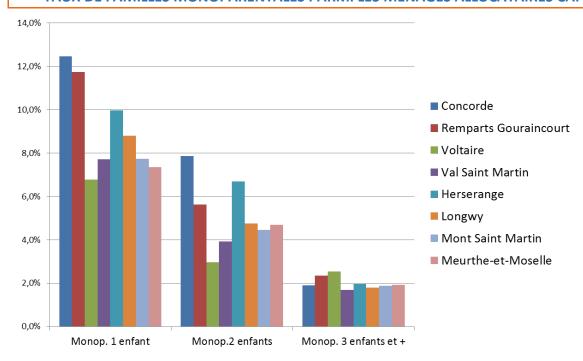


Lecture : 35,9% des ménages habitant le quartier Voltaire sont bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active)

Interprétation: Les personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources habitent les quartiers prioritaires. Ils représentent une part importante dans le quartier Concorde (36,9%), Voltaire (35,9%), du Val Saint Martin (32,9%) et dans une moindre mesure le quartier Remparts/ Gouraincourt (28,6%) alors que la moyenne départementale se situe à 17,5%.

Autrement dit, en terme de proportion, il y a deux fois plus de bénéficiaires du RSA dans les quartiers Concorde et Voltaire qu'en Meurthe-et-Moselle.

TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMI LES MENAGES ALLOCATAIRES CAF



Source: CAF 2011

Lecture: Parmi les ménages allocataires CAF sur le quartier Remparts Gouraincourt, 11,7% sont des familles monoparentales avec un enfant à charge.

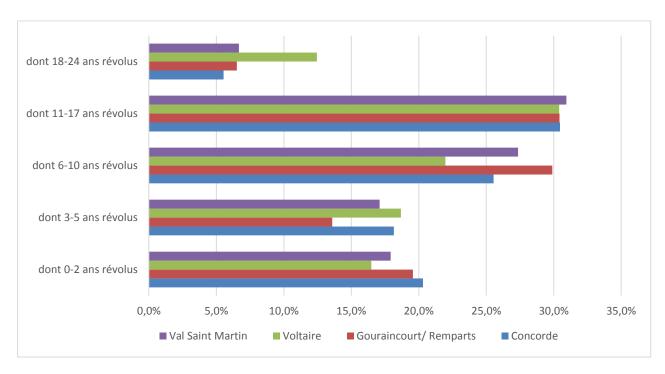
Interprétation: On remarque une concentration de famille monoparentale 1 enfant sur les quartiers Concorde et Remparts/ Gouraincourt. Le quartier Concorde comporte également une part importante de familles monoparentales 2 enfants tandis qu'il reste dans la moyenne pour le taux de familles monoparentales 3 enfants et plus.

A l'inverse, sur le quartier Voltaire, on a des taux assez bas concernant les familles monoparentales ayant un ou deux enfants à charge, mais une part importante de familles monoparentales de 3 enfants et plus (2,5%).

ENFANTS A CHARGE AU SENS DES PRESTATIONS FAMILIALES

Concorde: 325 enfants **Gouraincourt/Remparts:** 184 enfants

Voltaire: 273 enfants **Val Saint Martin**: 614 enfants

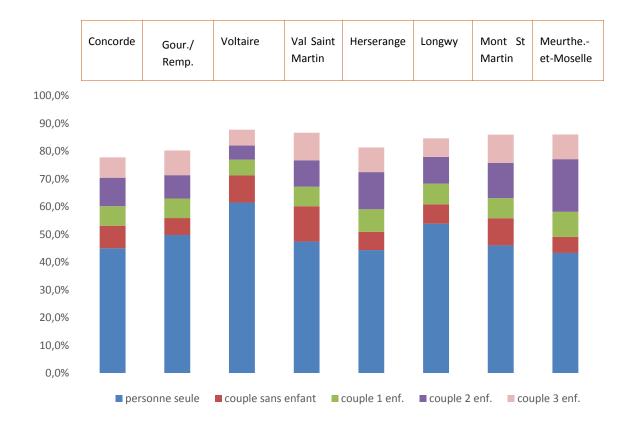


Source: CAF 2011

Lecture : Sur le nombre d'enfants à charge sur le quartier Remparts/ Gouraincourt, 29,9% ont entre 6 et 10 ans

Interprétation: Sur l'ensemble des quartiers, environ un tiers des enfants à charge sont des adolescents (entre 11 et 17 ans). Au quartier Voltaire, 12,5 % de jeunes adultes (18-24 ans) vivent chez leurs parents ou chez leur responsable légal contre une moyenne d'environ 6,2% sur les autres quartiers. Il y a une part importante d'enfants en bas âge sur le quartier de la Concorde (20,3% d'enfants de 0 à 2 ans et 18,2% d'enfants de 3 à 5 ans).

PERSONNES SEULES ET COUPLES (AU SENS DE LA BASE DE DONNEES CAF)



Source: CAF 2011

Pour arriver à 100% des types de familles, il faut y ajouter les familles monoparentales mais nous avons fait le choix d'isoler cette structure familiale dans un autre paragraphe (voir VIII)

Lecture : Sur les ménages allocataires CAF habitant le quartier Voltaire, 61,5% sont des personnes seules

Interprétation: On remarque un nombre important de personnes seules sur le quartier Voltaire. Au Val Saint Martin, les couples sans enfant sont plus nombreux qu'ailleurs (12,8%).

De façon générale, les couples allocataires CAF ayant 2 enfants sont moins représentées sur notre agglomération que sur le département (19% en Meurthe-et-Moselle, contre 8,5% au quartier Gouraincourt/ Remparts ou 5,1% au quartier Voltaire)

5.11. POLE EMPLOI



** Emploi et développement économique **

L'enjeu consiste à réduire l'écart entre le taux de chômage des quartiers prioritaires et celui du territoire.

En permettant aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion :

- Renforcer le partenariat entre les services de l'emploi et les structures de proximité pour une meilleure orientation des publics.
- Renforcer l'attractivité de notre offre de services, en particulier auprès du public jeune avec la promotion de nos outils numériques gratuits (pôle-emploi.fr, application mobile, Emploi Store).

En ajustant l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires :

- Participer à améliorer la connaissance des professionnels sur les besoins en formation des habitants des quartiers prioritaires.
- Participer à adapter l'offre de formation (format et contenu) aux caractéristiques et aux besoins des publics des quartiers prioritaires en lien avec les besoins des entreprises.
- Valoriser les parcours et l'expérience de ces publics.
- Améliorer l'accompagnement des publics qui s'engagent dans des parcours de formation.

En levant certains freins à l'emploi :

- Prévenir et lutter contre les discriminations à l'embauche.
- Participer à favoriser la mobilité des publics, et en particulier des jeunes.

En inscrivant les publics dans une logique de parcours d'insertion :

- Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une coordination optimisée des acteurs.
- Encourager les démarches de créations d'activité et/ou d'entreprises.
- Participer à la mobilisation le dispositif clauses d'insertion pour faciliter l'inscription des personnes dans un véritable parcours d'accès à l'emploi.
- Développer l'insertion professionnelle des jeunes résidents en QPV.

- Augmenter le nombre de prescriptions pour les jeunes résidents QPV vers l'École de la 2ème Chance.
- Améliorer l'accès aux mesures d'aide à l'emploi de droit commun pour les résidents des quartiers prioritaires :
 - Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers, en développant la prescription de contrats aidés CUI/CAE en direction des demandeurs d'emplois résidents des quartiers prioritaires, en renforçant le partenariat Mission Locale/ Pôle emploi au profit des QPV.
 - Mobiliser le CIE "starter" prévu par la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 (contrat à temps plein dans le secteur privé marchand pris en charge par l'Etat jusqu'à 45% pour les publics prioritaires de moins de 30 ans (QPV, BRSA, travailleurs handicapés...).
- Pôle Emploi a la possibilité, depuis mai 2015 d'identifier les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires et ainsi travailler sur des requêtes ciblées.
- Pôle Emploi communiquera aux structures de proximité (Mairie, Mairie Annexe, Maison du Département...) les informations sur les événements : forum, job dating, formations, recrutement spécifiques par le biais de son correspondant communication.
- Un accord local de partenariat entre Pôle Emploi et la Mission Locale vise à intervenir en complémentarité de service auprès du public jeune et notamment à promouvoir les contrats et aides à l'embauche auxquels ce public est éligible.
- Les projets favorisant la mobilité du public dans le cadre de la recherche d'emploi sont encouragés par pôle-emploi dans le cadre du contrat de ville.
- Pour lutter contre discrimination à l'embauche, Pôle Emploi procède à l'information des recruteurs par les Conseillers Entreprises concernant des critères discriminants pouvant être demandés dans la recherche de candidats ou le libellé d'offres d'emploi.
- Il serait intéressant d'assurer un chaînage des parcours, à l'exemple du DRACI pour l'IAE avec l'ensemble des partenaires et prescripteurs.
- Pôle-emploi participe à la collecte, la diffusion et la promotion des offres d'emploi relevant des clauses d'insertion.
- Apporter un soutien au dispositif "Garantie Jeunes" déployé sur le territoire par la Mission Locale en 2015.
- « Pour ordre du Directeur Territorial de Pôle emploi Meurthe et Moselle »,

Régis CLASSEN

5.12. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORT DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY

Quartier Voltaire

Dans les projets futurs de la société Transport du Grand Longwy (TGL, société anonyme d'économie mixte délégataire d'un service public), il pourrait être envisageable de faire un terminus de ligne au sein du quartier pour relier le quartier directement à Longwy Bas (correspondance Bus-TER). A défaut, un passage de ligne pourrait être envisagé (desserte directe de Pulventeux, ZAC Lexy, Longwy Bas, Pôle Europe, Utopolis) via avenue Bivaque et Rue Diderot (1 passage par heure).

Quartier Gouraincourt Remparts

Dans les projets futurs de TGL, il pourrait être envisageable de relier ce quartier au lycée Mézières et à la ZAC du Pulventeux et de Lexy afin de favoriser la mobilité scolaire et l'accès aux zones d'emplois. Le quartier resterait connecté à Pôle Europe et à Longwy Bas (correspondances Bus-TER).

Pour une desserte plus fine du quartier, seule la mise en place de petits véhicules permettrait de desservir l'intérieur du quartier (navettes Place Darche ⇔ Gouraincourt ⇔ Longwy Bas par exemple).

Enfin, un travail est en réflexion pour augmenter l'amplitude de desserte sur la ligne A (dernier départ 19h au lieu de 18h).

Quartier Concorde

La partie nord du quartier est plutôt bien desservi. Quant à la partie sud, le passage d'une ligne régulière est envisageable uniquement si les travaux de requalification de la STUL permettent un crochet plutôt qu'un tiroir. La réalisation d'un tiroir (entrée/sortie du quartier par la même route) détériore la productivité et les temps de parcours de la ligne. Le crochet permet un allongement limité du temps de parcours et favorise la fluidité de la ligne. La super navette pourrait desservir ce quartier puisque la charge sur cet itinéraire ne pénaliserait qu'un nombre limité de passager.

A défaut, seule la mise en place d'une navette permettrait de relier efficacement ce quartier (à optimiser avec Gouraincourt).

Quartier Val Saint Martin

Le mobilier urbain est sujet à de perpétuelles dégradations. L'image des transports en commun est améliorable tout comme l'ambiance des lignes traversant le quartier. Le recrutement de jeunes services civiques citoyenneté devrait améliorer la situation.

Quant à l'offre, la partie dense du quartier pourrait être desservi par une relation directe avec le lycée Mézières et Longwy Bas ainsi que l'amélioration des correspondances avec les lignes desservant ce quartier.

Projet « 100 chances 100 emplois »

TGL via la fondation Transdev a décidé de porter un projet destiné aux publics des quartiers de la Politique de la Ville. Ce projet fédère les acteurs locaux de l'emploi et vise à répondre aux besoins économiques d'un territoire tout en contribuant à rétablir l'égalité des chances pour les jeunes adultes (18 à 30 ans) issus des quartiers sensibles. Il propose des parcours individualisés à des jeunes peu

qualifiés ainsi qu'à des jeunes diplômés victimes de discrimination pour leur faciliter l'accès à l'emploi durable. Il s'adresse prioritairement aux jeunes des quartiers sensibles

Ce programme, déjà développé dans une vingtaine d'agglomération est conçu par Schneider Electric.

Sur le bassin de Longwy, les partenaires sont TGL et Auchan (pilotes), la Mission Locale, la DIRECCTE et Pôle Emploi. D'autres entreprises sont en cours de démarchage.

Le processus de ce projet se déroule en 3 phases :

- 1. Le repérage du public est assuré par un acteur de l'emploi avec l'aide du Service Public de l'Emploi et institutionnels.
- 2. La sélection au travers d'un SAS de mobilisation de 4 jours durant lequel le jeune rencontre des chefs d'entreprise, travaille son projet professionnel et se met en dynamique. Les jeunes disposant de la motivation et des codes sociaux minima sont retenus pour intégrer le programme. Des solutions transitoires sont proposées aux autres (15%).
- 3. Lors du parcours d'intégration professionnelle, les entreprises proposent une offre de terrains d'accueil très large : visite d'entreprise, mini stages, Evaluation en Milieu de Travail, parrainage, intérim, CDD, alternance, CDI.

Principaux intérêts pour les entreprises :

- Répondre à son besoin Court et Moyen Terme en ressources
- Sensibiliser et mobiliser les managers
- Renforcer son ancrage territorial
- Concrétiser l'engagement R.S.E de l'entreprise
- Répondre à des enjeux économiques

Principaux intérêts pour les pouvoirs publics :

- Contribuer à réduire les tensions dans les Zones Urbaines Sensibles
- Mettre la loi « en action »
- Proposer des solutions d'insertion à des publics n'ayant pas eu recours au SPE (Service Public de l'Emploi) et ses partenaires
- Valoriser un partenariat entre SPE et entreprises dans un esprit « gagnant-gagnant »
- Engager de façon pérenne un travail collectif entre Pouvoirs Publics, SPE et Entreprises au service d'une intégration professionnelle personnalisée

Principaux intérêts pour les jeunes :

- Offrir une chance supplémentaire d'accéder à l'égalité des chances devant l'emploi
- Bénéficier, grâce au SAS, d'une mise en dynamique et d'outils permettant de mieux aborder le marché du travail
- Avoir des rencontres directes avec des chefs d'entreprise
- Bénéficier, grâce au travail commun des acteurs publics et privés, d'un accompagnement personnalisé dans son parcours professionnel
- Etre accompagné par un référent du monde de l'entreprise, en plus de son référent social
- Se créer du réseau auprès d'entreprises ouvertes sur la diversité

5.13. BATIGERE NORD-EST

Batigère Nord-Est dispose de 4 498 logements sur le périmètre de la CCAL dont 1 629 dans les 4 quartiers prioritaires :

- Longwy (Jardins de Vauban sur l'avenue du 8 mai 1945) : 379 logements

Gouraincourt : 27 logementsVoltaire : 112 logementsHerserange : 99 logements

- Mont-St-Martin: 1012 logements

Les enjeux thématiques prioritaires du contrat de ville

BATIGERE NORD-EST a identifié **six thématiques prioritaires**, à forts enjeux, qui relèvent de différents champs sur lesquels ils ont légitimité à se positionner en tant qu'acteurs et partenaires territoriaux majeurs :

- les projets urbains
- l'équilibre social dans les quartiers
- la sécurité et la tranquillité résidentielle
- la gestion urbaine de proximité
- l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique
- l'accompagnement social des publics les plus fragiles

D'autres enjeux touchent ces territoires (réhabilitation notamment thermique, accessibilité des bâtiments et des logements, ...)

BATIGERE NORD-EST souhaite ainsi apporter un éclairage sur chacune de ces différentes problématiques, communes aujourd'hui à la plupart des quartiers QPV mais également à la majorité des autres quartiers déqualifiés sur le plan urbain, social et patrimonial, sur lesquels nous gérons du patrimoine. Seront abordés dans cette partie :

- les **enjeux et les points de vigilance** du point de vue des bailleurs
- les actions et démarches déjà mises en place par les bailleurs, à poursuivre
- des propositions concrètes adaptées aux réalités des quartiers

Thématique 1 - Les projets urbains

ANRU MONT-ST-MARTIN

Cf dossier bilan DDT.

REHABILITATION DES JARDINS DE VAUBAN A LONGWY

Cf dossier bilan DDT

Thématique 2 - L'équilibre social dans les quartiers

Enjeux pour les organismes hlm

Sur ce sujet encore, cette contribution ne reviendra pas sur les enjeux déclinés dans la contribution régionale rédigée par arelor, qu'elle prend à son compte.

Le peuplement, la mixité sociale et l'équilibre dans les quartiers sont des **préoccupations** constantes des bailleurs. Ces questions se posent toujours, malgré les actions qu'ils ont déjà engagées : les politiques d'attribution et de parcours résidentiels, le travail réalisé dans le cadre des attributions avec par exemple la prise en compte des équilibres de peuplement, ou la vigilance particulièrement importante dans le cadre des relogements ANRU.

A l'image des tendances constatées à l'échelle du territoire national, les quartiers d'habitat social de la CCAL représentent une **part importante de l'offre hlm à bas loyer** du territoire. Ils ont vu au fil du temps leur **rôle d'accueil très social** se renforcer. Dans un tel contexte, il est fondamental que la question de l'équilibre social fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville.

La recherche de la mixité sociale passe notamment par :

- les attributions et les mutations
- le traitement de la vacance
- la diversification de l'habitat
- l'accession sociale
- la mise en place de projets favorisant le mieux vivre ensemble, passant par un partage de la vision des quartiers avec un partenariat permanent entre le bailleur social, la commune, les associations, les équipements (Service jeunesse, Centre social, Foyer des personnes âgées ...).

Propositions

Favoriser la mixité sociale dans les QPV, dans lesquels les marges de manœuvre sont toutefois réduites. Un travail important devra être mené avec l'ensemble des partenaires (communes, CC du Pays Haut, Etat, réservataires,...) notamment dans le cadre de l'élaboration de la convention d'objectif de mixité sociale à laquelle les bailleurs souhaitent être pleinement associés. Il conviendra également de favoriser le maintien dans les QPV des ménages qui contribuent à favoriser ou à rétablir des équilibres sociaux, et notamment les personnes âgées. Un des enjeux consiste également à attirer d'autres profils de demandeurs dans ces quartiers. Les politiques de qualité de service mises en place par les bailleurs (politiques de développement social des quartiers, politique d'accompagnement des personnes âgées,...) visent aussi à favoriser le maintien des populations les moins précaires, au sein des quartiers les plus précarisés. Par exemple :

Batigère Nord-Est a élaboré un plan stratégique de gestion locative dont l'objectif est de poser les bases d'une vision prospective et dynamique permettant d'identifier les immeubles présentant un risque en termes de gestion (impayé, vacance, taux de rotation et troubles locatifs). Il s'agit en particulier de lutter contre la concentration de ménages fragiles dans certains immeubles. Il s'agit également d'anticiper les évolutions telles que le vieillissement ou la paupérisation des locataires, et de mettre en place des actions favorisant la mixité sociale. Un

observatoire a été créé à l'échelle des immeubles pour suivre les évolutions et partager les analyses avec les élus dans le cadre de la politique locale de l'habitat.

Adapter l'offre à la demande de logements,

Batigère Nord-Est a été retenue au titre de l'appel à projet national visant à développer une nouvelle offre de logements très sociaux à faible quittance, pour ses opérations de Vandoeuvre Biancamaria et de Nancy rue de la Digue. Un projet est à l'étude pour être déposé sur un programme du Pays Haut (construction neuve – PLAI).

Favoriser la mobilité au sein du patrimoine, en encourageant les parcours résidentiels (mutation, vente, accession sociale à la propriété). BATIGERE NORD-EST a vendu 13 logements occupants en 2014. Un travail est réalisé pour permettre la mutation au sein du parc de logements de BATIGERE NORD-EST entre autre dans le cadre des commissions d'adaptation des logements.

Batigère Nord-Est a renforcé ses moyens dédiés à la prévention de l'impayé et a mis en place une procédure interne pour proposer à ses locataires en impayé un échange pour un logement moins cher.

Favoriser la prévention des expulsions, notamment en renforçant le suivi personnalisé des ménages en situation d'impayé : prise de contact dès le premier mois de retard, analyse des causes de l'impayé et mise en place d'actions (plan d'apurement, mutation, orientation vers les services sociaux, mise en place de partenariats, ...)

Traiter la vacance, tout en visant un objectif de mixité sociale dans ces quartiers : en réalisant les travaux de requalification ou de renouvellement urbain nécessaires, en assurant la pérennité des investissements réalisés sur le patrimoine afin de maintenir l'attractivité de certains quartiers, en adaptant la politique de commercialisation (logement témoin, visite avant commission d'attribution, annonces...), en étudiant avec la collectivité les conditions permettant une baisse de la vacance au sein du parc social comme, par exemple, l'accès à une offre de service public et commercial ou la tranquillité publique et la sécurité. *Par exemple* :

Batigère Nord-Est a modifié ses règles d'attribution des logements pour sécuriser le maintien dans le logement des ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. En cas de retour à meilleure fortune, ces ménages peuvent bénéficier d'un parcours résidentiel accompagné

Diversifier l'habitat: Dans un contexte où la société est en perpétuelle mutation avec l'apparition de besoins nouveaux, il convient de questionner l'offre des bailleurs sociaux afin de l'adapter pour que celle-ci soit en adéquation avec les nouveaux besoins : évolution de la structure familiale, handicap, vieillissement de la population.

<u>Thématique 3 – Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle</u>

Enjeux

L'affirmation du rôle social des bailleurs en matière de développement et de gestion est à conjuguer avec une mission de préservation de la sécurité et de la tranquillité publique qui doit en être une partie intégrante, en cohérence avec le développement des politiques en matière de qualité de service et de développement de la gestion urbaine de proximité.

Quelques constats

- l'augmentation de la délinquance et de la criminalité dans certains secteurs perturbe ainsi fortement le quotidien des habitants, des équipes des organismes et de leurs prestataires. Pour maintenir leur présence sur l'ensemble du territoire, les organismes ont besoin que les conditions de travail de leurs agents et de leurs prestataires soient sécurisées.
- les atteintes aux personnes et aux biens génèrent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Cette dégradation de l'image de certains quartiers ou immeubles crée, entre autres, des difficultés pour louer les logements dans certains immeubles ou certaines entrées.
- la montée du sentiment d'insécurité qui peut être perçue engage la responsabilité de l'ensemble des partenaires (police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants) et confirme la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs en clarifiant le rôle de chacun et l'organisation des responsabilités.

Ainsi, du point de vue des bailleurs, les difficultés concernent notamment :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur, les atteintes aux personnes et aux biens pouvant remettre en question la présence des agents de proximité sur le terrain suite aux actes d'agression (le personnel peut être amené à exercer son droit de retrait)
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers
- les trafics, notamment de produits stupéfiants, mais aussi les trafics de véhicules
- l'occupation des parties communes avec des regroupements et l'occupation abusive de halls, parkings et pieds d'immeubles (avec parfois un sentiment d'impuissance devant les individus qui s'approprient les espaces semi-privés ou publics)
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme
- les véhicules épaves ou « en voie de l'être »
- les incivilités.

Pour les bailleurs, les principaux enjeux sont :

- garantir le bien vivre ensemble, loger les locataires dans de bonnes conditions et améliorer leur satisfaction
- assurer la jouissance paisible, la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens
- définir de nouveaux modes de coopération avec les partenaires que sont les villes et la CCAL, la police et la justice, partager collectivement ces problématiques tout en clarifiant le rôle de chacun et l'organisation des responsabilités, et améliorer ainsi les réponses apportées aux actes de délinquance
- diminuer les coûts d'entretien et de maintenance de leurs ensembles
- conforter l'attractivité du parc afin de prévenir et résorber la vacance
- développer la concertation et la participation des habitants (le locataire acteur de sa propre tranquillité) et des relais (associations de quartier, de locataires,...)
- professionnaliser, donner des outils aux personnels de proximité et les accompagner dans leur travail quotidien.

Actions et démarches déjà mises en place par les bailleurs ou auxquelles les bailleurs se sont associés pour assurer la tranquillité résidentielle

Tous les bailleurs ont élargi leurs propres actions en matière de sécurité et de tranquillité résidentielle, et se sont engagés dans la mise en pratique d'actions directement liées aux questions de sécurité :

- **Développement de partenariats et implication dans les partenariats locaux** de traitement coordonnés avec la police, la justice et les collectivités locales : participation aux réunions du CISPD et aux GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) qui couvrent l'ensemble des quartiers sensibles, aux réunions police municipale/police nationale/collectivité (Longwy, Mont-St-Martin : rencontre bilatérale Police / BATIGERE NORD-EST ...).
- Dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage, avec notamment :

Présence de personnels sur le terrain : gardiens, responsables de secteur, responsables de site, et autres personnels de proximité - agences dans les quartiers à Mont-St-Martin et loge gardien réhabilitée sur le site des Jardins de Vauban au 8 mai 1945 à Longwy.

Astreinte technique: <u>Batigère Nord-Est</u> ont instauré depuis de nombreuses années une procédure d'astreinte technique, en dehors des heures de présence de l'organisme, afin de maintenir le service apporté aux locataires pour toutes les sollicitations ayant un caractère d'urgence et nécessitant un traitement immédiat. Les locataires et les partenaires de Batigère Nord-Est peuvent contacter par téléphone 24H sur 24 toute l'année un service de permanence interne à la société qui permet d'assurer la continuité de la sécurité des personnes et des biens, du clos et du couvert, de l'hygiène et du bon fonctionnement des équipements.

- **Investissement dans des actions de prévention situationnelle** : <u>vidéo-protection</u>, contrôles d'accès des parties communes.
- Développement de procédures internes permettant la gestion des troubles de tranquillité
- Professionnalisation des personnels des bailleurs avec, par exemple :

Batigère Nord-Est est impliqué dans le réseau des référents tranquillité-sécurité de l'USH et transmettent des données à l'Observatoire des faits d'incivilités de l'USH

Batigère Nord-Est a conduit des actions de formation du personnel à la gestion des conflits.

Mise en place d'un accompagnement psychologique des collaborateurs en cas d'agression.
 Pour Batigère Nord-Est, les collaborateurs disposent d'une cellule d'appui psychologique qu'ils peuvent contacter directement avec un numéro vert.

Propositions

Les bailleurs sont des acteurs essentiels et impliqués en matière de tranquillité résidentielle. S'agissant de la sécurité publique, ils ne peuvent être que partenaires de la sécurité publique, et ont besoin d'être pleinement soutenus dans leur combat quotidien par les services de l'Etat, Police et Justice en particulier. Sur ce sujet de la tranquillité résidentielle et de la sécurité, deux axes de travail principaux peuvent être distingués : les actions visant à traiter les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et les actions relevant de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les incivilités. Au-delà de la poursuite des actions et démarches déjà engagées, les bailleurs formulent les propositions suivantes : installation de vidéo surveillance au sein des agences de proximité. Le souhait est d'installer un système de vidéo surveillance sur le site des Jardins de Vauban au 8 mai 1945 à Longwy.

Thématique 4 - La gestion urbain de proximité

La gestion urbaine de proximité s'applique essentiellement aux domaines suivants :

- la gestion des espaces publics et des services urbains : entretien et maintenance des équipements, des parties communes, des espaces extérieurs et des espaces verts, recensement des équipements dégradés à remettre en état, gestion des ordures ménagères, des encombrants et du tri collectif, adaptation de façon mesurée des aménagements aux usages et besoins des habitants, ...
- le développement du lien social et des actions de médiation : actions menées par les écovolontaires en pieds d'immeubles pour sensibiliser les habitants sur les règles d'hygiène et le respect de l'espace public, ...
- le développement de l'insertion par l'économique (évoqué plus loin dans le document)
- l'écologie urbaine : suivi des plantations, explication des choix d'aménagements retenus, réflexion sur l'adaptation de certains espaces, mise en place de nouvelles pratiques (composteurs collectifs...), pérennisation des gestes « éco-citoyens » (tri des déchets...), ...
- la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités (évoquées précédemment)

Organisation structurée des services de proximité

Professionnalisation des personnels de proximité :

Démarches qualité et certification ISO . RSE

Batigère Nord-Est s'est engagé à partir de 2014 dans une démarche de progrès structurée et maîtrisée de sa responsabilité sociétale pour une création de valeur partagée au bénéfice de ses parties prenantes. Afin que les idées de performance globale et partagée ne restent pas à l'état de concepts, Batigère Nord-Est est déterminé à renforcer la concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, locataires, collectivités territoriales, fournisseurs, prestataires, représentants de la société civile et associative, etc... en s'assurant de l'adéquation entre sa stratégie d'une part et les attentes et intérêts de ses parties prenantes d'autre part. L'objectif est de rendre effective la redistribution de la valeur économique et sociétale créée par Batigère Nord-Est (valeur partagée). Le projet RSE de Batigère Nord-Est est totalement intégré aux orientations stratégiques « Défi 2020 » du Réseau Batigère. Ce projet formalise 4 principes directeurs et 12 engagements eux-mêmes déclinés en objectifs, actions concrètes et indicateurs de suivi. Ce projet s'articule avec les autres démarches structurantes existantes de l'entreprise telles que les certifications ISO 9001 (depuis 1998), Cerqual, etc ~

Amélioration de la qualité de vie des habitants et actions pour favoriser l'attractivité résidentielle des quartiers

Chantiers jeunes

Par exemple : chantier de peinture des batteries de garage sur le site des Jardins de Vauban au 8 mai 1945.

Développement social des quartiers, animation des quartiers et concertation

- Soutien aux associations de locataires
- Soutien aux associations qui proposent des activités éducatives, culturelles, sportives ou récréatives

- Participation à la fête des voisins
- Initiées depuis près de 20 ans par Batigère Nord-Est, les animations de quartiers impliquent les différents services. Des agences de proximité aux services centraux, chaque collaborateur se mobilise pour contribuer à la réussite de ces initiatives comme par exemple : le challenge Batigère, Cité sculpture. Les communes, associations et écoles sont associés à ces événements.

La Fondation BATIGERE a pour but aussi d'adapter son soutien au montage des projets locaux (ex : financement du Bus PIMM'S de l'agglomération de Longwy).

▶ Propositions des organismes

- Poursuivre les actions et démarches déjà engagées, en améliorant les partenariats lorsque cela est nécessaire
- Développer une démarche de gestion de projet de site
- Contractualiser la coordination des différents partenariats et formaliser les actions attendues.
- Associer les organismes hlm aux instances politique de la ville définissant les politiques de développement social mises en place sur les quartiers
- Veiller au financement de la gestion urbaine de proximité
- Mener des actions spécifiques
 - o dans les quartiers rénovés
 - o dans les quartiers en travaux
 - o dans les quartiers non rénovés et sans intervention urbaine programmée
 - o développement social des quartiers
 - chantiers jeunes
 - en matière de gestion des déchets et des encombrants.
- Associer et accompagner les habitants des quartiers

Thématique 5 - L'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique dans les quartiers

Enjeux

L'enjeu est de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle, ainsi que le développement économique des quartiers. Les bailleurs hlm partagent :

- les objectifs de l'Etat de faire du développement économique un des piliers de la nouvelle politique de la ville. La lutte contre le chômage que l'État engage sur les quartiers prioritaires est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation.
- au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Le contexte institutionnel et les principaux enjeux, pour les bailleurs de la CCAL, sont identiques à ceux développés dans la contribution régionale élaborée par arelor ; la présente contribution n'y reviendra donc pas.

Clauses d'insertion (dans l'ensemble des chantiers faisant l'objet d'investissement dont ANRU)

Attribution de certains marchés Batigère Nord-Est à des structures d'insertion : Régie de Quartier.

Mise à disposition de locaux : aux associations locales

Entreprises d'insertion

Propositions

- la pratique des clauses d'insertion dans les marchés
- le partenariat avec le Conseil Régional et Départemental
- la mobilisation de structures d'insertion professionnelle (Régie)

Thématique 6 – L'accompagnement social des publics les plus fragiles

Constat

Les principales caractéristiques de l'occupation du parc sociale montrent que les indicateurs de veille sociale sur les quartiers prioritaires sont plus dégradés, avec une précarité plus accentuée (chômage ou emploi précaire, cumul des difficultés sociales, éducatives, financières impactant directement le fonctionnement des quartiers). Ainsi, au sein des QPV, concomitamment aux fortes fragilités économiques (avec une forte augmentation des impayés), les locataires du parc social sont de plus en plus confrontés à des formes variées de fragilités sociales. Ces fragilités, liées en partie à des changements sociétaux profonds, demandent aux organismes de se réinterroger quotidiennement sur leurs modes de gestion. Parallèlement, l'évolution des politiques publiques du logement leur demande de s'investir de manière croissante en tant qu'acteurs de la lutte contre les exclusions.

Quelques problématiques plus spécifiques sont identifiées par les bailleurs :

- la santé mentale : c'est une problématique à laquelle sont confrontés de manière accrue les organismes hlm. Les progrès thérapeutiques en psychiatrie se sont traduits par le suivi en milieu de vie ordinaire d'un nombre grandissant de patients, auparavant soignés à l'hôpital. De même, avec le vieillissement de la population, un nombre croissant de locataires est touché par la maladie d'Alzheimer. Enfin, arrivent dans le parc social des personnes en grande souffrance psychique, ayant parfois besoin d'un suivi psychiatrique. Ces phénomènes se manifestent de façon particulièrement aigüe dans les quartiers fragilisés que sont les QPV
- le **vieillissement** : face au constat du vieillissement des locataires, et devant les besoins qui se font jour pour prendre en compte les difficultés liées à la perte d'autonomie, les bailleurs sociaux mettent en place des réponses pour favoriser le maintien à domicile de leurs locataires et permettre l'accueil de nouveaux locataires âgés.
- les ménages les plus fragiles: dans un contexte de crise, le logement social devient un outil de sécurisation, et les bailleurs sociaux renforcent leur capacité d'anticipation des indices de rupture sociale. Ils adaptent leur procédures, leurs organisation et font évoluer la formation de leur personnel

Enjeux

- Favoriser l'accompagnement des publics
- Sécuriser le parcours locatif
- Contribuer au maintien dans les lieux
- Contribuer à un apaisement du cadre de vie
- Proposer des solutions spécifiques pour les personnes âgées ou handicapées

Les actions déjà entreprises par les bailleurs sur le territoire en matière d'accompagnement des locataires

Les bailleurs ont mis en place, au fur et à mesure des constats qu'ils étaient amenés à faire, des dispositifs innovants leur permettant chaque fois d'apporter une réponse à l'accompagnement social des publics les plus fragiles dans l'accomplissement de leur mission générale d'accueillir dans le parc social les personnes qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus se loger de manière satisfaisante dans les conditions du marché.

- Organisation spécifique mise en place

Batigère Nord-Est: l'organisation des services a été modifiée avec la création de 2 postes supplémentaires dédiés à la prévention de l'impayé et avec la mutualisation à l'échelle de l'agglomération des moyens consacrés à la commercialisation des logements. Les interventions des travailleurs sociaux AMLI, prestataire pour Batigère Nord-Est, sont en augmentation de 6% en 2014 par rapport à l'année précédente.

- Des partenariats avec les associations d'insertion par le logement et les structures d'hébergement pour proposer une solution de logement accompagné pour les publics les plus fragiles (Association ALISES sur le Pays Haut : baux glissants).
- Des stratégies et des actions spécifiques au bénéfice des personnes handicapées et des personnes âgées

Batigère Nord-Est a mis en place une procédure dédiée avec un examen par une commission ad hoc. Plus de 25% des locataires sont âgés de plus de 60 ans ; le nombre des demandes d'adaptation des logements (notamment remplacement de la baignoire par une douche) est appelé à augmenter dans les années à venir.

Batigère Nord-Est va rencontrer d'ici fin 2017 l'ensemble de ses locataires âgés de 60 à 75 ans afin d'anticiper les conséquences du vieillissement, et leur proposer si besoin, un parcours résidentiel qui leur permettra de vieillir à leur domicile dans un logement accessible. Par ailleurs une charte de partenariat est à l'étude pour être signée avec les CCAS pour assurer un parcours sécurisé aux séniors et permettre aux locataires les plus âgés de bénéficier d'un accompagnement dédié.

- Participation aux instances partenariales
- Actions en faveur des jeunes, avec le service jeunesse de Mont-St-Martin.

Propositions

A côté de la poursuite des stratégies, actions, démarches et partenariats déjà en place, les bailleurs proposent de renforcer encore leur actions, et notamment de :

- Poursuivre et conforter les partenariats en cours
- Approfondir la démarche de mise en place d'accompagnements collectifs
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap ou de souffrance psychique
- Mener des actions spécifiques en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées
- Accompagner les locataires dans la maîtrise des charges
- Renforcer les organisations internes pour accompagner les ménages les plus fragiles

5.14. LOGIEST

50 ans d'expérience pour toujours mieux penser et mieux construire le logement social de demain.

Créée en 1962 par Eugène Claudius Petit, ancien ministre de la reconstruction, LogiEst développe depuis plus de 50 ans ses compétences dans la construction et la gestion de logements sociaux, et intègre depuis ses débuts la dimension sociale du métier de bailleur avec la volonté d'accompagner les personnes dans l'accès au logement, d'être à leur écoute tout au long de leur parcours de vie de locataire et de travailler main dans la main avec les différents partenaires locaux (collectivités locales, services sociaux, etc.) pour répondre pleinement à la mission qui lui est confiée.

Un patrimoine de plus de 15 000 logements

LogiEst exerce ses compétences et son savoir-faire grâce à ses 270 collaborateurs qui assurent au quotidien le développement de l'activité de la société et démontrent la volonté d'être au plus près des clients et de leurs attentes.

Plus de 110 collectivités locales ont déjà fait confiance à LogiEst pour développer une offre de logements sociaux sur leur territoire et engager un partenariat pérenne et efficace avec ses équipes. Forte d'un patrimoine essentiellement développé sur la Moselle et l'Alsace, LogiEst poursuit son implantation sur ces secteurs et développe son dynamisme et son expérience à travers de nouveaux projets en Meurthe-et-Moselle.

Une société humaine et engagée

Au travers du développement d'actions ciblées et novatrices en faveur du développement durable et l'intégration de la dimension humaine au sein de ses actions, LogiEst réaffirme son rôle social et s'engage véritablement pour s'inscrire dans une démarche d'avenir, où la société et ses équipes œuvrent pour une société plus responsable qui évolue avec son environnement.

LogiEst conçoit et réalise :

- Des logements locatifs ou en accession sociale conventionnés ou non avec l'Etat,
- De l'habitat individuel ou collectif,
- Des opérations d'aménagement en maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Des résidences pour personnes âgées, infirmières, jeunes travailleurs et étudiants,
- Des établissements spécialisés pour non-voyants et handicapés,
- Des équipements collectifs (halte-garderie, centres socioculturels, gymnase, commerces),
- Des maisons de retraite et l'extension d'unités hospitalières,
- Des opérations immobilières à destination des seniors et des personnes à mobilité réduite.

Présence de LogiEst sur la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL)

LogiEst est présente depuis 2011 sur deux communes de la CCAL : Longwy et Saulnes, pour un total de 130 logements.

Sur la commune de Longwy, le patrimoine se compose de 101 logements (87 logements collectifs et 14 individuels). Un immeuble de 40 logements est situé au sein du QPV Gouraincourt-Remparts.

Sécurité et tranquillité résidentielle

Depuis plus de 15 ans, LogiEst dispose d'un chargé de mission prévention et sécurité, chargé notamment d'intervenir dans les domaines suivants :

- Résolution des conflits de voisinage et troubles de jouissance via un appui technique et humain
 à la demande des agences. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des réponses graduées à
 apporter en matière d'incivilité, de conflits de voisinage et de la gestion de proximité
 (« occupations abusives » des halls d'immeubles, vandalismes, problématique des stupéfiants,
 etc.).
- Coproduction de sécurité Référent sécurité en externe et en interne
 - Contribuer à la tranquillité des locataires
 - Soutenir le personnel de proximité, sur le terrain, face aux problèmes de délinquance ou d'agressivité
 - o Agir en complémentarité, avec les partenaires présents dans les quartiers
 - o Favoriser le lien social dans les quartiers.
- Participation aux différents instances locales de sécurité et de prévention de la délinquance (cellules de veille, réunion bailleurs/police, groupes locaux de traitement de la délinquance, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, etc.) pour permettre de maintenir un relationnel solide et formalisé avec nos partenaires institutionnels.

Gestion urbaine de proximité

LogiEst a toujours privilégié la proximité avec ses locataires. Ainsi, plus de 200 de ses collaborateurs se trouvent sur le terrain au sein des 5 agences décentralisées et des 34 points d'accueil. Pour accompagner son développement sur la CCAL, LogiEst a ainsi ouvert un point d'accueil à Longwy, 47 rue de Metz où nos clients peuvent aller à la rencontre de leur responsable de secteur du lundi au vendredi.

Entretien du patrimoine et perspectives de développement

Tous les bâtiments LogiEst sur la CCAL sont de construction récente et disposent donc d'une bonne performance énergétique. Plusieurs projets sont actuellement en cours de réalisation sur ce territoire :

- 48 logements collectifs à Longwy
- 67 logements à Haucourt-Moulaine.

Autres engagements

LogiEst participera à toutes les conventions de gestion urbaine de proximité ou d'insertion qui la concerneront sur ce territoire et s'inscrira pleinement dans les engagements proposés par Arelor dans le cadre de la contribution régionale des organismes HLM à la réforme de la politique de la ville.

5.15. MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT

SECURITE / TRANQUILITE RESIDENTIELLE

DIAGNOSTIC

Le patrimoine de MMH sur la CCAL

1 475 logements sur 9 des 21 communes de l'agglomération dont 859 à Longwy, 300 à Herserange, 200 à Longlaville, 52 à Hussigny-Godbrange, 36 à Réhon, 17 à Mont St Martin, 8 à Gorcy, 2 à Cons la Granville, 1 à Saulnes.

Parmi ces logements:

982 se trouvent sur les périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville

- 714 sur le quartier Voltaire à Longwy
- 268 sur la commune d'Herserange (160 sur le quartier de la Concorde et 108 sur le quartier du Luxembourg)

Définition d'un cadre stratégique d'intervention

L'affirmation de notre rôle social en matière de développement et de gestion est à conjuguer avec une mission de préservation de la tranquillité publique qui, doit en être une partie intégrante, en cohérence avec le développement de notre politique en matière de qualité de service et du développement de la gestion urbaine de proximité.

Les actions mises en œuvre

- Recrutement d'un chargé de mission sécurité tranquillité résidentielle en octobre 2013
- Création d'un observatoire de la tranquillité résidentielle propre à MMH en s'appuyant sur l'outil interne
- Développement de requêtes et de tableaux de suivi permettant une analyse très fine des éléments recueillis
- Développement de nombreuses procédures permettant la gestion des troubles de tranquillité
- Développement des partenariats et dispositif de traitement coordonnés
- Déploiement de vidéo surveillance accompagnée d'une prestation de télé gardiennage.
 Système novateur où ce sont les locataires qui déclenchent les interventions. A ce jour 1 entrée équipée sur le quartier Voltaire à Longwy Investissement = 4 200 €.
- Positionnement comme partenaire support aux « réparations alternatives » : réparation pénale, travail d'intérêt général (TIG), plan d'apurement signé avec les auteurs de dégradations.

Professionnalisation des personnels de proximité

- Elaboration d'un recueil de la sécurité, manuel pratique à usage des personnels de MMH regroupant sous forme de fiches synthétiques les procédures relatives aux principaux évènements à traiter dans le cadre de la sécurité et de la tranquillité résidentielle.

Prévention situationnelle

 Désignation d'un référent, chargé de faire évoluer le programme général de construction neuve et réhabilitation en préconisant les types d'espaces, d'équipements et de supports les mieux adaptés à la prévention des risques.

ENJEUX

- Garantir le bien vivre ensemble, loger nos locataires dans de bonnes conditions et améliorer leur satisfaction
- Assurer la jouissance paisible, la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens
- Définir de nouveaux modes de coopération avec les partenaires que sont les villes, la police et la justice et améliorer ainsi les réponses apportées aux actes de délinquance
- Organiser notre participation active au sein des dispositifs contractuels locaux (GLTD, CISPD).
- Diminuer les coûts d'entretien et de maintenance de nos ensembles
- Conforter l'attractivité du parc afin de prévenir et résorber la vacance
- Développer la concertation et la participation des habitants (le locataire acteur de sa propre tranquillité) et des relais (associations de quartier, de locataires...)
- Donner des outils aux personnels de proximité et les accompagner dans leur travail quotidien

PROPOSITIONS

- Accompagnement des équipes de proximité lors de réunions programmées pour peaufiner la chaine des remontées d'information afin d'obtenir des données les plus fiables possibles.
- Signature d'une convention de partenariat avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) visant à permettre aux mineurs de mobiliser leurs potentialités afin de se réinscrire positivement dans la vie des quartiers et de prendre conscience qu'ils peuvent être à l'origine d'actes positifs et valorisants.
- Participation active aux réunions locales portant sur la sécurité avec le commissariat de police de Longwy
- Réflexion sur la signature d'une convention Etat/bailleurs qui régirait les coopérations des acteurs de la tranquillité. Avant tout il y aura lieu de dresser un état exhaustif des outils opérationnels et situationnels et des procédures traitant des incivilités, de la délinquance et de leur prévention chez les bailleurs. Une fois cet état des lieux réalisé, les bailleurs veilleraient à adopter tout ou partie des ces moyens et formaliseraient cette contribution à la lutte contre les incivilités et la délinquance par la signature d'une convention.
- Lancement de deux diagnostics, un sur les équipements de contrôle d'accès et un sur les équipements d'éclairage des parties communes afin de trouver les produits les plus adaptés à nos quartiers sensibles
- Installation du système vidéo dans 3 nouvelles entrées sur le quartier Voltaire à Longwy. Investissement prévu en 2015 = 6 900 €.
- Lancement d'un diagnostic sur les équipements de contrôle d'accès afin de trouver le produit idéal pour nos quartiers sensibles
- Réalisation de diagnostics très pointus devant servir d'appui aux interventions ciblées par Monsieur le Procureur lors des GLTD

GESTION URBAINE DE PROXIMITE

DIAGNOSTIC

Les différentes actions mises en place par MMH à l'échelle de la CCAL et dans les QPV sont fondées sur une amélioration de la qualité du service apportée aux habitants. Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

Une organisation structurée des services de proximité :

1 agence de proximité implantée au cœur du quartiers Voltaire à Longwy Un maillage du territoire en secteur de gestion pris en charge par des chargé de secteur, managers de proximité qui encadrent les personnels de proximité (gardiens, agents d'entretiens et régisseurs) et assurent la gestion des relations avec les locataires.

Les moyens humains de l'agence comprennent notamment :

- 3 chargés de secteur
- 1 agent de médiation, Il contribue à la qualité de vie résidentielle et au maintien de la tranquillité dans les quartiers
- des gardiens, garant de la qualité des prestations de service de proximité aux locataires tant sur le plan du maintien de la propreté et de l'hygiène des parties communes que de la maintenance et de la sécurité du patrimoine :

• Quartier Voltaire: 1 gardien

• Quartier Concorde et Luxembourg : 1 gardien

Professionnalisation des personnels de proximité

Elaboration d'un guide de la proximité, manuel pratique à usage des personnels de MMH regroupant sous forme de fiches synthétiques les procédures relatives aux principaux évènements à traiter dans le cadre de la GUP.

Démarche qualité et certification Qualibail.

Certifié depuis juin 2012, MMH s'est engagé dans un processus d'amélioration continue de la qualité de service.

Tous les trois ans depuis 2004, nous interrogeons un échantillon représentatif de notre clientèle pour mesurer sa satisfaction et connaître ses principales attentes

La dernière enquête de satisfaction a été menée en 2014 auprès de 1261 locataires. Plus de 90% d'entre eux sont satisfaits des services apportés par MMH.

Une satisfaction en hausse qui reflète les effets positifs des actions menées durant ces dernières années. Les locataires « mécontents » diminuent et ceux « très satisfaits » augmentent. Le niveau de satisfaction est supérieur à la moyenne des organismes Hlm lorrains.

88% jugent le fonctionnement des équipements collectifs satisfaisants. 87% apprécient le niveau d'information et de communication fournis. 92% d'entre eux sont satisfaits des relations avec MMH en termes de qualité d'accueil.

Malgré ces résultats encourageant, nos locataires ont exprimé des attentes dans certains domaines : la propreté des parties communes et des espaces extérieurs, le cadre de vie et le suivi des interventions techniques.

Amélioration de la qualité de vie des habitants et favoriser l'attractivité résidentielle des quartiers

Dans le cadre de sa démarche qualité, et en cohérence avec les objectifs déclinés dans les conventions de gestion urbaine de proximité, MMH met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie des habitants sur les quartiers, avec des actions spécifiques sur les QPV visant à :

- Développer le bon usage des espaces résidentialisés en pieds d'immeuble
- Améliorer la gestion de l'entretien des parties extérieurs, notamment espaces vers en lien avec les communes pour les voieries
- Améliorer la gestion des encombrants
- Adapter les fréquences de nettoyage des parties communes
- Sensibiliser les habitants sur le tri des déchets
- Développer la sécurisation des immeubles, notamment par le déploiement du videogardiennage
- Mise en œuvre d'opérations « Portage de course » en cas d'immobilisation d'ascenseurs.

 Déploiements d'actions fleurissement et propreté dans le cadre d'actions concertée avec les associations, les habitants eux-mêmes et les communes (2 opérations sur Longwy quartier Voltaire en 2015)

Développement social des quartiers et concertation

- Tournoi des trophées du Fair Play et Village citoyen depuis 2007 (+ de 8000 participants et + de 40 partenaires institutionnels et associatifs)
- Chantiers jeunes (près de 70 jeunes concernés par an), actions d'animation
- Soutien aux associations de locataires (mise à disposition de locaux, participation au financement d'actions d'information et d'animation)
- Conventions de gestion des locaux associatifs avec les municipalités.
- Gestion des LCR, Partenariats avec les structures présentes sur les projets de quartier.

ENJEUX

Coordonner les interventions des différents acteurs (communes, EPCI, services de l'Etat, bailleurs) La qualité de service doit être maintenue voire développée dans certains QPV.

Au-delà des équipes d'encadrement et de l'organisation structurée, ce sont les équipes de terrain qui œuvrent au quotidien et elles doivent être régulièrement soutenues dans leurs missions. Les locataires et leurs représentants doivent être placés au cœur de cette démarche.

PROPOSITIONS

Contractualiser la coordination des différents partenariats et formaliser les actions attendues.

Veiller à la pérennité des abattements de la TFPB dans les quartiers prioritaires dans la mesure où les actions mises en œuvre sont coûteuses.

Mobiliser régulièrement les équipes de terrain à partir d'actions de formation, d'écoute et de dialogue. Développer une démarche de gestion de projet de site à partir d'un diagnostic transversal (patrimonial, social) associant les personnels de proximité et favorisant la participation des habitants.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

DIAGNOSTIC

Les principales caractéristiques de l'occupation du parc démontrent que les indicateurs de veille sociale sur les quartiers prioritaires sont les plus dégradés, le cumul des difficultés sociales, éducatives, financières impactent directement sur le fonctionnement des quartiers.

L'organisation interne de MMH en matière d'accompagnement social des publics les plus fragiles est donc posée dans cette perspective tant pour l'accès au logement que pour le maintien dans les lieux et la préservation du cadre de vie.

MMH participe activement aux instances partenariales suivantes :

- CTDAL de Longwy
- Commission de médiation DALO
- Réseau Psy (projet de création d'un COPSIL en 2015)

L'accès au logement

Une chargée d'accompagnement social est particulièrement dédiée au traitement des dossiers de demandes de logement des publics fragiles :

- sortant de foyers
- publics prioritaires DALO/PDALPD
- personnes handicapées
- bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social
- bénéficiaires d'une mesure de tutelle

La mise en place de partenariats avec les structures d'hébergement par la signature de conventions de sous location ou de mise à disposition de logements dans le cadre de CHRS éclaté (ALISés, Conseil Général.....)

La gestion d'un parc de 10 logements adaptés sur le territoire de la CCAL.

L'accompagnement des locataires en place

MMH organise la prise en charge des situations locatives fragiles de son parc (Problèmes de savoir Habiter, Isolement, Fragilités psychologiques, Sur occupation, Handicap, Vieillissement...) avec :

- une chargée d'accompagnement social dédiée au suivi personnalisé de ces situations
- une détection et une analyse bimensuelle avec les agences de proximité
- un partenariat avec les associations et institutions (CMS, CCAS, structures éducatives, services de tutelles...)

MMH développe également une stratégie en matière de Handicap et d'accompagnement au vieillissement des ses locataires par :

- le développement d'une offre dédiée et adaptée
- un recensement des logements accessibles et bénéficiant d'aménagements
- la réalisation d'aménagements (douche...) en cas de perte d'autonomie dans le cadre d'une procédure dédiée et l'examen dans une commission ad hoc (CALAH) --> près de 70 aménagements/an
- la réalisation d'enquêtes sur des quartiers ciblés afin d'objectiver les besoins des PA
- un partenariat en cours d'élaboration avec les CCAS.

ENJEUX

- Favoriser l'accompagnement des publics présentant des fragilités sociales et/ou comportementales
- Sécuriser le parcours locatif des publics fragiles
- Contribuer au maintien dans les lieux
- Contribuer à un apaisement du cadre de vie des quartiers et immeubles.

Préconisations

- Poursuivre et conforter les partenariats en cours.
- Approfondir la démarche de mise en place d'accompagnements collectifs sur des sites et bâtiments ciblés.

EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DIAGNOSTIC

MMH contribue à la thématique de **l'emploi et de l'insertion professionnelle** en :

- Procédant à l'inscription d'une clause d'insertion dans le cadre du lancement de ses appels d'offre (plus de 8 000 h réalisées depuis 2007 sur le territoire)
- Favorisant l'attribution de certains marchés (travaux, prestations...) à des structures d'insertion
- Mobilisant les partenariats avec les structures d'insertion vers l'emploi (conseil général...)

ENJEUX

Favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique des quartiers.

PROPOSITIONS

Poursuivre la mobilisation de structures d'insertion professionnelle sur les actions et projets mis en place par MMH.

5.16. PRESENCE HABITAT

PRESENCE HABITAT détient 20 immeubles, soit 65 logements répartis comme suit, dans la Communauté de Communes de l'agglomération de Longwy :

Longwy: 15 immeubles, 24 logements,
 Herserange: 9 immeubles, 20 logements,
 Mont Saint Martin: 5 immeubles, 10 logements,
 Longlaville: 3 immeubles, 4 logements,
 Rehon: 2 immeubles, 6 logements,
 Cutry: 1 logement.

10 de ces 65 logements sont implantés dans deux quartiers QPV:

- 5 logements dans le quartier Concorde d'Herserange,
- 5 logements dans le quartier Gouraincourt de Longwy.

Au regard de la taille de son patrimoine, PRESENCE HABITAT doit être considéré comme un bailleur social spécialisé dans le logement très social.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

En effet, forte de son parc de 977 logements et 31 structures collectives en Lorraine, la vocation de PRESENCE HABITAT est de construire des solutions de logement et d'hébergement adaptées aux ménages les plus fragiles avec ses multiples partenaires, au premier rang desquels l'association AMLI.

L'accès et le maintien des ménages en difficulté

Cette synergie PRESENCE HABITAT / AMLI se traduit par un accompagnement spécifique des locataires du parc très social de PRESENCE HABITAT par les travailleurs sociaux d'AMLI. L'objectif partagé est de permettre un accès au logement sécurisé pour nos clients les plus fragiles et un accompagnement dans le logement des locataires en difficulté.

Un logement adapté aux ressources des ménages :

Afin de favoriser le parcours locatif et le sécuriser, les outils d'analyse du budget des demandeurs de logements ont été renforcés, avec la définition d'un « taux d'usage » (loyer et charges de l'ensemble des énergies et fluides). Ainsi, pour un bénéficiaire de minimum social tel que le RSA ou l'ASS, le taux d'usage ne doit pas dépasser 35%. L'objectif est de permettre aux familles de bénéficier d'un logement adapté à leur composition familiale et à leurs ressources en intégrant les coûts du logement, qui prennent une place toujours plus importante dans un budget déjà précaire.

L' « Aller vers »

Au-delà des ménages en grande difficulté qui font l'objet d'un suivi régulier, la notion « d'aller vers les plus vulnérables » se traduit par une volonté affirmée d'actions proactives : ce sont près de 80% de nos locataires qui sont annuellement rencontrés, afin de faire un point sur leur situation locative et être en mesure d'anticiper des problématiques à venir, notamment d'impayés.

La mobilité entre logement accompagné et logement social

Par ailleurs, l'étroite collaboration entre PRESENCE HABITAT et AMLI permet de construire des parcours résidentiels entre les structures gérées par AMLI (notamment le foyer de personnes âgées de Longwy, 50 avenue du 8 mai 1945, voire la pension de famille de Longwy, 8 rue Saint Louis) et les logements détenus par PRESENCE HABITAT sur ce territoire.

6. GOUVERNANCE

6.1. CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Seront annexés ultérieurement au présent contrat de ville :

- Pour les territoires concernés, les conventions de renouvellement urbain devront répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville. A ce titre, les futures conventions de renouvellement urbain constitueront des conventions d'application de ce contrat. Elles seront élaborées à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuieront sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.
- La déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, convention de gestion urbaine de proximité, ...).
- La **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville (cf. article 97 de la loi ALUR).
- Un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc.
- Un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle intercommunale.

6.2. MODALITES DE PILOTAGE

6.2.1 LE COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage, composé de l'ensemble des signataires et partenaires, se réunit au moins deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de la CCAL.

Il est composé:

- du préfet ou de son représentant
- des maires des communes concernées par les quartiers prioritaires ou de leur représentant
- du président du Conseil Régional ou de son représentant
- du président du Conseil Départemental ou de son représentant
- du président de la CCAL ou de son représentant
- du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Briey ou de son représentant
- du Recteur de l'Académie Nancy-Metz ou de son représentant
- du directeur de l'ARS ou de son représentant
- du directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de son représentant
- du directeur de la CAF ou de son représentant
- du directeur de Pôle emploi ou de son représentant
- du directeur du syndicat des transport de l'agglomération de Longwy (SITRAL), autorité organisatrice des transports, ou de son représentant
- des représentants des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires
- des représentants des services de l'État concernés par la politique de la ville
- de membres des conseils citoyens (à titre consultatif)

Le comité de pilotage est chargé de :

- définir la stratégie et les orientations du contrat de ville, ses objectifs et les moyens à mobiliser pour les atteindre
- veiller à la mise en œuvre opérationnelle et à la cohérence du projet
- valider les programmes d'actions annuels et leur financement
- valider les évaluations menées.

6.2.2 LE COMITÉ TECHNIQUE

Composé des techniciens représentant les instances composant le comité de pilotage, il a pour mission de :

- préparer les décisions et les réunions du comité de pilotage
- veiller au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment, à la bonne collecte des informations auprès des partenaires
- analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions
- suivre la mise en œuvre du contrat
- examiner et évaluer les actions financées au titre des crédits politiques de la ville.

6.3. PARTICIPATION DES HABITANTS

En application de l'article 7 de la loi du 21 février 2014, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) doivent être associés à l'élaboration (dans toute la mesure du possible) et à la mise en œuvre du contrat de ville. Cette association doit se concrétiser par la création d'un Conseil citoyen sur chacun des quatre QPV de l'agglomération.

L'objectif des Conseils citoyens est de mobiliser le "pouvoir d'agir" des habitants, d'en faire des acteurs de leur quartier, notamment par leur expertise d'usage, et au final, de construire la politique de la ville avec eux.

En l'attente de la constitution des conseils citoyens, les habitants ont été associés à l'élaboration du contrat de ville par l'intermédiaire des associations présentes ou actives dans les quartiers. Celles-ci ont été invitées à participer aux réunions thématiques des groupes de travail et à donner leur avis.

Des conseils citoyens seront très prochainement crées dans les quartiers prioritaires de Herserange, Longwy (Gouraincourt-Rempart et Voltaire) et Mont Saint Martin.

Ils disposeront de moyens leurs permettant de fonctionner en tout indépendance (locaux et fonctionnement). Les membres pourront bénéficier de formations spécifiques.

Des membres des conseils citoyens participeront, à titre consultatif, à toutes les instances liées au contrat de ville. Tous les quartiers ainsi que les différents collèges composant le conseil (acteurs locaux et habitants) devront être représentés.

Le nombre de représentants des conseils citoyens participant au comité technique et comité de pilotage du contrat de ville est fixé à 8 (un représentant du collège habitant et un du collège des acteurs locaux par quartier).

Ils seront désignés par les différents conseils citoyens selon des modalités fixées par leur règlement intérieur.

6.4. SUIVI ET EVALUATION

L'évaluation est en élément essentiel concernant la gouvernance et le déploiement du contrat de Ville. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

L'évaluation pourra notamment porter sur :

- la pertinence des objectifs à la lumière de l'évolution des besoins identifiés sur les quartiers ;
- la cohérence des actions au regard des objectifs posés ;
- l'effectivité des engagements pris dans le contrat ;
- la convergence des interventions des signataires autour de priorités communes ;
- l'efficacité d'une action, son impact sur les habitants, sur un territoire ;
- l'efficience d'une action, rapport entre son coût et les résultats produits.

Un suivi annuel du programme d'actions

L'ensemble des actions menées sur des crédits politique de la ville feront l'objet d'une évaluation annuelle. Celle-ci sera présentée en comité de pilotage et permettra de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le contrat de ville.

Un appel à projets annuel, correspondant au plan d'action défini par le présent contrat, sera rédigé pour répondre aux besoins constatés. Pour être financés dans le cadre du contrat de ville, les projets et actions devront nécessairement répondre à cet appel à projets.

Pour 2015, un appel à projets a été réalisé au 1er trimestre 2015 par la CCAL en lien étroit avec l'Etat. Le nouveau contrat de ville étant alors en cours d'élaboration, l'appel à projet a pris en considération les thématiques, orientations et enjeux arrêtés par l'Etat au niveau national et local tout en tenant compte des enjeux et objectifs définis dans le CUCS 2007/2014.

Afin de permettre de suivre la pertinence des actions entreprises au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville, tous les projets et actions devront comprendre de façon systématique des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et précis permettant d'apprécier la qualité et l'intérêt de l'action au regard des priorités définies par le contrat.

L'origine (au sens quartier prioritaire d'origine) des publics concernés par l'action devra être indiquée de la façon la plus précise possible, les actions devant concerner a minima 50% de publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objectifs de l'action et les moyens affectés (humains, matériels...) seront également décrits précisément afin de pouvoir les évaluer.

Par ailleurs, l'Etat (CGET) a mis en place un programme de contrôle. Dans ce cadre, toute action sera susceptible de faire l'objet d'un contrôle diligenté par la DDCS - service Acteurs, Ville et Territoires au titre du CGET.

En matière de communication, et dans la mesure où l'action est soutenue financièrement par l'Etat au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville, les documents liés à l'action (affiches, plaquettes, courriers...) devront obligatoirement porter le logo du CGET/commissariat à l'égalité des territoires, ainsi que des autres partenaires financiers.

Une évaluation à mi-parcours

L'article 6 du chapitre II de la loi du 21 février 2014 dispose que le contrat de ville soit actualisé tous les 3 ans si la rapidité des évolutions observées le justifie.

Une évaluation finale

Une évaluation globale sera réalisée en 2020 portant sur la période 2015/2020, visant à apprécier l'atteinte des objectifs au regard des indicateurs chiffrés dans le contrat de ville et, le cas échéant, lors de la programmation annuelle des actions.

		RE!

Le 4 Septembre 2015,

Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

Patrick KANNER

Le Député Maire de Longwy,

Le Maire de Mont-Saint-Martin,

Le Maire de Herserange,

Jean-Marc FOURNEL

Serge DE CARLI

Gérard DIDELOT

Le Président du Conseil Régional,

Le Président du Conseil Départemental, Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy,

Jean-Pierre MASSERET

Mathieu KLEIN

Christian ARIES

Le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations,

La Directrice départementale de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Directeur Territorial de Pôle emploi Meurthe et Moselle,

Julien TARIS

Juliette NOEL

Claude ROUILLON

Le Président du Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération de Longwy,

Le Directeur général de Batigère Nord-Est,

Le Directeur général de LogiEst,

Serge DE CARLI

Michel SEYERS

Yann CHEVALIER

Le Directeur Général de Meurthe-et-Moselle Habitat, Le Directeur de Présence Habitat,

Lionel MAHUET

Olivier RIGAULT

En Présence de Christian ECKERT,

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget